

LA SANTÉ DES HABITANTS DE NANTES MÉTROPOLE

Recours aux soins et à la prévention

MARS
2023



AUTEURS

Cette étude, composée de trois rapports, a été réalisée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire (Sandrine David, Marie-Cécile Goupil, Véronique Louazel, Dr Jean-François Buyck).

REMERCIEMENTS

Ce travail a bénéficié de la contribution de plusieurs acteurs, tant pour la mise à disposition de données que pour la validation et l'enrichissement des analyses.

Merci à :

- France Nanin (CPAM de Loire-Atlantique)
- Solenne Delacour, Dr Anne Cowppli-Bony, Dr Florence Molinié (Registre des cancers de Loire-Atlantique et Vendée)
- Dr Anne-Sophie Banaszuk, Dr Karine Berquet (Centre régional de coordination des dépistages des cancers Pays de la Loire)
- Dr Ronan Ollivier, Lisa King (Cellule régionale de Santé publique France)
- Xavier Samson, Judith Morin (Direction de la Santé publique de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole)
- Plateforme MapInMed (U1086 Inserm Anticipe, Caen) pour la mise à disposition de l'indice European Deprivation Index (EDI).

FINANCEMENT

Direction de la Santé publique de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, Agence régionale de la santé Pays de la Loire

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire. (2023). La santé des habitants de Nantes Métropole. 2. Recours aux soins et à la prévention.

74 p.

L'ORS Pays de la Loire autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette étude sous réserve de la mention des sources, et de ne pas poursuivre une des finalités interdites du SNDS, mentionnées à l'Art. L. 1461-1 de la Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Cette publication est téléchargeable sur www.orspaysdelaloire.com.

ORS Pays de la Loire • Tél. 02 51 86 05 60 • accueil@orspaysdelaloire.com

ISBN 978-2-36088-284-7 - ISBN NET 978-2-36088-285-4

©Crédit Photo : Adobe Stock

Mars 2023



Préambule

Dans le cadre de l'orientation de sa politique de santé et des actions à mettre en œuvre, la Direction de la Santé publique de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole a missionné l'ORS des Pays de la Loire pour mener pour la première fois une démarche d'observation de la santé à l'échelle de la métropole et des 24 communes qui la composent.

Cette étude 2023 s'inscrit dans la prolongation des précédents travaux réalisés par l'ORS en 2010, 2014 et 2018, à l'échelle de la ville de Nantes [1][2][3].

Déclinée en **trois rapports**, elle propose une photographie récente :

- de l'**état de santé** des habitants de Nantes Métropole (rapport n°1)
- de leur **recours aux soins et à la prévention** (rapport n°2)
- ainsi que des **inégalités sociales de santé** à l'échelle de la métropole (rapport n°3).

Cet état des lieux a été établi à partir de l'analyse croisée de très nombreuses sources de données, dont :

- le Système national des données de santé (SNDS) ; l'ORS dispose d'un accès permanent permettant notamment l'étude des prises en charge des maladies chroniques, traitements médicamenteux, causes médicales de décès, hospitalisations en Service de médecine et de chirurgie...,
- les bilans de santé réalisés par le service de santé scolaire de la Ville de Nantes,
- les données d'État civil de la Ville de Nantes,
- des données d'incidence des cancers, provenant du Registre des cancers de Loire-Atlantique/Vendée,
- des données de participation aux dépistages organisés des cancers, provenant du Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC),
- des données concernant les cas déclarés de tuberculose, mises à disposition par la Cellule régionale de Santé publique France.

En outre, la CPAM de Loire-Atlantique a mis à disposition des données concernant la couverture maladie et le recours aux soins des habitants de Nantes Métropole à une échelle infracommunale.

Ce **présent rapport** porte plus particulièrement **sur le recours aux soins et à la prévention** (rapport n°2). Il décrit, à partir de données mises à disposition par la CPAM et le CRCDC, et de celles disponibles dans le SNDS, les pratiques des habitants de la métropole en matière de recours aux **soins en médecine générale, gynécologie, chirurgie-dentaire, ophtalmologie, orthophonie**, aux **dépistages des cancers** et à la **vaccination contre la grippe**.

Sont également présentés dans ce rapport des **focus** sur les recours aux soins des **personnes âgées** et des **jeunes**.

Illustrée de graphiques et cartes, cette étude détaille les **inégalités territoriales de recours**, à l'échelle des 24 communes de la métropole mais aussi à l'échelle des quartiers de la ville de Nantes.

En complément des trois rapports établis à l'échelle de Nantes Métropole, est disponible **pour chacune des 24 communes une fiche synthétique** rassemblant une sélection d'indicateurs d'état de santé et de recours aux soins.

Les 3 rapports et les 24 fiches sont accessibles sur :

www.orspaysdelaloire.com/nos-activites/sante-des-habitants-de-nantes-metropole-2023





Sommaire

1. Soins de médecine générale	7
1.1 Recours au médecin généraliste ou au pédiatre	7
1.2 Recours au médecin généraliste dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires	11
1.3 Déclaration d'un médecin traitant	15
2. Recours au gynécologue médical ou obstétricien	17
3. Dépistage et prévention	20
3.1 Dépistage du cancer du col de l'utérus	20
3.2 Dépistage organisé du cancer du sein	23
3.3 Dépistage organisé du cancer du côlon-rectum	26
3.4 Vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées	27
4. Soins dentaires	30
4.1 Recours au chirurgien-dentiste	30
4.2 Prothèses dentaires	33
4.3 Soins d'orthodontie chez les enfants	34
5. Soins en ophtalmologie et soins d'optique	36
5.1 Recours à l'ophtalmologiste	36
5.2 Soins d'optique	39
6. Recours à l'orthophoniste chez les enfants	40
7. Focus sur certains recours aux soins chez les personnes âgées de 65 ans et plus	43
7.1 Visite à domicile d'un médecin généraliste	43
7.2 Recours à un infirmier	45
7.3 Recours aux services d'urgences	47
7.4 Hospitalisations en services de médecine ou de chirurgie	50
8. Focus sur le recours aux soins des jeunes	53
8.1 Recours à un médecin généraliste	53
8.2 Recours à un chirurgien-dentiste	54
8.3 Recours à un ophtalmologiste	56
8.4 Recours à un gynécologue ou à une sage-femme	57
8.5 Recours aux services d'urgences	59
Bibliographie	60
Indicateurs, sources et limites	61
Annexes	64





1. Soins de médecine générale

1.1 Recours au médecin généraliste ou au pédiatre

Éléments de contexte

Les médecins généralistes contribuent à assurer les soins de premier recours (ou soins primaires), c'est-à-dire les soins ambulatoires de proximité. Ils prennent ainsi en charge la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients, l'orientation dans le système de soins et le secteur médicosocial, et l'éducation pour la santé. Le médecin généraliste est de ce fait le professionnel de santé auquel la population a le plus fréquemment recours après le pharmacien. Pour les enfants de moins de 16 ans, les soins médicaux de premier recours peuvent également être assurés par un pédiatre.

Précisions méthodologiques

Les résultats ci-après sont établis à partir des actes et consultations réalisés par des médecins généralistes ou pédiatres libéraux et salariés, ayant été remboursés, à titre individuel, par le régime général d'assurance maladie. Ils ne prennent pas en compte ceux réalisés en consultations externes dans un établissement public de santé, ainsi que les prestations qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un remboursement individuel car intégrées dans le budget d'un établissement ou service d'éducation, de santé ou médicosocial. Les actes et consultations effectués par un médecin en Protection maternelle et infantile (PMI) sont pris en compte dans les résultats, car individualisés depuis 2017 (via l'utilisation de la carte vitale).

Au sein de Nantes Métropole, la majorité des actes et consultations en médecine générale ou pédiatrie sont réalisés par des médecins généralistes et pédiatres libéraux.

Les habitants de la métropole consultent en moyenne 3,6 fois par an un médecin généraliste

- 80 %¹ des habitants, relevant du régime général, ont consulté au moins une fois au cours de l'année 2021 un médecin généraliste², ou un pédiatre pour les moins de 16 ans.

Si l'on considère le nombre de recours, les habitants consultent dans l'année en moyenne 3,6 fois un médecin généraliste (ou un pédiatre).

- Ce sont les jeunes enfants et les personnes âgées qui ont le plus souvent recours à un médecin généraliste (ou pédiatre) : 90 % des 0-5 ans et 94 % des 75 ans et plus ont consulté un praticien dans l'année, avec respectivement en moyenne 5 et 6 consultations (ou visites) dans l'année (Fig1).

- Le recours au médecin généraliste (ou pédiatre) est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (85 % vs 77 %, à structure par âge comparable). En moyenne, les femmes consultent 4 fois au cours de l'année, et les hommes 3 fois (à structure par âge comparable).

Cet écart de recours entre les deux sexes est surtout marqué chez les 16-39 ans et les 40-64 ans.

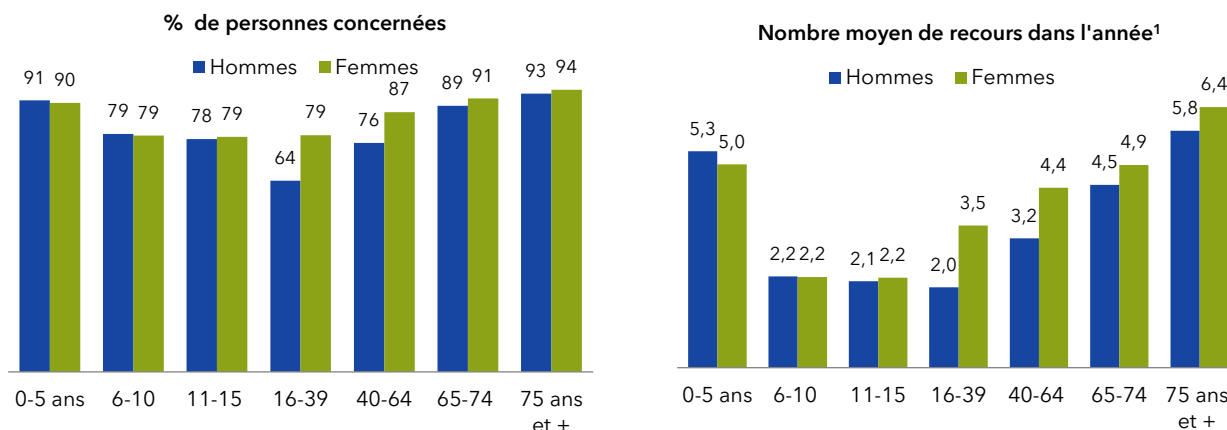
¹ Taux brut, ce taux est légèrement différent du taux standardisé selon l'âge (81 %) présenté en Fig2.

² Y compris médecin avec mode d'exercice particulier (homéopathie, acupuncture, allergologie, SOS médecins...).



Fig1. Recours à un médecin généraliste (ou à un pédiatre pour les moins de 16 ans) dans l'année selon l'âge et le sexe

Nantes Métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Parmi l'ensemble des bénéficiaires (y compris non-consultants).

Lecture : 64 % des hommes de 16-39 ans ont consulté un médecin généraliste au cours de l'année 2021. Les femmes de 40-64 ans ont consulté en moyenne 4,4 fois un médecin généraliste au cours de l'année 2021.

Un recours en baisse en 2021, notamment chez les enfants

- Le taux de recours à un médecin généraliste (ou un pédiatre) dans l'année apparaît en légère diminution entre 2017 et 2021 (83 % vs 81 %, - 2 points). Ce recul est lié à une forte baisse du recours chez les enfants de 6-15 ans (- 9 points chez les 6-10 ans ; - 6 points chez les 11-15 ans).

Si l'on considère le nombre moyen de recours dans l'année, celui-ci est en diminution dans toutes les classes d'âge, avec un recul plus marqué chez les enfants de moins de 16 ans.

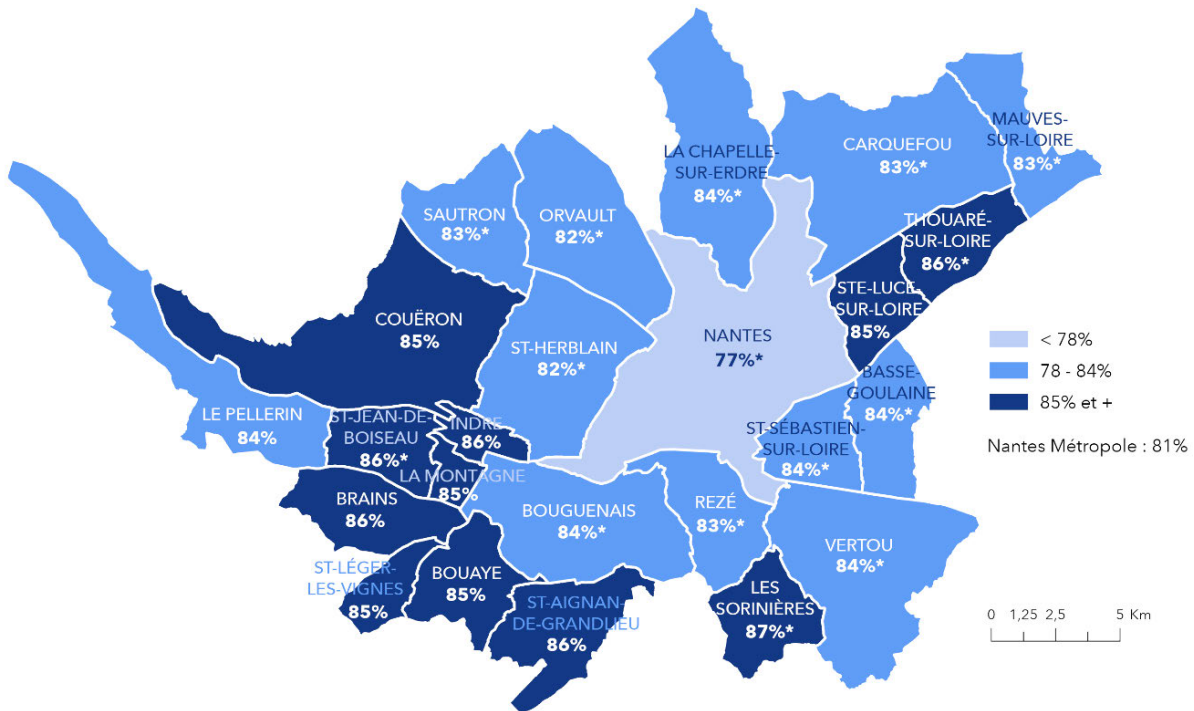
Des disparités communales

- Au sein de la métropole, la proportion d'habitants ayant consulté un médecin généraliste (ou un pédiatre) au cours de l'année 2021 varie 77 à 87 % selon les communes (à structure par âge comparable, Fig2). Le nombre moyen de recours dans l'année varie quant à lui de 3,3 à 4,3 (Fig3).



Fig2. Proportion¹ de personnes ayant eu recours à un médecin généraliste (ou à un pédiatre pour les moins de 16 ans) dans l'année selon les communes

Nantes Métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

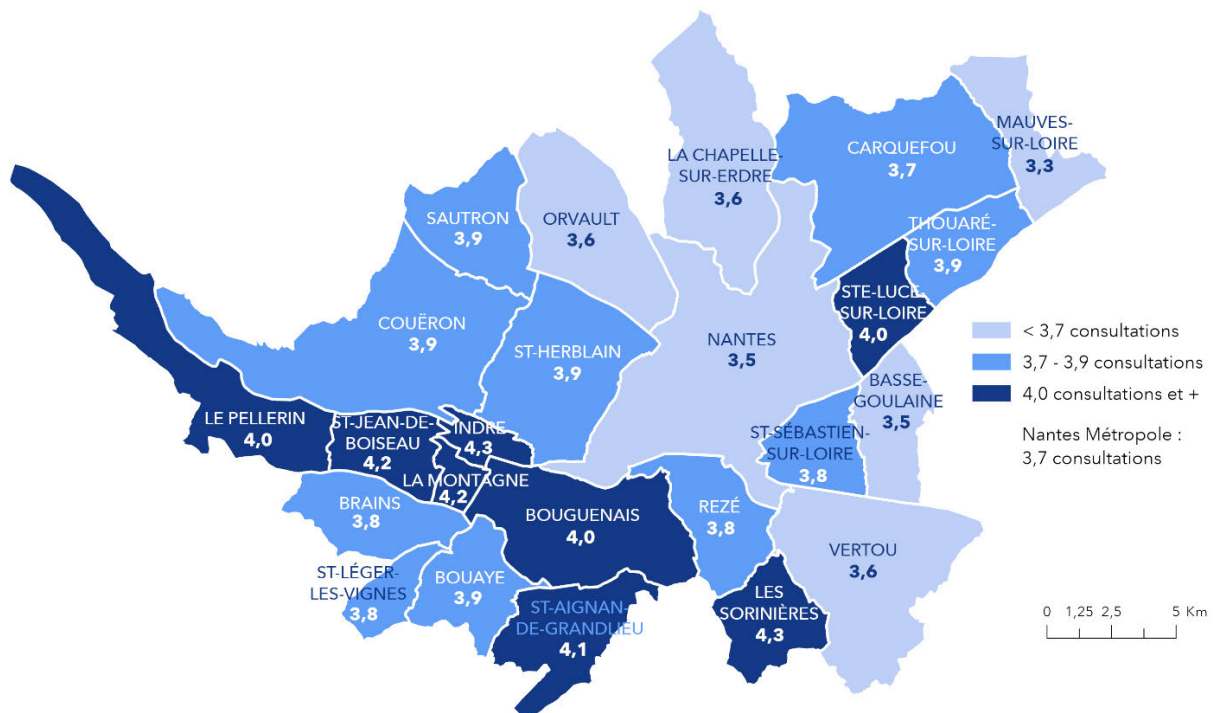
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

Fig3. Nombre¹ moyen de recours à un médecin généraliste (ou à un pédiatre pour les moins de 16 ans) dans l'année parmi l'ensemble des bénéficiaires² selon les communes

Nantes Métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Nombre standardisé sur l'âge.

2. Y compris non-consultants.



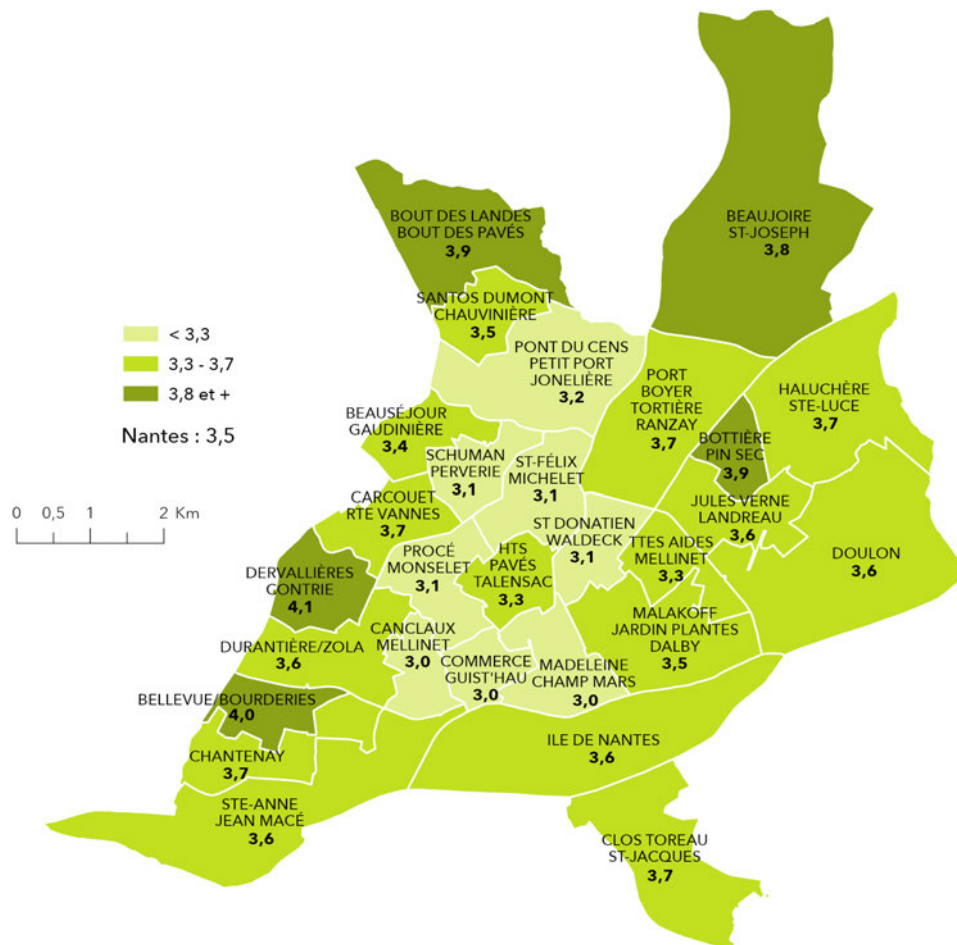
ENCADRÉ 1. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion de personnes ayant consulté au moins une fois dans l'année un médecin généraliste (ou un pédiatre) varie de 69 à 82 % entre les 28 micro-quartiers étudiés (à structure par âge comparable, Annexe 3a).

Le nombre moyen de recours dans l'année varie quant à lui de 3,0 à 4,1. Le recours au médecin généraliste apparaît plus faible dans les micro-quartiers du centre-ville et celui de Pont du Cens/Petit Port/Jonelière.

Nombre¹ moyen de recours à un médecin généraliste (ou à un pédiatre pour les moins de 16 ans) dans l'année parmi l'ensemble des bénéficiaires² par micro-quartier³

Nantes (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
1. Proportion/nombre standardisé(e) selon l'âge.
2. Y compris non-consultants.
3. Zonage Triris (Annexe 1).



1.2 Recours au médecin généraliste dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires

Éléments de contexte

Le recours aux médecins généralistes libéraux, en dehors des heures d'ouverture des cabinets, s'effectue principalement dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires.

Au sein de la métropole nantaise, cette permanence est assurée par les Centres d'accueil et de permanence des soins (Caps), situés à Nantes, Saint-Herblain et Bouaye, ainsi que par l'association SOS médecins.

L'accès aux Caps s'effectue par un appel au centre 15 et après avis médical ou orientation par le service des urgences. SOS médecins intervient sur rendez-vous, sans passer nécessairement par le centre 15. Les patients peuvent bénéficier d'un conseil téléphonique, d'une visite au domicile³ ou alors d'une consultation dans l'un des deux centres de l'association situés à Nantes⁴ et à Rezé⁵.

Précisions méthodologiques

Les résultats ci-après prennent en compte les recours à un médecin généraliste libéral la nuit (entre 20h et 8h), quel que soit le jour de la semaine, pour lesquels une majoration spécifique à la permanence des soins a été remboursée (« consultation régulée de nuit » ; « visite régulée de nuit » ; « consultation régulée milieu de nuit » ; « visite régulée milieu de nuit »). Ils excluent les actes « non régulés ».

Plus de 5 % des habitants de l'agglomération nantaise ont recours dans l'année à un médecin généraliste entre 20h et 8h

- Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, les habitants de Nantes Métropole, relevant du régime général, ont effectué au total plus de 45 300 recours à un médecin généraliste entre 20h et 8h dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires.

Au cours de cette période, 5,5 % des habitants de la métropole ont consulté au moins une fois un médecin généraliste la nuit, entre 20h et 8h.

- Ce recours nocturne varie selon l'âge. Il est le plus fréquent chez les enfants de 0-5 ans : 16 % d'entre eux ont été pris en charge au moins une fois dans l'année par un médecin généraliste entre 20h et 8h, contre 3 à 7 % parmi les autres classes d'âge (Fig4).

³ Interventions à domicile sur 15 des 24 communes de la Métropole nantaise, 7 jours sur 7, 24h/24 : Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Indre, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Herblain, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire et Vertou.

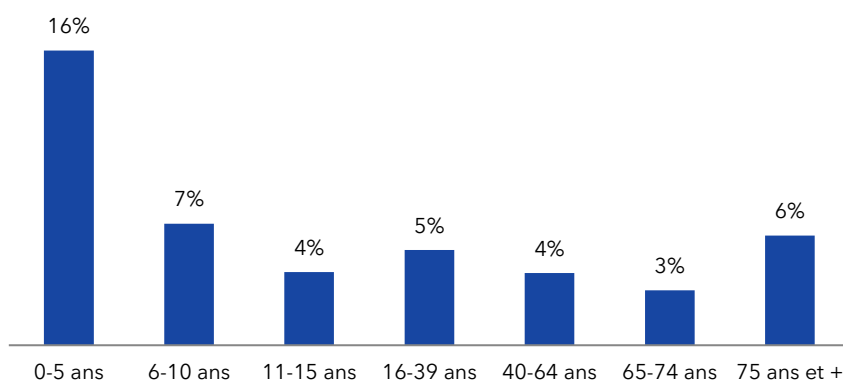
⁴ Le centre de consultation d'urgence et de permanence des soins de Nantes est ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à minuit.

⁵ Le centre de consultation de Rezé est ouvert sur les périodes de fermeture des cabinets médicaux (du lundi au vendredi : 20h - 24h ; samedi : 12h - 24h ; dimanche et jours fériés : 09h - 24h).



Fig4. Proportion de personnes ayant eu recours dans l'année à un médecin généraliste la nuit (entre 20h et 8h) selon l'âge

Nantes Métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

- La proportion d'habitants ayant eu recours dans l'année à un médecin généraliste la nuit (entre 20h et 8h) est en léger recul entre 2017 (6,0 %) et 2021 (5,5 %, à structure par âge comparable). Ce recours a diminué chez les enfants (0-5 ans : - 3 points, 6-10 ans : - 2 points, 11-15 ans : - 1 point) mais est resté stable chez les 16 ans et plus.

D'importantes disparités entre les communes

- Au sein de la métropole, des écarts sont observés entre les communes, en raison notamment du périmètre géographique d'intervention de l'association SOS médecins. Cette dernière intervient au domicile des patients pour 15 des 24 communes. La proportion d'habitants ayant eu recours au moins une fois en 2021 à un médecin généraliste la nuit varie ainsi de 1,2 à 6,5 % (à structure par âge comparable, Fig5). Les neuf communes non couvertes par l'association SOS médecins présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 3 %), et à l'inverse, les communes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Sainte-Luce-sur-Loire, les taux les plus élevés (supérieurs à 6 %).
- Un constat comparable est retrouvé si l'on considère les recours nocturnes chez les enfants, avec des disparités encore plus marquées entre les communes (taux allant de 2 à 12 %) (Fig5).



ENCADRÉ 2. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

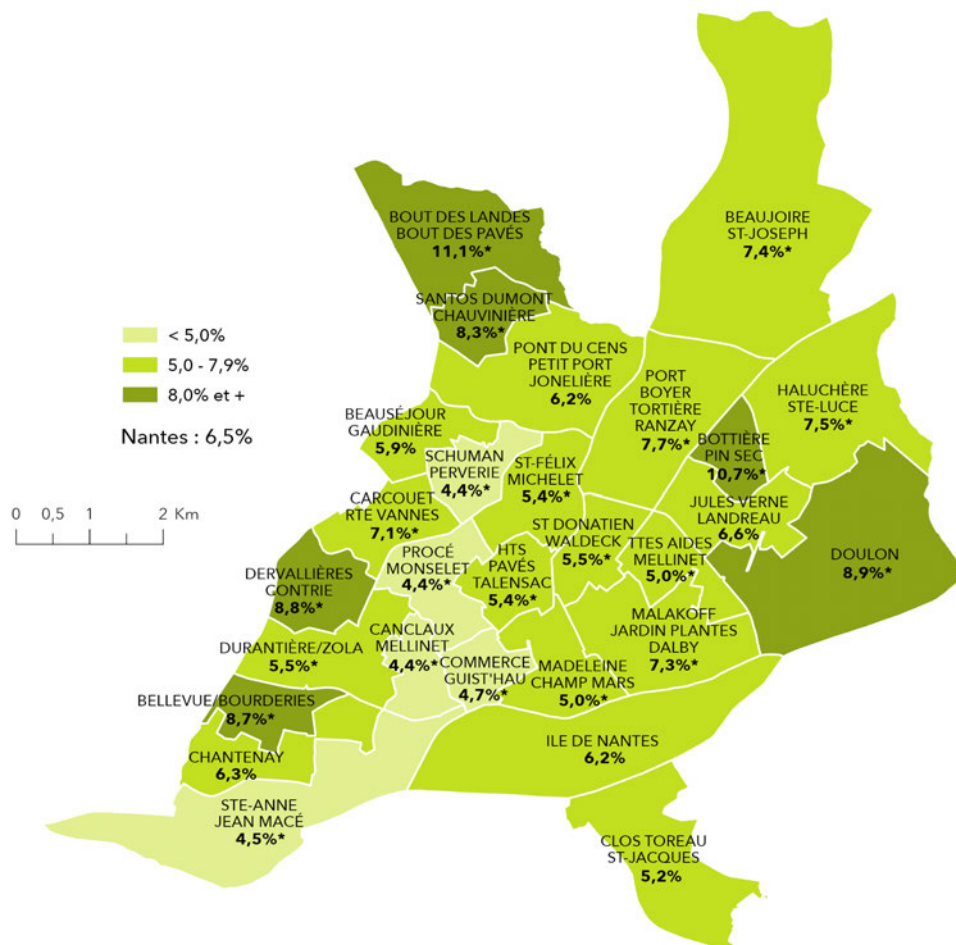
Au sein de la ville de Nantes, la situation est également très variable selon les quartiers. La proportion d'habitants ayant consulté au moins une fois dans l'année un médecin généraliste la nuit (entre 20h et 8h) varie de 4 à 11 % selon les 28 micro-quartiers étudiés.

Chez les enfants de moins de 16 ans, elle varie de 6 à 20 % (Annexe 3a).

Pour la population générale comme pour les enfants, les quartiers Bottière/Pin Sec et Bout des landes/Bout des Pavés sont les quartiers le plus concernés par un recours entre 20h et 8h.

Proportion¹ de personnes ayant consulté dans l'année un médecin généraliste la nuit (entre 20h et 8h) par micro-quartier²

Nantes (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

2. Zonage Triris.

* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



1.3 Déclaration d'un médecin traitant

Éléments de contexte

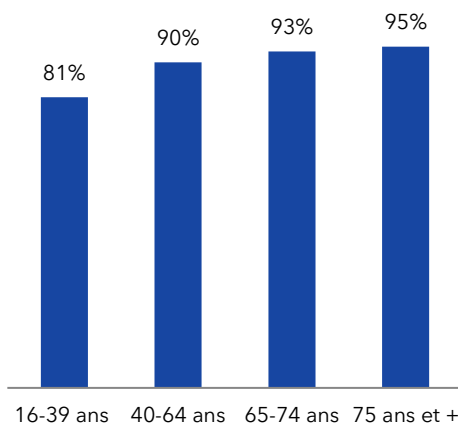
Depuis 2005, les assurés de 16 ans et plus (et depuis 2017 pour les moins de 16 ans) sont invités à choisir leur médecin traitant et à le déclarer à leur caisse d'assurance maladie. Ce médecin peut être un généraliste ou un spécialiste, exerçant en ville ou à l'hôpital. Il joue un rôle central dans l'orientation et le suivi du patient tout au long de son parcours de soins.

En termes de remboursement, le reste à charge du patient peut être majoré si celui-ci n'a pas déclaré de médecin traitant ou s'il consulte un médecin en dehors du parcours de soins coordonnés (c'est-à-dire sans prescription préalable de son médecin traitant).

Près de 9 habitants sur 10 de la métropole ont déclaré un médecin traitant, selon les données de l'Assurance maladie

- Fin 2021, 87 % des habitants de Nantes Métropole, âgés de 16 ans et plus, affiliés au régime général (assurés et ayants-droits) ont déclaré un médecin traitant⁶. Ce taux est proche de la moyenne nationale et un peu plus faible que la moyenne départementale (respectivement 89 % et 91 % en juin 2021, pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie) [4]. Ce taux doit toutefois être considéré avec précaution car certains changements de médecin traitant ne sont pas systématiquement déclarés par les patients.
- Les 16-39 ans présentent le taux de déclaration le plus faible, 81 % contre 90 à 95 % dans les classes d'âge supérieures (Fig6).

Fig6. Proportion de personnes ayant déclaré un médecin traitant selon l'âge
Nantes Métropole (31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes, hors aide médicale d'État.

- Le taux de bénéficiaires du régime général ayant déclaré fin 2021 un médecin traitant (88 %⁷) est inférieur de 5 points au taux observé fin 2017 (93 %, à structure par âge comparable). Cette baisse est observée dans toutes les classes d'âge, dont plus particulièrement les 16-39 ans (- 7 points), ceci pouvant s'expliquer notamment par le rattachement ces dernières années du régime des étudiants (2019) et du régime social des indépendants (2018) au régime général, avec d'éventuelles ruptures d'affiliation.

Au plan national, une baisse de la déclaration d'un médecin traitant est observée mais celle-ci est nettement moins marquée (- 1,2 point entre 2017 et 2021) [4].

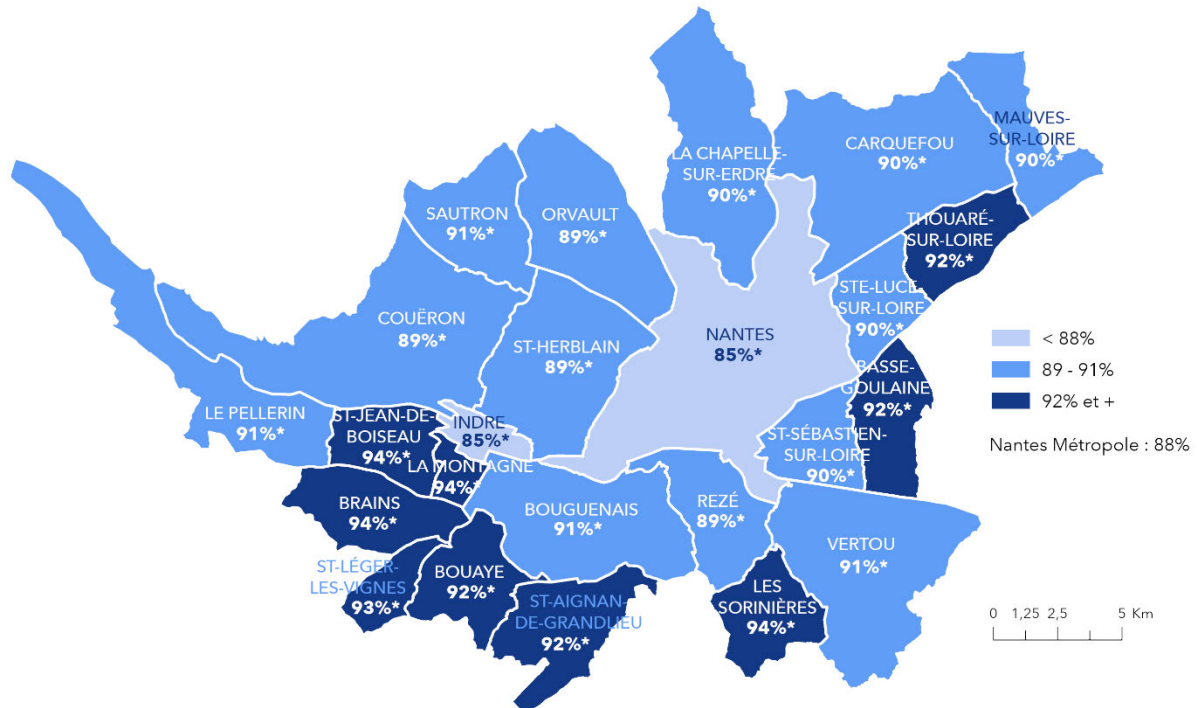
- Au sein de Nantes Métropole, le taux de personnes ayant déclaré un médecin traitant fin 2021 parmi les bénéficiaires du régime général varie de 85 à 94 % selon les communes, à structure par âge comparable (Fig7). Les communes de Nantes et Indre présentent les taux les plus faibles (85 %).

⁶ Les bénéficiaires ayant déclaré un médecin traitant qui n'est plus en activité, ainsi que les bénéficiaires ayant un médecin traitant fictif (attribué en cas de difficultés d'accès) sont considérés sans médecin traitant.

⁷ Taux standardisé sur l'âge, ce taux est légèrement différent du taux brut (87 %) présenté ci-dessus.



Fig7. Proportion¹ de personnes de 16 ans et plus ayant déclaré un médecin traitant selon les communes Nantes (31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes, hors aide médicale d'État.
1. Proportion standardisée selon l'âge.
* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

- Les données pour les micro-quartiers de Nantes sont détaillées en Annexe 3a.



2. Recours au gynécologue médical ou obstétricien

Éléments de contexte

Le suivi gynécologique et le suivi de grossesse des femmes peuvent être assurés par différents professionnels (médecins spécialistes de médecine générale, sage-femmes, gynécologues médicaux ou gynécologues-obstétriciens), exerçant dans des cadres professionnels variés (secteur libéral, établissement de santé, protection maternelle et infantile-PMI). Ce domaine d'activité fait partie de la pratique courante des médecins généralistes, ainsi que des sage-femmes qui ont vu leurs compétences s'élargir au cours des quinze dernières années (réalisation des consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention (non pathologique), réalisation d'IVG médicamenteuses, dépistage et traitement de certaines infections sexuellement transmissibles, vaccinations...). Toutefois, le recours au gynécologue libéral reste répandu dans la population féminine, en premier comme en second recours, dans un objectif préventif ou curatif.

Précisions méthodologiques

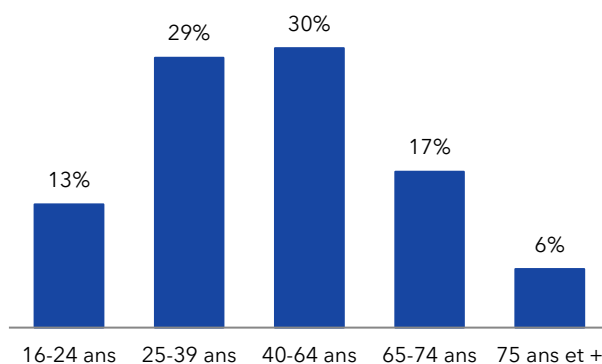
Les résultats ci-après sont établis à partir des actes réalisés par les gynécologues médicaux et les gynécologues obstétriciens pris en charge par le régime général d'assurance maladie (hors sections locales mutualistes). Ils ne prennent pas en compte ceux réalisés en consultations externes dans un établissement public de santé. Par ailleurs, les soins en gynécologie obstétrique peuvent également être assurés par d'autres professionnels, et notamment par les médecins généralistes et les sage-femmes.

Un recours au gynécologue fréquent entre 25 et 64 ans

- 24 % des femmes résidant dans l'agglomération et relevant du régime général, âgées de 16 ans ou plus, ont consulté un gynécologue médical ou un gynécologue-obstétricien en secteur libéral au cours de l'année 2021. Dans 26 % des cas, la consultation a été effectuée auprès d'un gynécologue de secteur 1, et dans 74 % des cas, auprès d'un gynécologue de secteur 2⁸.
- Le recours au gynécologue est maximal entre 25 et 64 ans (environ 30 %). Il est deux à trois fois moins élevé avant 25 ans (13 %) et après 65 ans (12 %) (Fig8).

Fig8. Proportion de femmes ayant eu recours dans l'année à un gynécologue (médical ou obstétricien) en secteur libéral selon l'âge

Nantes Métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

⁸ En secteur 1, les tarifs des actes sont fixés par convention nationale et servent de référence pour les remboursements effectués par l'assurance maladie. En secteur 2, le professionnel fixe librement son tarif et peut appliquer des dépassements d'honoraires.

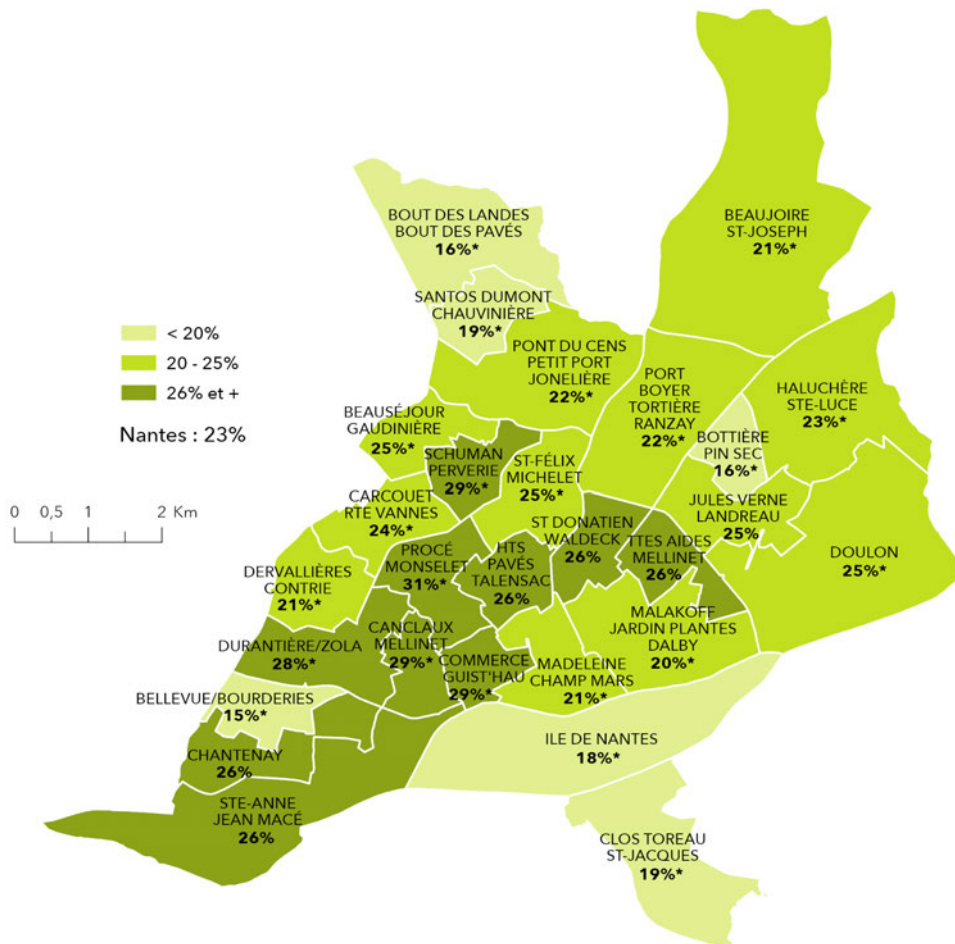


ENCADRÉ 3. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion de femmes de 16 ans et plus ayant eu recours à un gynécologue en secteur libéral dans l'année varie de 15 à 31 % selon les 28 micro-quartiers étudiés. Les taux les plus faibles sont globalement observés dans les micro-quartiers les moins favorisés.

Proportion¹ de femmes de 16 ans et plus ayant eu recours dans l'année à un gynécologue (médical ou obstétricien) en secteur libéral par micro-quartier²

Nantes (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

2. Zonage Triris.

* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



3. Dépistage et prévention

3.1 Dépistage du cancer du col de l'utérus

Éléments de contexte

Le cancer du col de l'utérus est la 12^{ème} cause de mortalité par cancer chez la femme. Environ 3 000 nouveaux cas sont recensés chaque année en France, avec 1 000 décès associés.

Depuis 2018, le cancer du col de l'utérus fait l'objet d'un programme national de dépistage au même titre que le cancer du sein et que le cancer colorectal. Le dépistage repose sur la réalisation d'un frottis cervico-utérin avec examen cytologique pour les femmes de 25 à 29 ans (deux tests réalisés à 1 an d'intervalle puis tous les 3 ans si les résultats sont normaux) et une détection des virus HPV à haut risque pour les femmes âgées de 30 à 65 ans (3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal puis tous les 5 ans dès lors que le résultat est négatif) [6].

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 vise un taux de couverture du dépistage de 70 %. Il reste insuffisant notamment chez les femmes de plus de 50 ans et chez celles présentant des caractéristiques socioéconomiques défavorables [7].

Précisions méthodologiques

Le frottis de dépistage peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme, en cabinet de ville, à l'hôpital (consultations hospitalières), dans les centres de planification familiale, ainsi que dans certains laboratoires d'analyse médicale sur prescription médicale.

L'indicateur utilisé dans ce chapitre prend en compte l'ensemble des examens cytopathologiques de frottis cervico-utérin et les tests HPV-HR pris en charge par le régime général d'assurance maladie.

Un recours au dépistage du cancer du col de l'utérus qui reste à améliorer

- 50 %⁹ des femmes de la métropole nantaise, relevant du régime général et âgées de 25 à 64 ans, ont bénéficié d'un frottis cervico-utérin entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021. Ce taux est analogue à celui observé sur la période 2015-2017.
- Le recours au dépistage du cancer du col de l'utérus est plus faible chez les 25-39 ans (46 %) que chez les 40-64 ans (54 %).

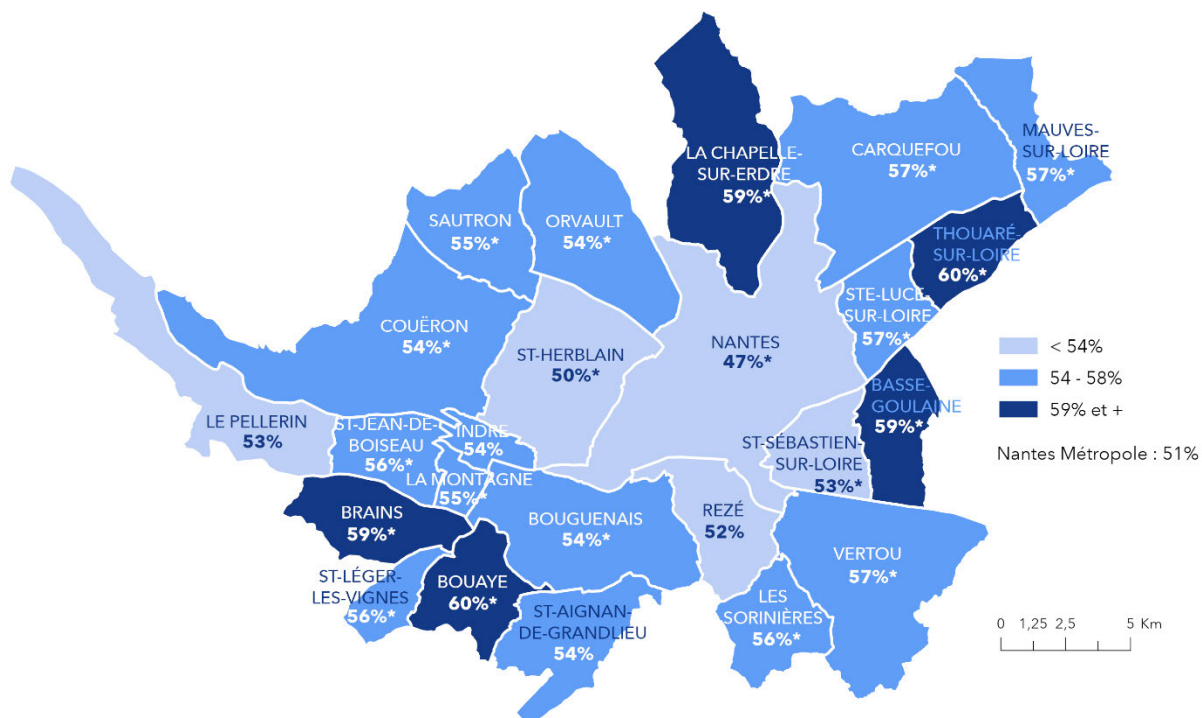
De fortes disparités communales

- Des disparités sont observées entre les communes de la métropole, le taux de femmes ayant bénéficié d'un frottis au cours des trois dernières années variant de 47 à 60 % (à structure par âge comparable). Nantes affiche le taux le plus faible (47 %) et les communes de Bouaye et Thouaré-sur-Loire présentent les taux les plus élevés (60 %) (Fig10).

⁹ Taux brut, ce taux est légèrement différent du taux standardisé (51 %) présenté Fig10.

Fig10. Proportion¹ de femmes de 25-64 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin au cours des 36 derniers mois selon les communes

Nantes Métropole (01/01/2019-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

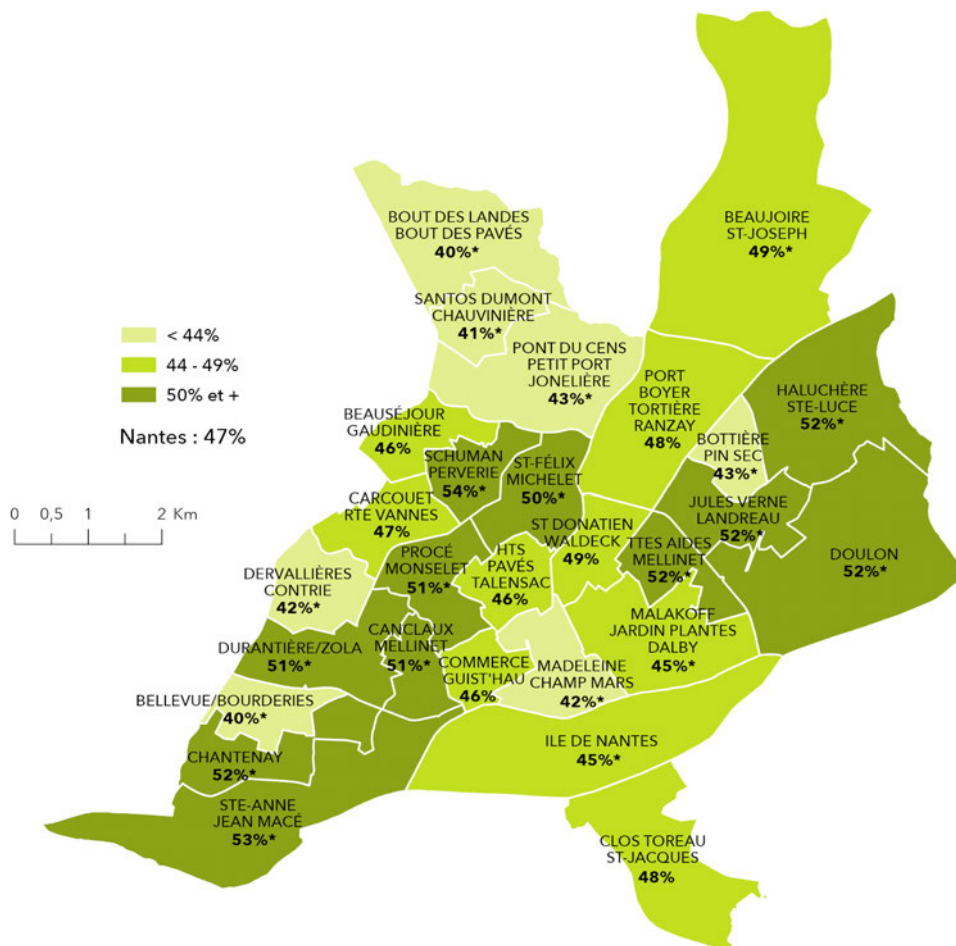


ENCADRÉ 4. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion de femmes ayant bénéficié d'un frottis au cours des 36 derniers mois varie de 40 à 54 % selon les 28 micro-quartiers étudiés, avec globalement des taux plus faibles dans les quartiers les moins favorisés.

Proportion¹ de femmes de 25-64 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des 36 derniers mois par micro-quartier²

Nantes (01/01/2019-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

2. Zonage Triris.

* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



3.2 Dépistage organisé du cancer du sein

Éléments de contexte

Le cancer du sein est le plus fréquent des cancers chez la femme, et constitue la première cause de décès féminins par cancer. Certains de ses facteurs de risque sont accessibles à la prévention (consommation d'alcool et de tabac). Cette prévention repose également sur le dépistage par mammographie, dont de nombreux travaux ont montré l'effet bénéfique sur la mortalité par cancer du sein [8].

L'objectif du programme national de dépistage organisé est donc de réduire la mortalité liée au cancer du sein mais aussi d'améliorer l'information et la qualité des soins des personnes concernées. Il garantit notamment à chaque femme un accès égal au dépistage sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevé.

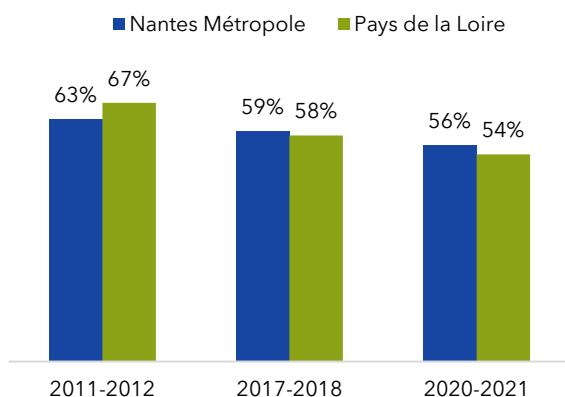
Dans le cadre de ce programme, toutes les femmes de 50-74 ans sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier sont invitées, tous les deux ans, à effectuer un examen clinique et une mammographie auprès d'un radiologue agréé. Ces examens sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, sans avance de frais. En dehors du dépistage organisé, les femmes peuvent avoir recours, sur prescription médicale, à un dépistage à titre individuel. Sur la période 2020-2021, le taux de participation au dépistage organisé est de 47 % (+ environ 10 % en considérant le dépistage individuel) au plan national [9]. Il est très inférieur à l'objectif de 70 % des femmes dépistées, fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et recommandé au plan européen [7].

Un taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein en diminution sur les années 2020-2021

- Selon les données du Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC), 56 % des femmes de la métropole nantaise, âgées de 50 à 74 ans, ont effectué une mammographie au cours des années 2020-2021 dans le cadre du dépistage organisé. Ce taux, supérieur à la moyenne des Pays de la Loire (54 %), est très en dessous de l'objectif de couverture de 70 % fixé au plan national.
- Le taux de participation au dépistage organisé du cancer sein est, comme à l'échelle régionale et nationale, en constante diminution depuis dix ans, avec un net décrochage en 2020 en raison notamment des problématiques d'accès aux cabinets de radiologie pendant la crise sanitaire Covid-19 (Fig11).

Fig11. Évolution du taux de participation¹ au dépistage organisé du cancer du sein parmi les femmes de 50-74 ans

Nantes Métropole, Pays de la Loire (2011-2021)



Source : CRCDC Pays de la Loire - exploitation ORS pays de la Loire.

1. Taux de participation calculés par rapport au nombre de femmes invitées par le Centre régional de coordination des dépistages des cancers. Les taux régionaux ici présentés sont différents de ceux publiés par Santé publique France, qui retient comme dénominateur les estimations localisées de population (ELP) de l'Insee.

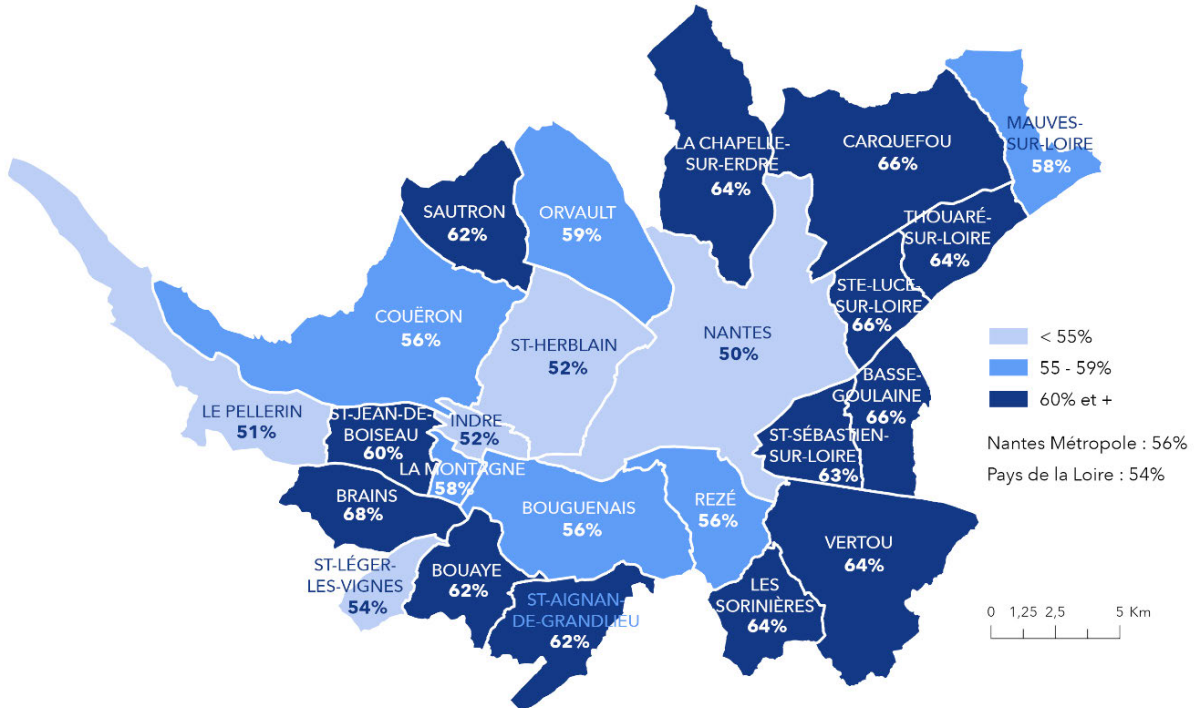


Des taux de participation variant fortement selon les communes

- Au sein de la métropole nantaise, le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein sur la période 2020-2021 varie de 50 à 68 % selon les communes (Fig12). Les communes de Nantes, Le Pellerin, Saint-Herblain, Indre et Saint-Léger-les-Vignes présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 55 %).

Fig12. Taux de participation¹ au dépistage organisé du cancer du sein parmi les femmes de 50-74 ans selon les communes

Nantes Métropole (2020-2021)



Source : CRCDC Pays de la Loire - exploitation ORS pays de la Loire.

1. Taux de participation calculés par rapport au nombre de femmes invitées par le Centre régional de coordination des dépistages des cancers. Le taux régional ici présenté est différent de celui publié par Santé publique France, qui est établi à partir des estimations localisées de population (ELP) de l'Insee.

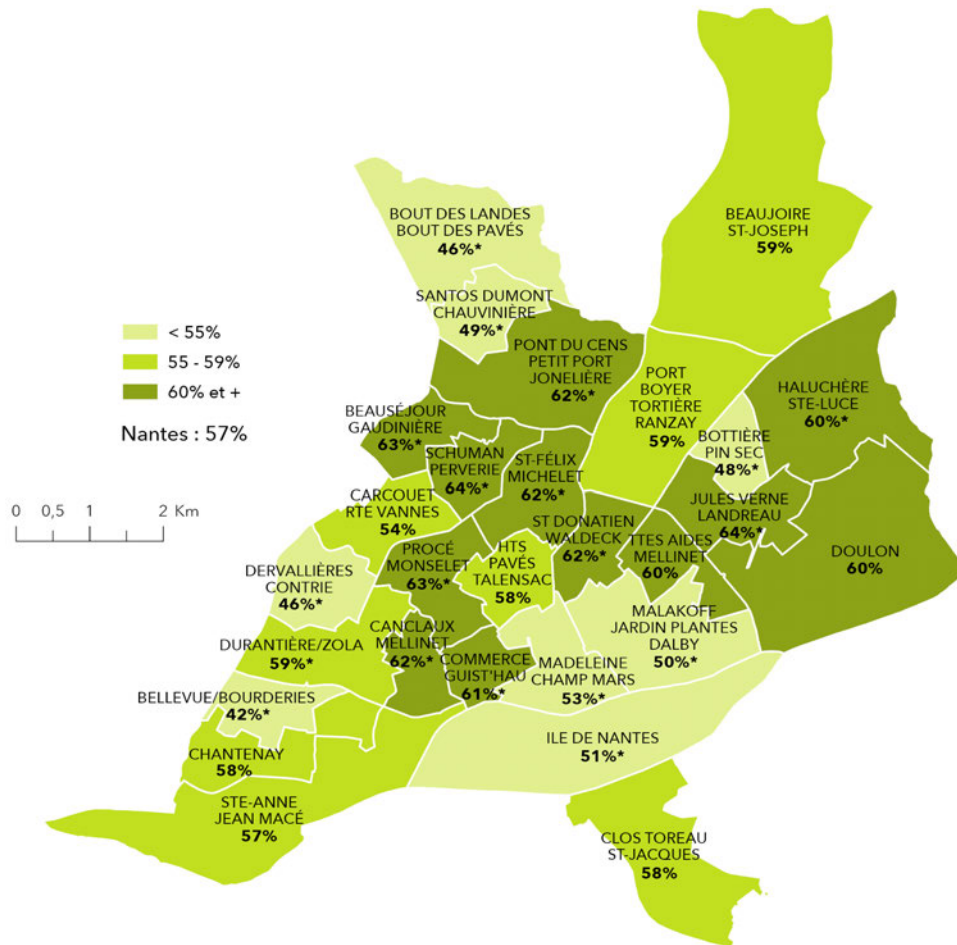


ENCADRÉ 5. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

Selon les données de la CPAM qui concernent les femmes relevant du régime général et qui prennent en compte les mammographies réalisées dans le cadre du dépistage organisé et du dépistage individuel¹, la proportion de femmes de 50-74 ans ayant effectué une mammographie au cours de la période 2020-2021 varie à Nantes de 42 à 64 % selon les 28 micro-quartiers étudiés. Globalement, les taux les plus faibles sont observés chez les femmes des micro-quartiers les moins favorisés.

Proportion de femmes de 50-74 ans, relevant du régime général, ayant effectué une mammographie au cours des 24 derniers mois par micro-quartier²

Nantes (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. L'indicateur utilisé dans cet encadré prend en compte les actes « mammographie bilatérale », « mammographie unilatérale », « mammographie de dépistage » pris en charge par le régime général de l'assurance maladie. Le champ de cet indicateur intègre les dépistages individuels et est donc plus large que celui utilisé ci-dessus pour l'analyse de la participation au programme de dépistage organisé à l'échelle de la métropole et des 24 communes.

2. Zonage Triris.

* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.

3.3 Dépistage organisé du cancer du côlon-rectum

Éléments de contexte

Le cancer colorectal (ou cancer du côlon-rectum) est le troisième cancer le plus fréquent chez l'homme, et le deuxième chez la femme. Il touche chaque année 43 000 personnes en France et est responsable de 17 000 décès [10].

Ce cancer bénéficie d'un dépistage organisé, qui repose sur la réalisation d'un test immunologique proposé, tous les deux ans, à tous les hommes et toutes les femmes âgés de 50 à 74 ans.

Le taux national de participation au programme de dépistage est de 35 % en 2020-2021, très en dessous de l'objectif de couverture de 65 % recommandé au niveau européen et par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

Une participation au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum plus faible chez les hommes

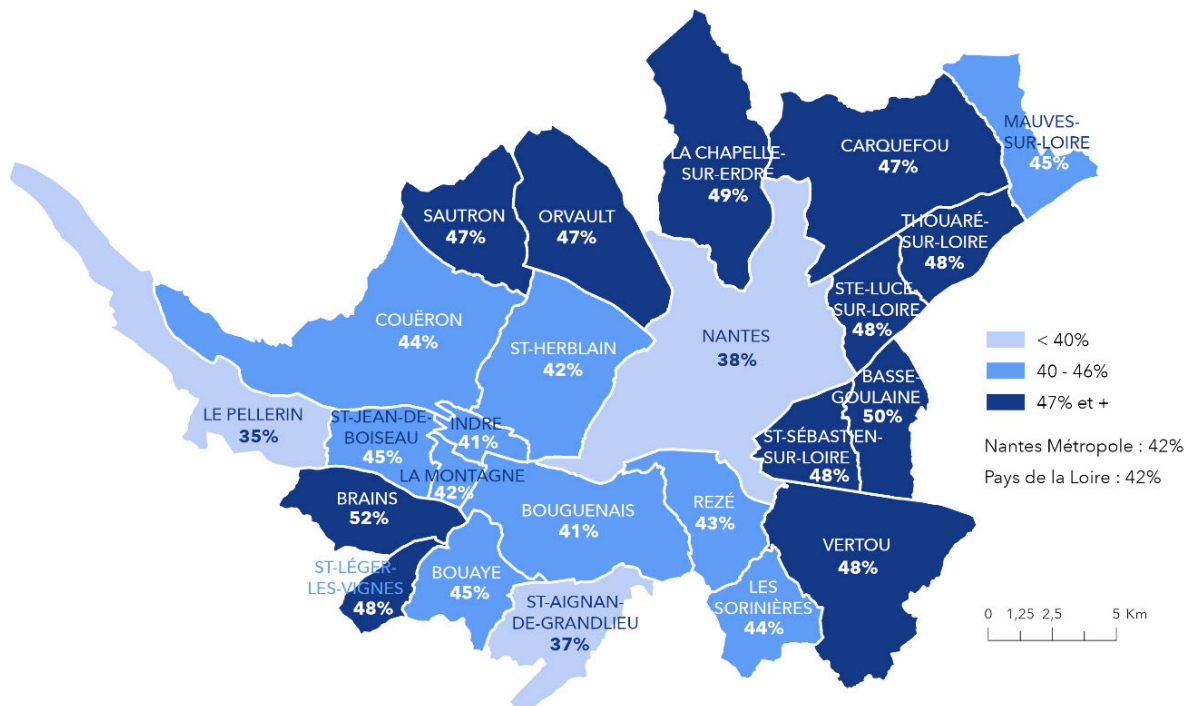
- Selon les données du CRCDC, 42 % des habitants de Nantes Métropole, âgés de 50 à 74 ans, ont participé au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum au cours des années 2020-2021. Ce taux, analogue à la moyenne régionale, est très en dessous de l'objectif de couverture de 65 % fixé au plan national.
- Le taux de participation à ce dépistage est, comme à l'échelle régionale et nationale, plus faible chez les hommes de l'agglomération (41 %) que chez les femmes (44 %).

De fortes disparités communales

- Il varie de 35 à 52 % selon les communes. Les communes de Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand Lieu et Nantes présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 40 %, Fig13).

Fig13. Taux de participation¹ au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum parmi les personnes de 50-74 ans selon les communes

Nantes Métropole (2020-2021)



Source : CRCDC Pays de la Loire - exploitation ORS pays de la Loire.

1. Taux de participation calculés par rapport au nombre de personnes invitées par le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (après exclusion des personnes ayant un suivi spécifique pour raisons médicales). Le taux régional ici présenté est différent de celui publié par Santé publique France, qui est établi à partir des estimations localisées de population (ELP) de l'Insee.



3.4 Vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées

Éléments de contexte

La grippe est une maladie infectieuse saisonnière d'origine virale très contagieuse. Chaque année, elle touche entre 2 et 6 millions de personnes en France [11]. Cette infection est souvent considérée comme bénigne, mais elle peut entraîner des complications graves, voire des décès chez les sujets à risque [12].

En plus des mesures d'hygiène (et notamment du lavage fréquent des mains) destinées à limiter la transmission des virus, la vaccination constitue la principale mesure de prévention de la grippe. Elle est recommandée (et le vaccin est pris en charge à 100%) pour les sujets à risque de forme grave : personnes âgées de 65 ans et plus, et/ou atteintes de certaines maladies chroniques, et/ou souffrant d'obésité, ainsi que les femmes enceintes.

La vaccination est également recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier avec des sujets à risque de grippe grave.

Pour la saison 2020-2021, la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière a été estimée au plan national à 60 % chez les 65 ans ou plus, soit un niveau très inférieur à la cible de 75 % recommandée par l'OMS [13].

Précisions méthodologiques

L'indicateur utilisé dans ce chapitre comprend les vaccins délivrés en pharmacie de ville et pris en charge par le régime général de l'assurance maladie. En sont donc exclus les vaccins délivrés par la pharmacie à usage interne des établissements de santé et médicosociaux qui en disposent, et notamment des Ehpad concernés. De ce fait, cet indicateur sous-estime la couverture vaccinale effective des personnes âgées en particulier au-delà de 85 ans.

Moins de deux tiers des personnes de 65 ans et plus sont vaccinées contre la grippe saisonnière

- 63 % des habitants de Nantes Métropole, relevant du régime général et âgés de 65 ans ou plus, ont bénéficié d'un vaccin contre la grippe saisonnière entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021¹⁰. Ce taux, comparable à celui des Pays de la Loire et supérieur à la moyenne nationale (60 %), est inférieur à l'objectif de 75 % fixé par l'OMS [9].
- Le taux de vaccination à l'hiver 2020-2021 est supérieur à celui observé à l'hiver 2016-2017 (57 %) [11]. Cette hausse doit toutefois être relativisée car une baisse de plus de 3 points de la vaccination est observée à partir des dernières données disponibles à l'échelle du département (hiver 2021-2022) [9].
- La proportion de personnes vaccinées contre la grippe saisonnière croît avec l'âge, elle passe ainsi de 57 % chez les 65-74 ans à 69 % chez les 75 ans et plus résidant dans la métropole.

¹⁰ Hors vaccin effectué lors d'une hospitalisation dans le secteur public, hors vaccin effectué en Ehpad disposant d'une pharmacie à usage interne.

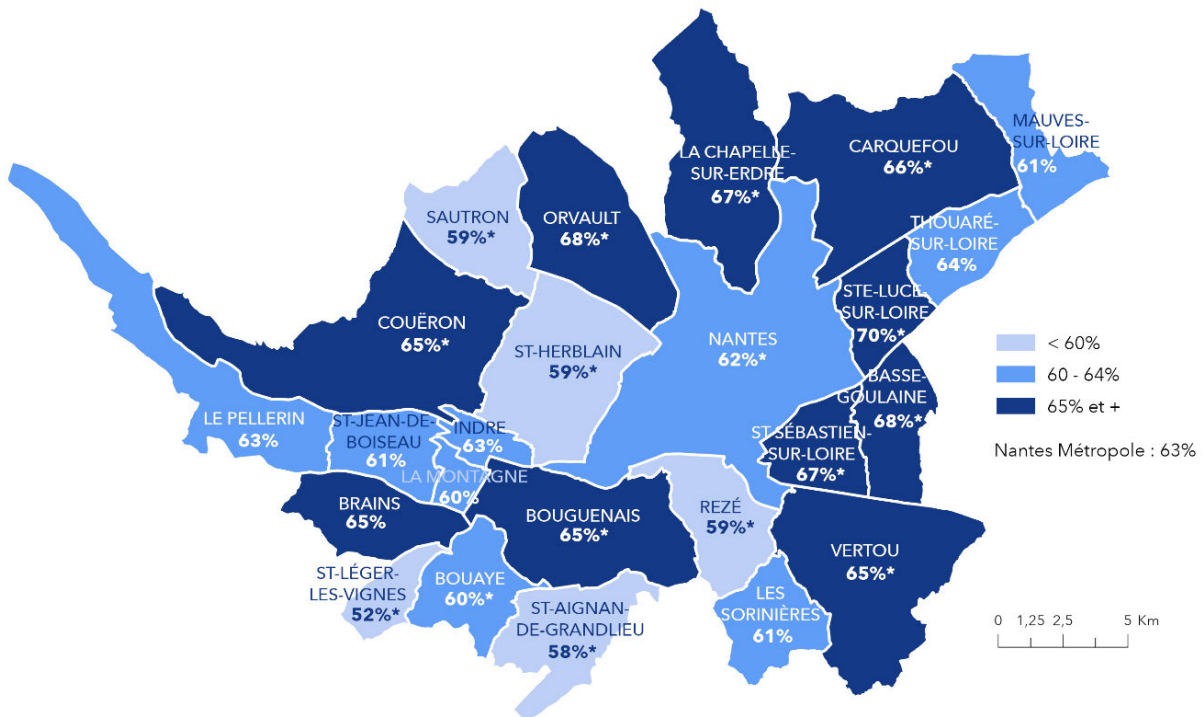


Des écarts notables entre les communes

- Au sein de l'agglomération nantaise, le taux de vaccination contre la grippe parmi les personnes âgées de 65 ans et plus varie de 52 à 70 % selon les communes (à structure par âge comparable). Les communes de Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Aignan de Grand Lieu, Rezé, Saint-Herblain et Sautron affichent les taux les plus faibles (inférieurs à 60 %, Fig14).

Fig14. Proportion¹ de personnes de 65 ans et plus ayant été vaccinées contre la grippe saisonnière lors de l'hiver 2020-2021 selon les communes

Nantes Métropole (01/09/2020-31/01/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

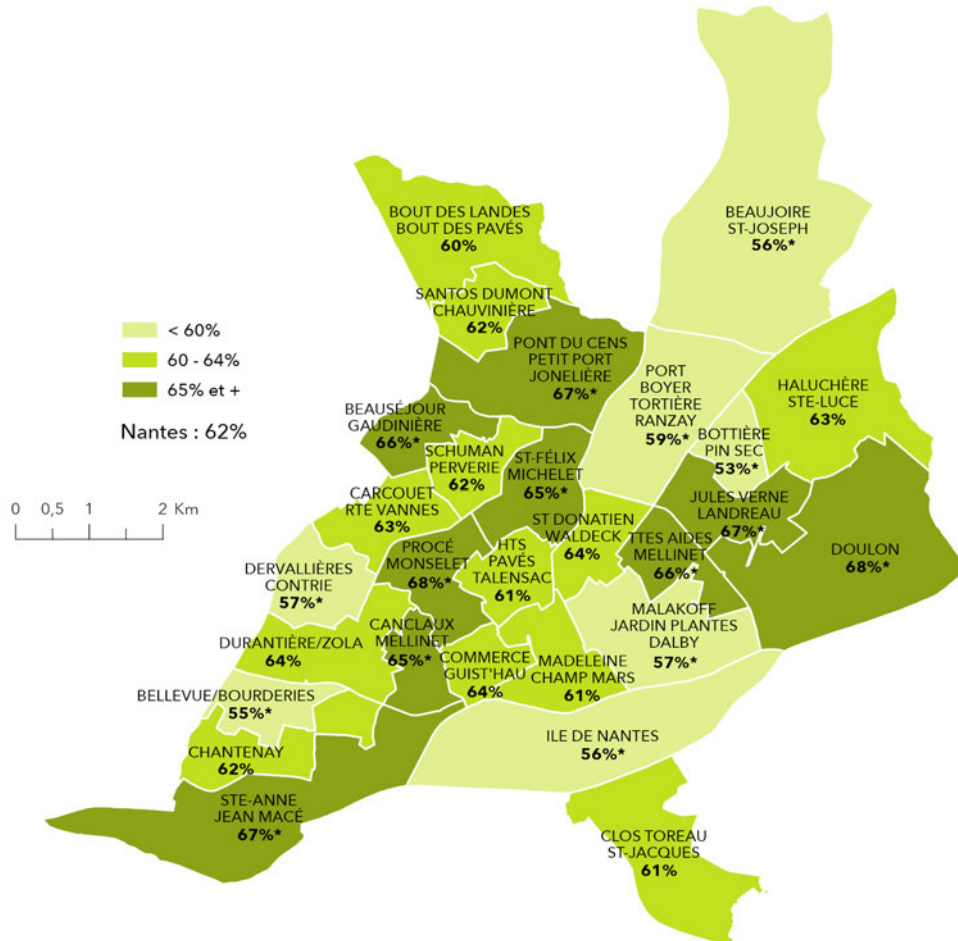


ENCADRÉ 6. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion de personnes de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe saisonnière pendant l'hiver 2020-2021 varie de 53 à 68 % selon les 28 micro-quartiers étudiés.

Proportion¹ de personnes de 65 ans et plus ayant été vaccinées contre la grippe lors de l'hiver 2020-2021 par micro-quartier²

Nantes (01/09/2020-31/01/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

2. Zonage Triris.

* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



4. Soins dentaires

Éléments de contexte

Les soins dentaires ont pour objectifs de prévenir et de traiter les pathologies bucco-dentaires, affections très fréquentes qui sont susceptibles d'impacter l'état de santé général ainsi que la qualité de vie. Les pathologies dentaires sont favorisées par certaines habitudes de vie (boissons sucrées, grignotage, tabac, alcool) et par une hygiène bucco-dentaire insuffisante (un brossage biquotidien est recommandé). Leur prévention passe donc par la prise en compte de ces différents facteurs.

Une visite annuelle chez un chirurgien-dentiste est également recommandée, pour mettre en œuvre des soins préventifs ou pour assurer des soins curatifs précoces. Afin de favoriser les recours aux soins dentaires des enfants et adolescents, qui restent souvent très insuffisants [12], l'assurance maladie propose des examens de prévention réguliers (à 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans), dans le cadre du programme MT dents. Ces examens sont pris en charge à 100 % sans avance de frais.

Le renoncement aux soins dentaires est important, y compris pour les soins courants, en raison d'une méconnaissance fréquente de leurs conditions de prise en charge. Les conditions de remboursement des soins dentaires courants (traitement de caries, détartrage...) sont analogues à celles des soins médicaux. En revanche, le reste à charge peut être important pour les autres soins, tels que les prothèses dentaires ou l'orthodontie. Le dispositif « 100 % santé », mis en place depuis 2019, permet une meilleure prise en charge des prothèses dentaires (couronnes, bridges, dentiers). Ainsi en 2021, au plan national, 55 % des actes prothétiques dentaires ont été réalisés sans reste à charge pour le patient [13].

Précisions méthodologiques

Les résultats ci-après sont établis à partir des actes et consultations réalisés par des chirurgiens-dentistes, y compris les orthodontistes (spécialistes en orthopédie dento-faciale ODF), libéraux et salariés (en centres mutualistes et en centres de santé dentaires notamment), pris en charge par le régime général d'assurance maladie.

4.1 Recours au chirurgien-dentiste

Près de 5 habitants sur dix consultent un chirurgien-dentiste dans l'année

- 46 %¹¹ des habitants de Nantes Métropole, relevant du régime général, ont consulté au moins une fois un chirurgien-dentiste (y compris orthodontiste) au cours de l'année 2021.
- Le recours dans l'année au chirurgien-dentiste (dont orthodontiste) varie selon l'âge (Fig15). Ce sont les enfants de 6-15 ans qui ont le plus souvent recours (65 %).

Un recours nettement plus faible chez les hommes, surtout entre 16 et 74 ans

- Le recours au chirurgien-dentiste est plus faible chez les hommes (43 %) que chez les femmes (50 %, à structure par âge comparable), et cet écart s'observe surtout entre 16 et 74 ans.

Un taux de recours en hausse, en particulier chez les très jeunes enfants

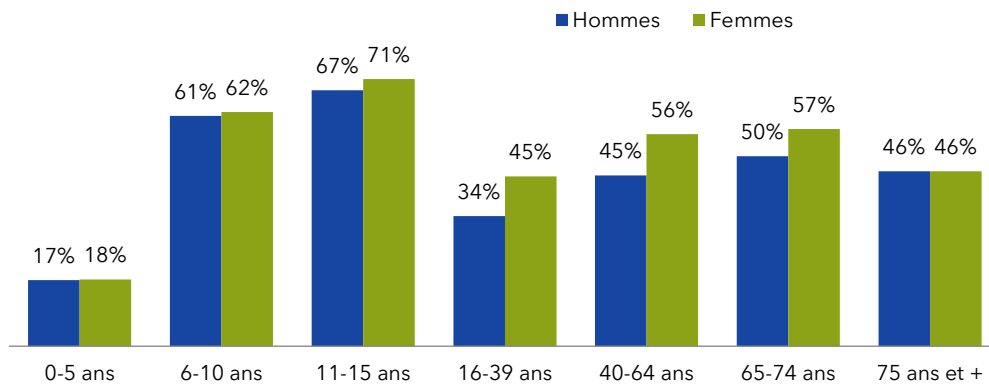
- La proportion de personnes ayant eu recours à un chirurgien-dentiste en 2021 est supérieure à celle observée en 2017 (+ 2 points, à structure par âge comparable). Cette hausse est principalement liée à une progression des recours chez les enfants âgés de moins de 5 ans (+ 8 points), en lien avec l'élargissement en 2019 du programme MT dents aux enfants âgés de 3 ans.

¹¹ Taux brut, ce taux est légèrement différent du taux standardisé (47 %) présenté Fig16.



Fig15. Proportion de personnes¹ ayant eu recours dans l'année à un chirurgien-dentiste selon l'âge et le sexe

Nantes métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes.

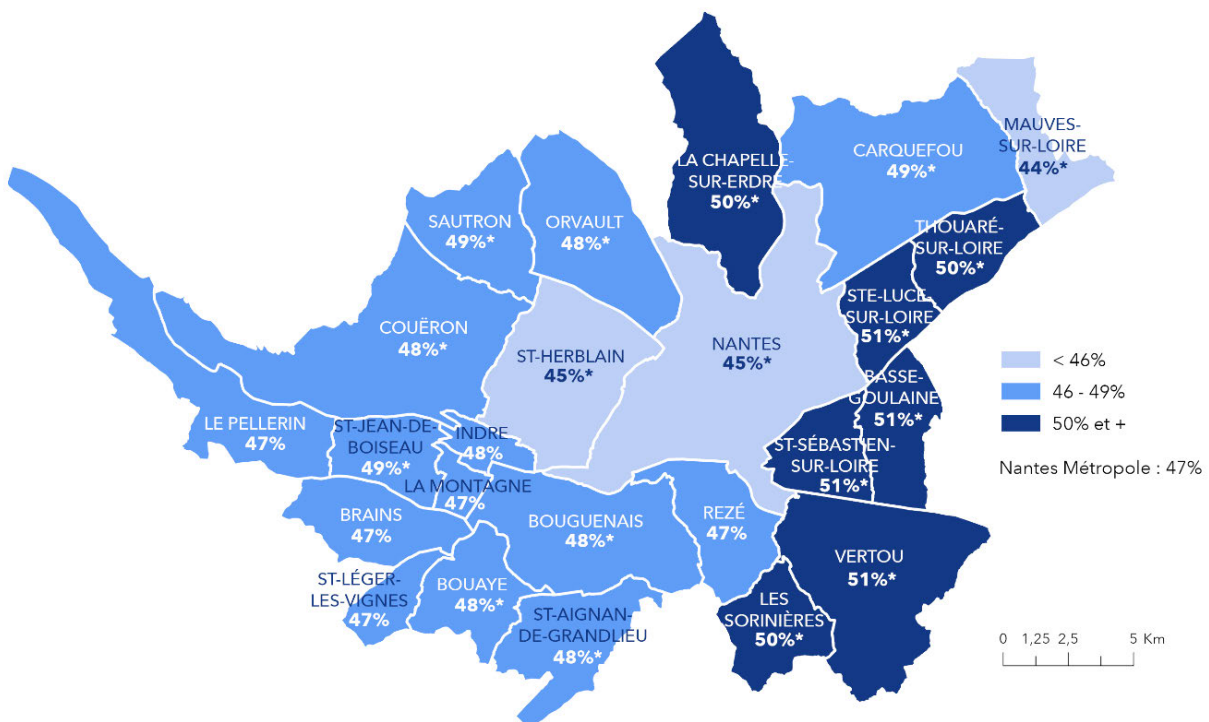
1. Y compris non-consultants.

Des disparités communales

- La proportion de personnes ayant consulté au moins une fois un chirurgien-dentiste en 2021 varie de 44 à 51 % selon les communes (à structure par âge comparable). Les communes de Mauves-sur-Loire, Saint-Herblain et Nantes affichent les taux les plus faibles (Fig16).

Fig16. Proportion¹ de personnes ayant eu recours dans l'année à un chirurgien-dentiste selon les communes

Nantes métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes.

1. Proportion standardisée sur l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



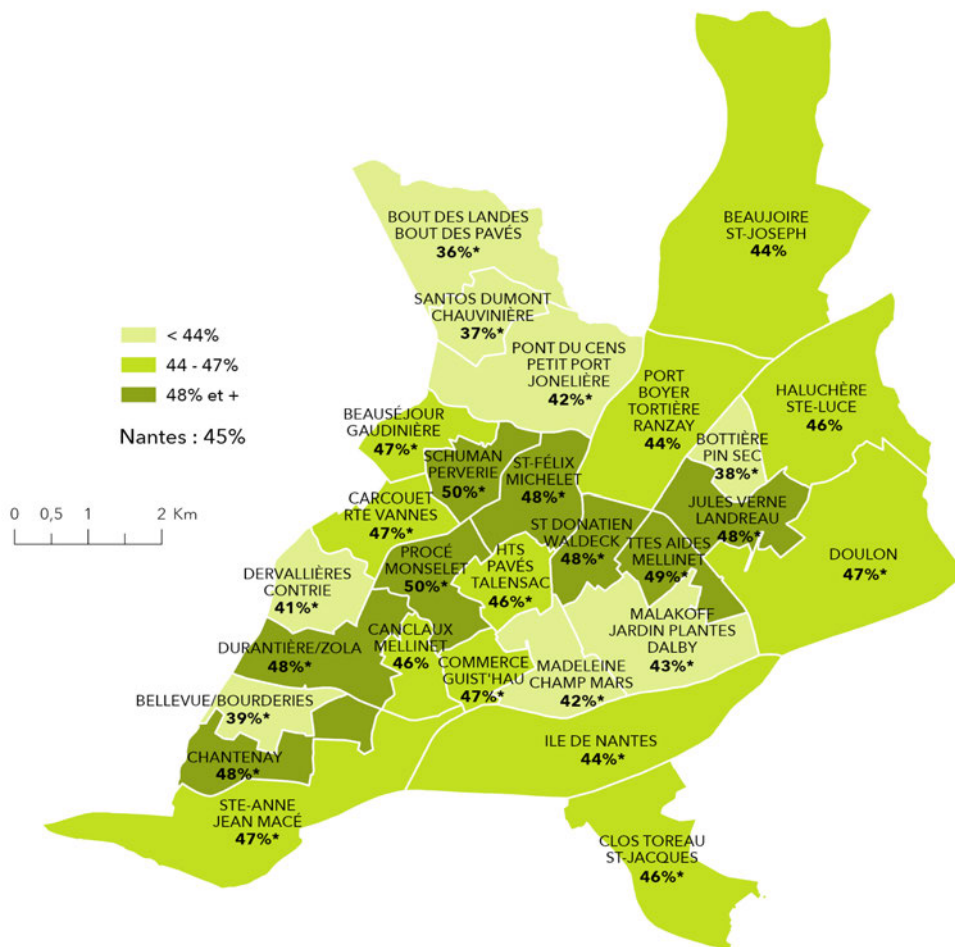
ENCADRÉ 7. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion de personnes ayant consulté un chirurgien-dentiste au cours de l'année 2021 varie de 36 à 50 % selon les 28 micro-quartiers étudiés (à structure par âge comparable). Les taux les plus faibles concernent les micro-quartiers les moins favorisés.

Ce constat se retrouve si l'on considère le recours chez les enfants de 6-15 ans, avec des écarts encore plus marqués (49 à 71 %, Annexe 3b).

Proportion¹ de personnes ayant consulté un chirurgien-dentiste dans l'année par micro-quartier²

Nantes (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

2. Zonage Triris.

* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



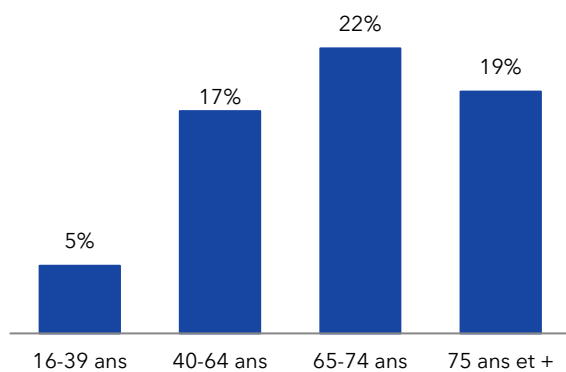
4.2 Prothèses dentaires

Un adulte sur 7 a bénéficié d'actes de prothèses dentaires au cours des deux dernières années

- 13 % des habitants de Nantes Métropole, relevant du régime général et âgés de 16 ans et plus, ont bénéficié d'au moins un remboursement d'actes de prothèses dentaires¹² au cours des deux années 2020 et 2021.
- Ce taux augmente à partir de 40 ans et diminue après 65 ans. Il passe ainsi de 5 % chez les 16-39 ans à 17 % chez les 40-64 ans, pour atteindre 22 % chez les 65-74 ans, et redescend à 19 % chez les 75 ans et plus (Fig17).

Fig17. Proportion de personnes ayant bénéficié d'un remboursement d'actes de prothèses dentaires au cours des 24 derniers mois selon l'âge

Nantes Métropole (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

- La proportion de personnes de 16 ans et plus ayant bénéficié d'actes de prothèses dentaires sur les années 2020-2021 (14 %) est un peu plus faible que celle observée sur les années 2016-2017 (16 %). Ce recul, lié notamment à la crise Covid-19, apparaît marqué chez les personnes âgées (- 6 points chez les 75 ans et plus).
- Au sein de la métropole, la proportion de personnes ayant bénéficié d'actes de prothèses dentaires sur la période 2020-2021 varie entre 11 et 16 % selon les communes (à structure par âge comparable, Annexe 2c).
- Les données pour les micro-quartiers de Nantes sont détaillées en Annexe 3c.

¹² Les actes pris en compte sont les suivants : actes de « prothèse dentaire amovible », « prothèse dentaire fixe esthétique », « prothèse dentaire fixe métallique », « prothèse dentaire/dentiste », actes divers de prothèse dentaire.



4.3 Soins d'orthodontie chez les enfants

Plus d'un quart des enfants de 6-15 ans ont bénéficié de soins d'orthodontie au cours des deux dernières années

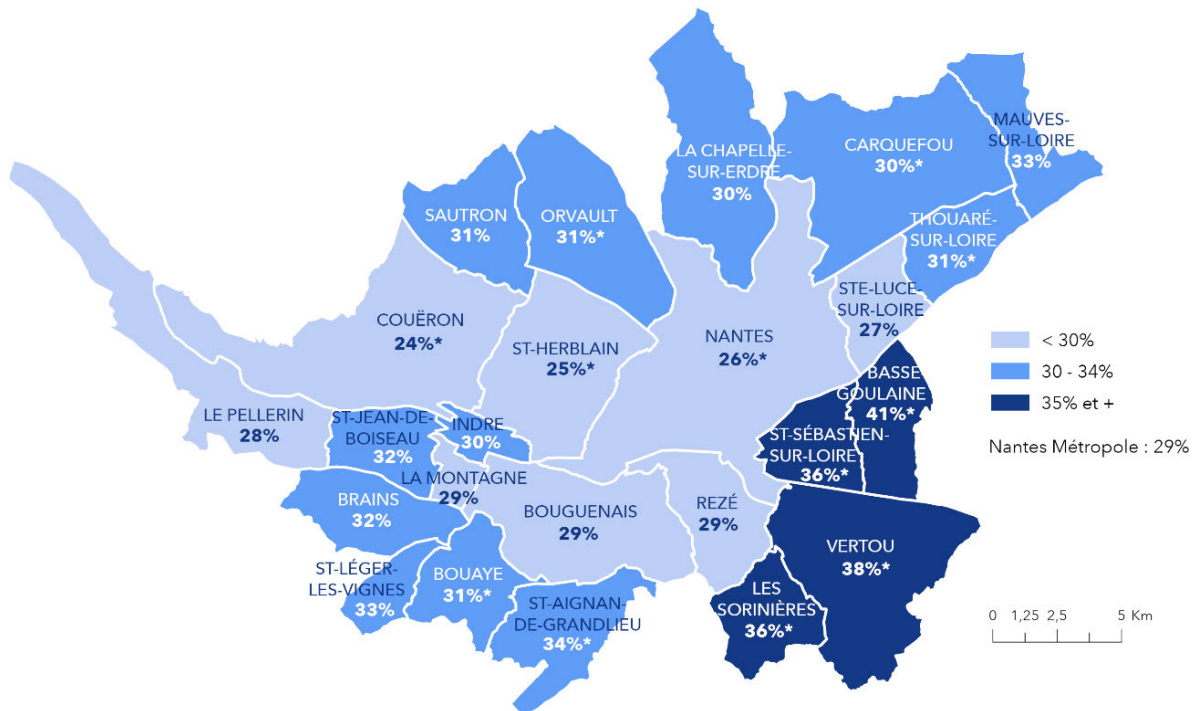
- 29 % des enfants de 6-15 ans, relevant du régime général, ont bénéficié au moins une fois de soins d'orthodontie¹³ au cours des deux années 2020 et 2021 : 11 % des 6-10 ans et 46 % des 11-15 ans.
- Ce taux global est proche de celui observé sur les années 2016-2017 (28 %).

Des disparités communales marquées

- La proportion d'enfants de 6-15 ans ayant bénéficié de soins d'orthodontie sur les années 2020-2021 varie de 24 à 41 % selon les communes. Les communes du Sud-Est (Saint-Sébastien, Les Sorinières, Vertou et Basse-Goulaine) présentent les taux les plus élevés (supérieurs à 35 %, Fig18).

Fig18. Proportion d'enfants de 6-15 ans ayant bénéficié de soins d'orthodontie au cours des 24 derniers mois selon les communes

Nantes Métropole (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
 * Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

¹³ Les actes pris en compte sont les actes réalisés par un chirurgien-dentiste (y compris ODF) ou un stomatologue : « orthodontie par dentiste », « orthodontie par médecin », « forfait prothèse orthodontique (CMU hors panier de soins) », « forfait orthodontie (CMU) ».

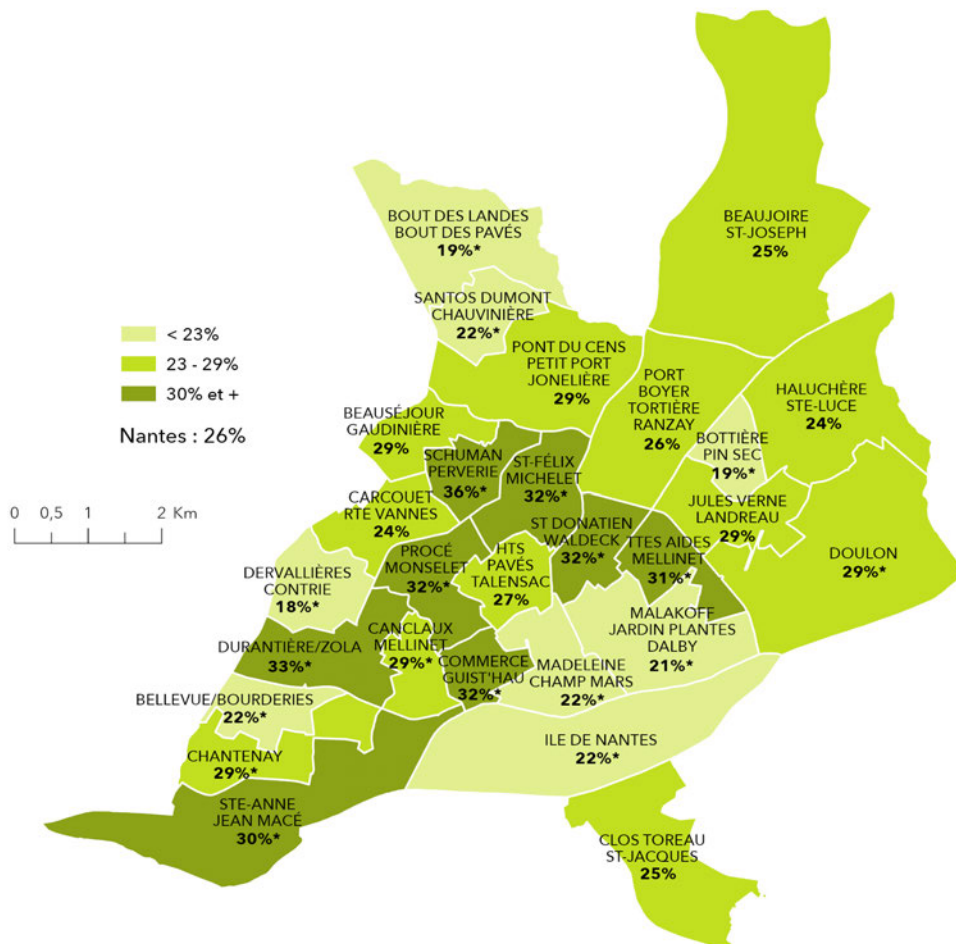


ENCADRÉ 8. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion d'enfants de 6-15 ans ayant bénéficié de soins d'orthodontie varie de façon importante entre les 28 micro-quartiers étudiés, de 18 à 36 %. Les taux les plus faibles sont globalement observés chez les enfants résidant dans les micro-quartiers les moins favorisés.

Proportion d'enfants de 6-15 ans ayant bénéficié de soins d'orthodontie au cours des 24 derniers mois par micro-quartier¹

Nantes (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
 1. Zonage Triris.
 * Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



5. Soins en ophtalmologie et soins d'optique

Éléments de contexte

Les soins en ophtalmologie ont pour objectif de prévenir et de traiter les pathologies de l'œil et des structures annexes (muscles oculomoteurs, système lacrymal, conjonctive, paupières). Ces affections couvrent un large éventail de problèmes de fréquence et de gravité variables, allant du trouble de la réfraction corrigé le plus souvent par le port de lunettes ou de lentilles, à des maladies pouvant conduire à la cécité.

Les troubles de la réfraction sont particulièrement fréquents - environ 70 % de la population âgée de 15 ans et plus porte des lunettes ou des lentilles (dont plus de 90 % des 65 ans et plus) - ce qui explique que l'ophtalmologiste soit l'un des médecins spécialistes les plus fréquemment consultés [14].

Les consultations d'ophtalmologie font l'objet des mêmes conditions de remboursement que les consultations de médecine générale. Le niveau de remboursement des équipements d'optique a été amélioré grâce au dispositif « 100 % santé » mis en place à partir de 2019 [13].

Précisions méthodologiques

Les résultats ci-après sont établis à partir des actes réalisés par les ophtalmologistes, pris en charge par le régime général d'assurance maladie. Ils ne prennent pas en compte ceux réalisés en consultations externes dans un établissement public de santé, ni ceux qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un remboursement individuel car intégrés dans le budget d'un établissement/service de santé ou médicosocial.

5.1 Recours à l'ophtalmologiste

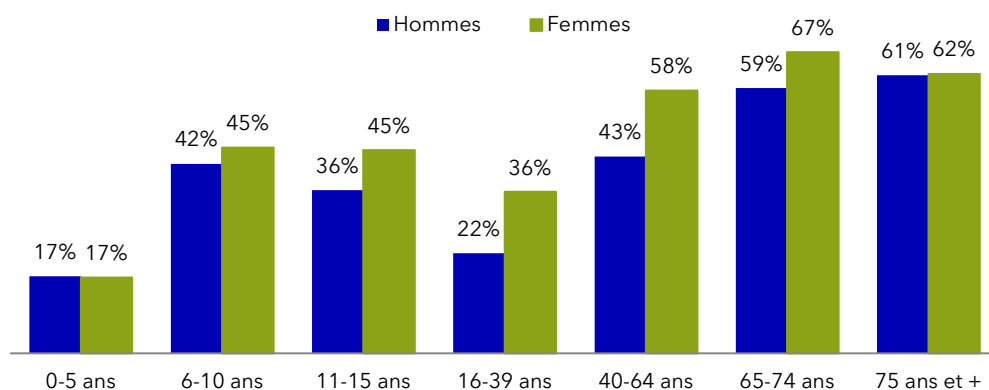
Plus de 4 habitants sur dix ont consulté un ophtalmologiste au cours des deux dernières années

- 41 %¹⁴ des habitants, relevant du régime général, ont consulté au moins une fois un ophtalmologiste au cours des deux années 2020 et 2021.
- Ce sont les personnes âgées qui ont le plus souvent recours à ce spécialiste : 62 % des 65 ans et plus ont consulté au moins une fois au cours des deux dernières années (Fig19).
- Le recours à un ophtalmologiste est plus fréquent chez les femmes (48 %) que chez les hommes (38 %, à structure par âge comparable). Cet écart entre les deux sexes se retrouve dans l'ensemble des classes d'âge, sauf chez les moins de 5 ans et les 75 ans et plus, et il est particulièrement marqué chez les 16-39 ans (14 points d'écart) et les 40-64 ans (15 points).
- Le taux de recours à un ophtalmologiste sur les années 2020-2021 n'est pas différent de celui observé sur les années 2016-2017, et ce dans l'ensemble des classes d'âge.

¹⁴ Taux brut, ce taux est légèrement différent du taux standardisé (43 %) présenté Fig20.

Fig19. Proportion de bénéficiaires¹ ayant eu recours à un ophtalmologiste au cours des 24 derniers mois selon l'âge

Nantes Métropole (01/01/2020-31/12/2021)



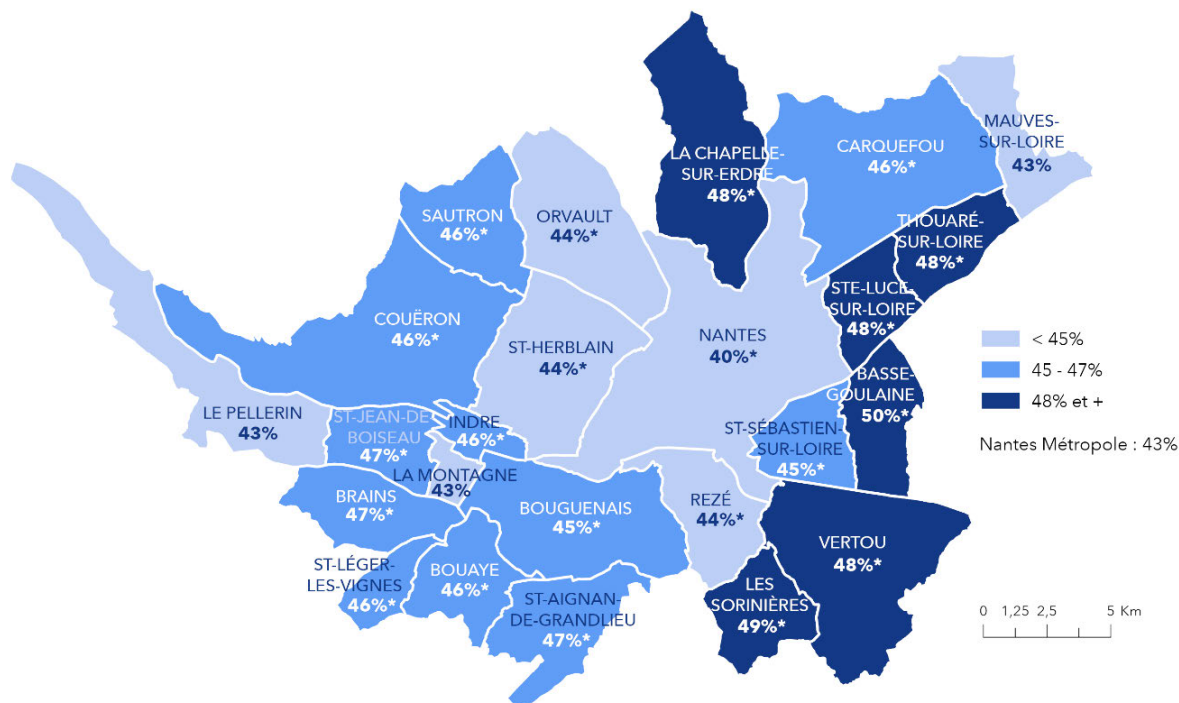
Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
 1. Y compris non-consultants.

Des écarts de recours selon les communes

- La proportion de personnes ayant eu recours à un ophtalmologiste au cours des années 2020-2021 varie de 40 à 50 % selon les communes (à structure par âge comparable, Fig20). Les communes de Nantes, Le Pellerin, La Montagne, Rezé, Saint-Herblain et Orvault affichent les taux les plus faibles (inférieurs à 45 %).

Fig20. Proportion¹ de bénéficiaires² ayant eu recours à un ophtalmologiste au cours des 24 derniers mois selon les communes

Nantes Métropole (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
 1. Proportion standardisée selon l'âge.
 2. Y compris non-consultants.
 * Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

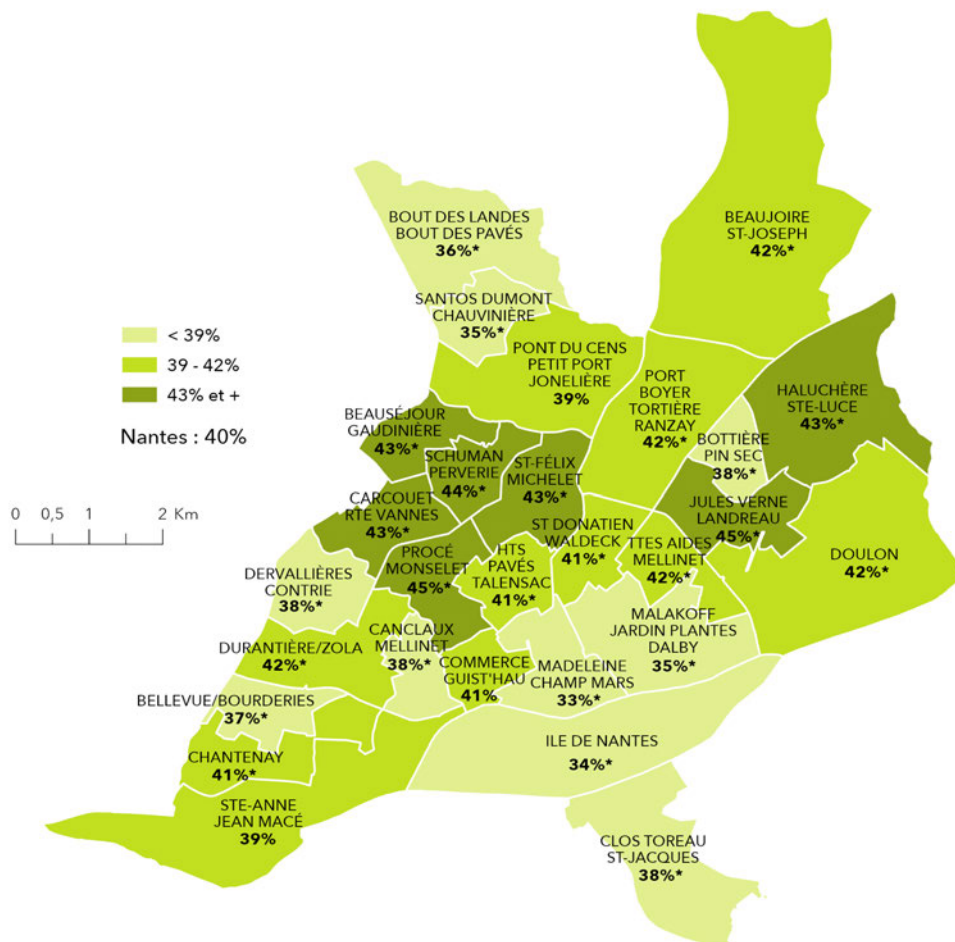


ENCADRÉ 9. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion de bénéficiaires ayant consulté au moins une fois, au cours des deux dernières années, un ophtalmologiste varie de 33 à 45 % selon les 28 micro-quartiers étudiés. Les taux les plus faibles concernent globalement les habitants des micro-quartiers les moins favorisés.

Proportion¹ de personnes ayant consulté un ophtalmologiste au cours des 24 derniers mois par micro-quartier²

Nantes (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
1. Proportion standardisée selon l'âge.
2. Zonage Triris.
* Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



5.2 Soins d'optique

Éléments de contexte

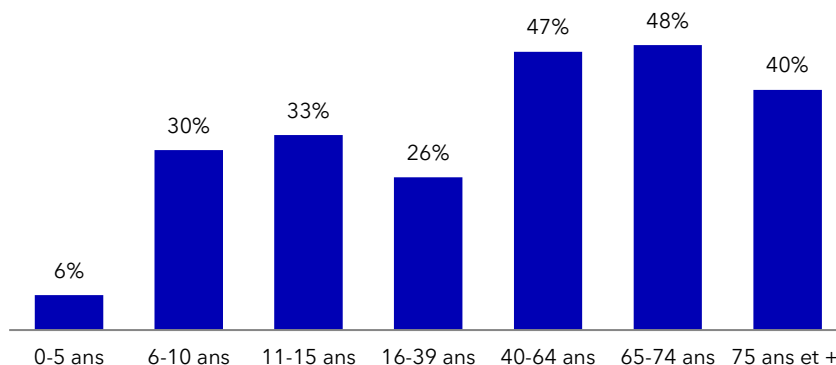
Les lunettes de vue (montures et verres) sont prises en charge par l'Assurance maladie sur prescription médicale. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les opticiens proposent une gamme « 100 % Santé », composée d'une sélection de lunettes de vue, intégralement prises en charge, permettant d'éviter un reste à charge important [15]. En 2021, le « 100 % Santé » représente 17 % des ventes réalisées en optique [13].

Des soins d'optique pour plus d'un tiers des habitants au cours des deux dernières années

- 34 % des habitants de Nantes Métropole, relevant du régime général, ont bénéficié d'au moins un remboursement de lunettes (verres et/ou monture) ou de lentilles¹⁵ au cours des deux années 2020 et 2021.
- Cette proportion varie selon l'âge, ce sont les personnes âgées de 40 à 74 ans qui sont les plus concernées (Fig21).

Fig21. Proportion de personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement de lunettes¹ ou de lentilles au cours des 24 derniers mois selon l'âge

Nantes Métropole (01/01/2020-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Verres optiques ou monture.

- La proportion d'habitants ayant bénéficié d'un remboursement d'équipement d'optique sur les années 2020-2021 est comparable à celle observée sur les années 2016-2017. On note toutefois une augmentation du recours chez les personnes âgées, et notamment parmi celles de 75 ans et plus (+ 3 points).
- Des écarts de recours sont observés entre les communes de la métropole. La proportion de personnes ayant bénéficié d'un remboursement d'équipement d'optique sur les années 2020-2021 varie de 33 à 42 % (à structure par âge comparable). Les communes de Nantes, Saint-Herblain et Orvault affichent les taux les plus faibles (inférieurs à 36 %, Annexe 2c).

¹⁵ Les actes pris en compte sont les actes exécutés par un fournisseur « optique médicale » : les prestations d'« optique », « monture optique », « lentilles optiques », « verres optiques », « forfait monture CMU », « forfait optiques unifocaux (CMU) ».



6. Recours à l'orthophoniste chez les enfants

Éléments de contexte

Les soins en orthophonie visent à prévenir et prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression.

Chez les enfants, les séances d'orthophonie sont notamment prescrites dans des situations de retard d'expression, de bégaiement, de déficience auditive, et en cas de troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...). Ces derniers sont particulièrement répandus (ils concerneraient 5 à 6 % des enfants), et constituent de ce fait le principal motif de recours à l'orthophoniste [16].

La réalisation d'un bilan et d'une rééducation orthophonique se font sur prescription médicale, le plus souvent par un médecin généraliste, parfois par un pédiatre.

Précisions méthodologiques

Les résultats ci-après sont établis à partir des actes d'orthophonistes remboursés à titre individuel par le régime général d'assurance maladie. Ils ne prennent donc pas en compte ceux qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un remboursement car intégrés dans le budget d'un établissement ou service d'éducation, de santé ou médicosocial.

Un recours à l'orthophonie stable

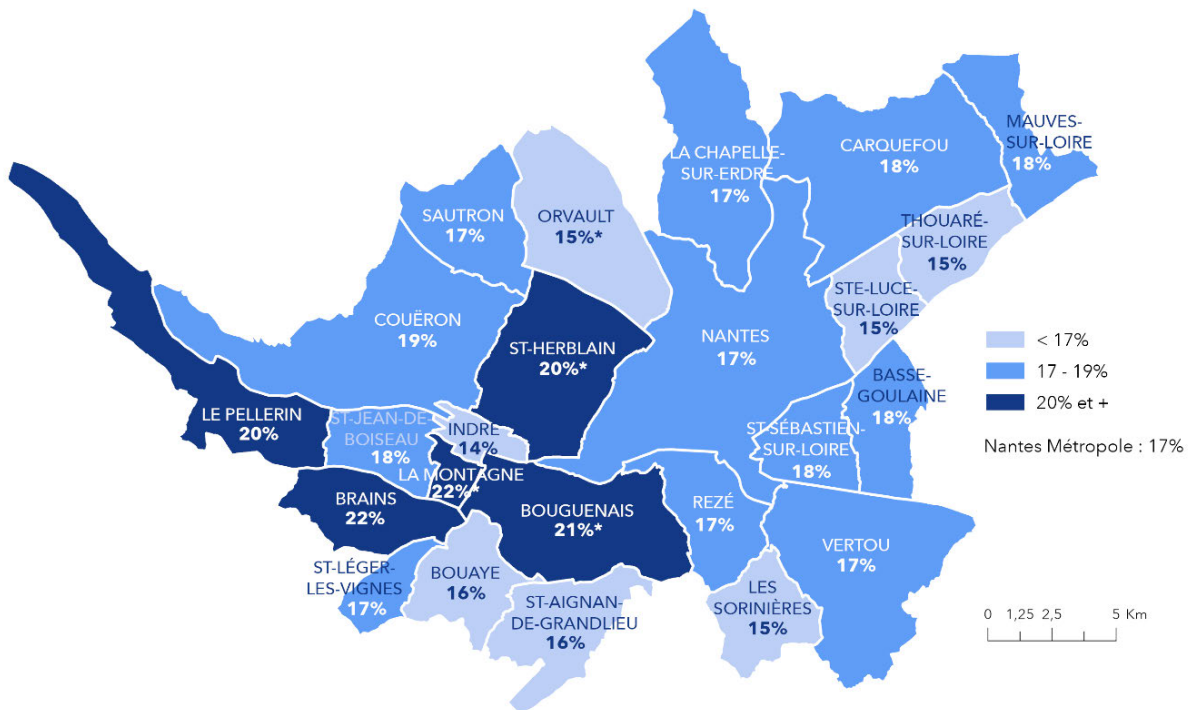
- 17 % des enfants de 6-10 ans, résidant à Nantes Métropole et affiliés au régime général, ont consulté un orthophoniste au cours de l'année 2021. Ces enfants ont bénéficié en moyenne de 23 séances dans l'année (y compris bilan orthophonique).
- La proportion d'enfants ayant consulté un orthophoniste en 2021 est proche de celle observée en 2017.

Des disparités communales

- La proportion d'enfants de 6-10 ans ayant bénéficié de séances d'orthophonie en 2021 varie de 14 à 22 % selon les communes (Fig22). Les communes de Saint-Herblain, Le Pellerin, Bouguenais, Brains et La Montagne présentent les taux les plus élevés (supérieurs à 20 %). Ces résultats peuvent être rapprochés de l'offre existante dans ces communes : La Montagne présente notamment la densité d'orthophonistes libéraux la plus élevée des 24 communes de l'agglomération nantaise [17].

Fig22. Proportion d'enfants, âgés de 6 à 10 ans, ayant eu recours dans l'année à un orthophoniste selon les communes

Nantes Métropole (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %

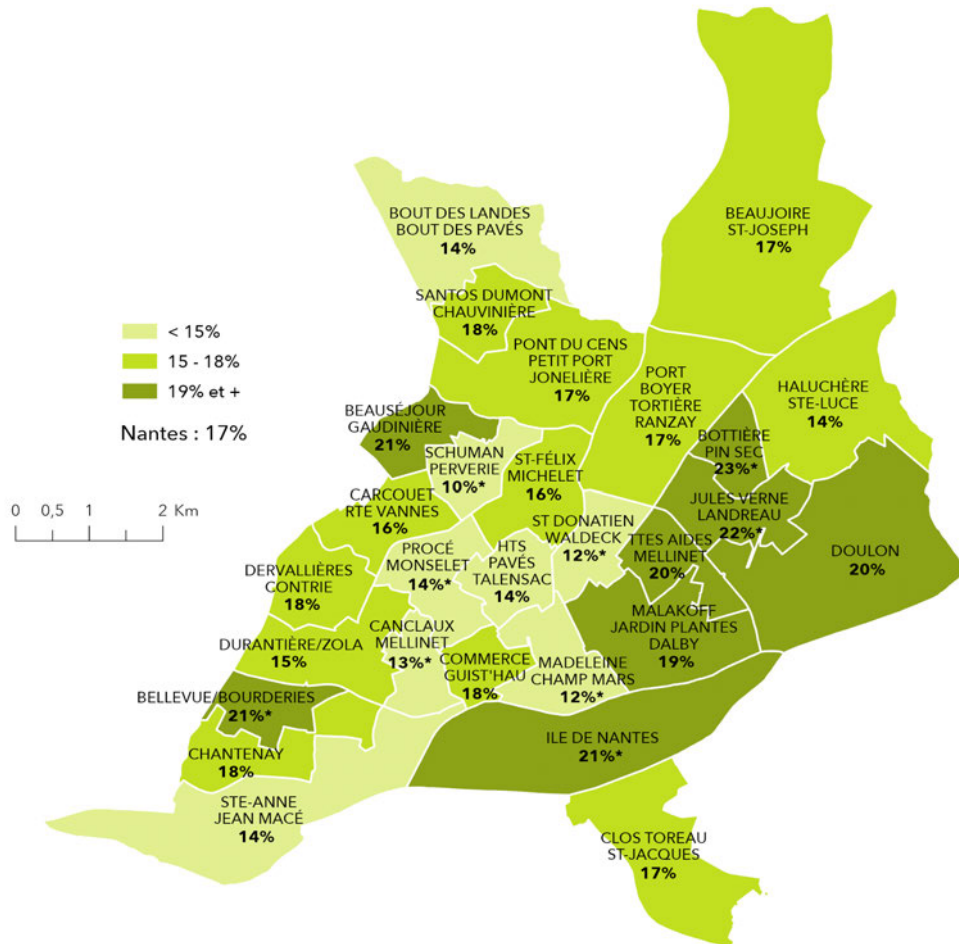


ENCADRÉ 10. ZOOM SUR LES QUARTIERS NANTAIS

À Nantes, la proportion d'enfants de 6-10 ans ayant consulté un orthophoniste au cours des douze derniers mois varie de façon importante selon les 28 micro-quartiers étudiés, de 10 à 23 %.

Proportion d'enfants de 6-10 ans ayant eu recours dans l'année à un orthophoniste par micro-quartier¹

Nantes (01/01/2021-31/12/2021)



Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.
 1. Zonage Triris.
 * Écart avec la moyenne nantaise statistiquement significatif au seuil de 5 %.



7. Focus sur certains recours aux soins chez les personnes âgées de 65 ans et plus

Les personnes âgées mobilisent fortement les professionnels soignants, en ville comme en établissement de santé, qu'il s'agisse de prendre en charge les maladies chroniques, fréquentes et souvent multiples dans cette population, les complications aiguës de ces maladies chroniques, les maladies aiguës susceptibles d'engendrer une perte d'autonomie et une entrée en dépendance (notamment chez les personnes âgées fragiles), les déficiences ou encore les limitations d'activité.

Avec l'avancée en âge, le maintien à domicile peut nécessiter l'intervention et la coordination de nombreux professionnels du secteur sanitaire et social, sur des périodes parfois très longues. L'activité de ces professionnels est indispensable, notamment pour limiter le recours aux urgences et les hospitalisations.

En complémentarité des indicateurs de recours aux soins, établis à partir des données mises à disposition par la CPAM et concernant les bénéficiaires du régime général, des analyses spécifiques ont été menées sur les recours aux soins des personnes âgées de 65 ans et plus, quel que soit leur régime d'assurance maladie (« tous régimes »). Ont été étudiés ci-après leurs recours aux :

- médecins généralistes dans le cadre de visites à domicile,
- infirmiers, notamment pour des soins d'hygiène (« toilettes »),
- services d'urgences,
- services de médecine ou de chirurgie dans le cadre d'une hospitalisation.

7.1 Visite à domicile d'un médecin généraliste

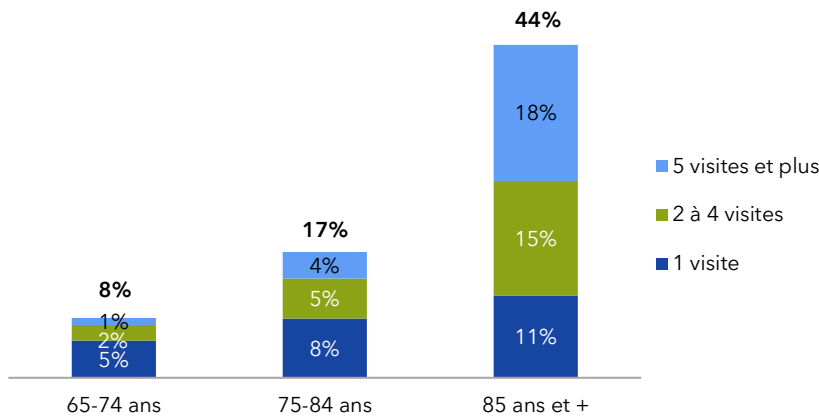
16 % des habitants de 65 ans et plus ont bénéficié d'au moins une visite à domicile d'un médecin généraliste dans l'année

- En 2021, 64 500 visites à domicile de médecins généralistes libéraux ont été réalisées auprès des habitants de Nantes Métropole, âgés de 65 ans et plus (hors résidents en Ehpad). 10 000 de ces 64 500 visites, soit 16 % d'entre elles, ont été effectuées par des praticiens intervenant dans le cadre de l'association SOS médecins.
- Au global ce sont plus de 18 000 personnes âgées de 65 ans et plus qui ont bénéficié au cours de l'année 2021 d'au moins une visite d'un médecin généraliste libéral à leur domicile, ce qui représente 16 % des habitants de cette classe d'âge. Cette proportion est analogue à la moyenne nationale.
- Comme au plan national, cette proportion est plus élevée chez les femmes (18 %) que chez les hommes (14 %, à structure par âge comparable).



- Elle augmente fortement avec l'âge. Celle-ci passe de 8 % chez les 65-74 ans, à 17 % chez les 75-84 ans pour atteindre 44 % parmi les 85 ans et plus (Fig23).
Le nombre de visites progresse également avec l'avancée en âge : 18 % des 85 ans et plus ont bénéficié d'au moins 5 visites d'un médecin à leur domicile au cours de l'année 2021, contre 4 % des 75-84 ans et 1 % des 65-74 ans.

Fig23. Proportion de personnes âgées ayant bénéficié dans l'année d'au moins une visite à leur domicile d'un médecin généraliste libéral selon l'âge et le nombre de visites
Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, hors résidents en Ehpad.

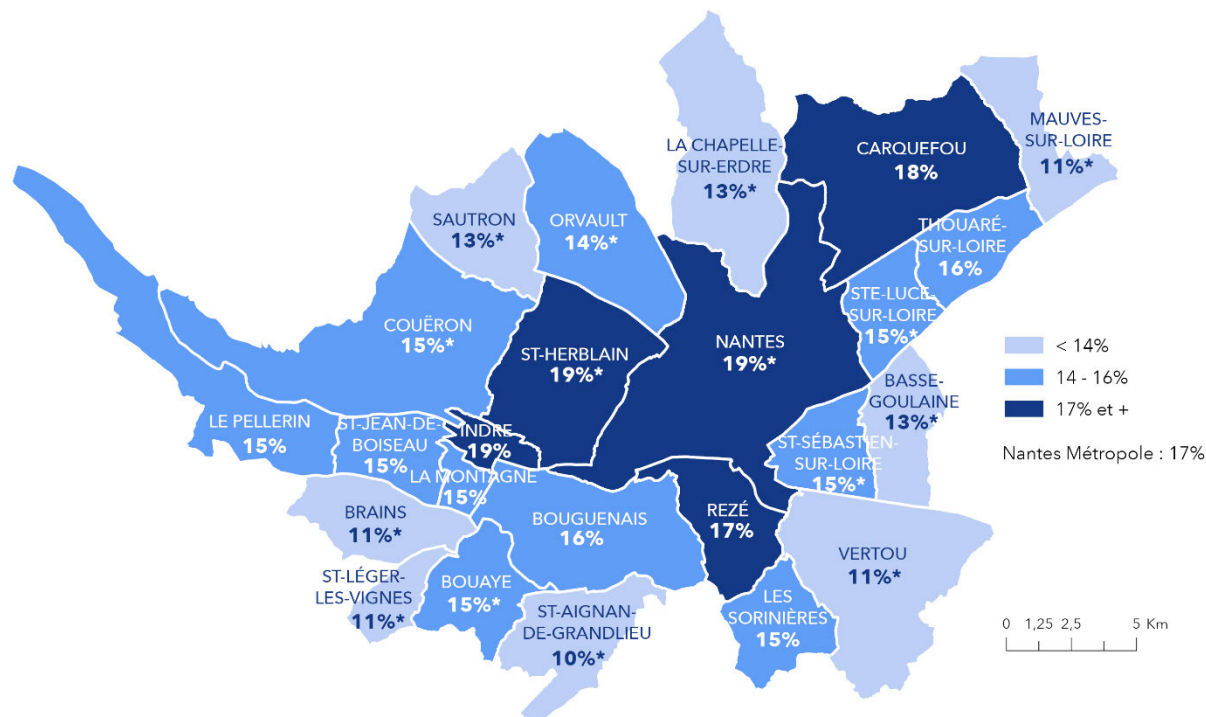
Des disparités communales

- Au sein de la métropole, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ayant bénéficié en 2021 d'au moins une visite à leur domicile d'un médecin généraliste varie de 10 à 19 % selon les 24 communes (à structure par âge comparable). Les communes de Rezé, Carquefou, Indre, Saint-Herblain et Nantes affichent les taux les plus élevés, supérieurs à 17 % (Fig24).



Fig24. Proportion¹ de personnes âgées de 65 ans et plus ayant bénéficié dans l'année d'au moins une visite à leur domicile d'un médecin généraliste libéral selon les communes

Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, hors résidents en Ehpad.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

7.2 Recours à un infirmier

Précisions méthodologiques

Les résultats ci-après prennent en compte les recours et actes réalisés par les infirmiers libéraux et infirmiers salariés des centres de soins infirmiers et centres de santé. Par contre, sont exclus les actes réalisés en laboratoires d'analyses médicales.

7 % des habitants de 85 ans et plus ont bénéficié dans l'année de soins d'hygiène réalisés par un infirmier

- 43 % des habitants de Nantes Métropole, âgés de 65 ans et plus, ont eu recours au moins une fois dans l'année 2021 à un infirmier libéral ou salarié d'un centre de santé (hors résidents en Ehpad). Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (51 %) et à celle du reste du département (60 %, à structure par âge comparable). Ce résultat doit toutefois être considéré avec précaution car ces données ne prennent notamment pas en compte les prélèvements réalisés en laboratoires d'analyses médicales, dont l'offre est plus importante en zone urbaine.

- Le recours dans l'année à un infirmier augmente avec l'âge, il passe ainsi de 33 % parmi les 65-74 ans, à 48 % parmi les 75-84 ans pour atteindre 68 % parmi les 85 ans et plus.

- Parmi ces habitants ayant eu recours à un infirmier dans l'année, une faible part d'entre eux, 6 %, ont bénéficié de soins d'hygiène (« toilettes »), ce qui représente au total 2 800 personnes âgées sur le territoire. Pour ces personnes, plus de 350 000 actes de soins d'hygiène (« toilettes ») ont été réalisés au total au cours de l'année 2021.



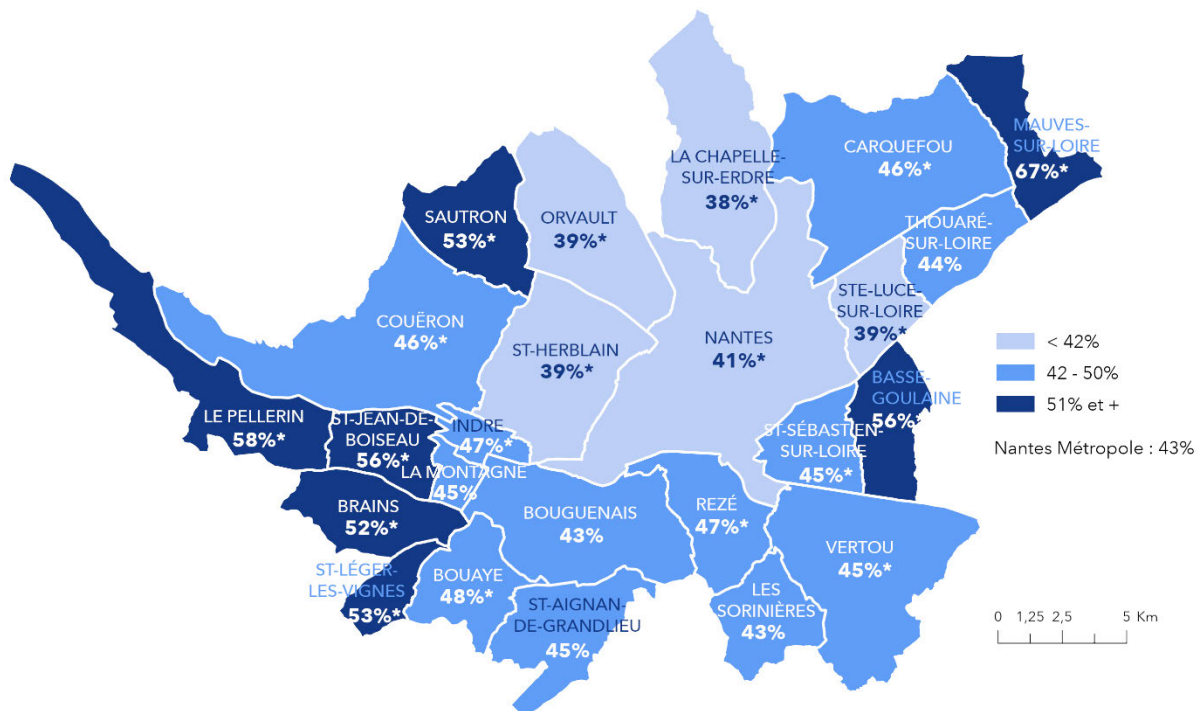
Ces 2 800 personnes ayant bénéficié de soins d'hygiène effectués par un infirmier représentent au global 2,5 % des habitants de la métropole âgés de 65 ans et plus. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (4,0 %) et à celle du reste du département (3,2 %). Il augmente avec l'âge : 1 % des 65-74 ans, 3 % des 75-84 ans et 7 % des 85 ans et plus sont concernés.

Des recours qui varient fortement selon les communes

• Au sein de la métropole, le taux de personnes âgées de 65 ans et plus ayant eu recours à un infirmier varie fortement selon les 24 communes de l'agglomération, de 38 à 67 % (à structure par âge comparable). Les communes de La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Saint-Herblain, Sainte-Luce-sur-Loire et Nantes présentent les taux les plus faibles, inférieurs à 42 %. Mauves-sur-Loire, avec un taux de 67 %, affiche le taux le plus élevé (Fig25).

Fig25. Proportion¹ de personnes âgées de 65 ans et plus ayant eu recours dans l'année à un infirmier (libéral ou salarié d'un centre de santé) selon les communes

Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, hors résidents en Ehpad.

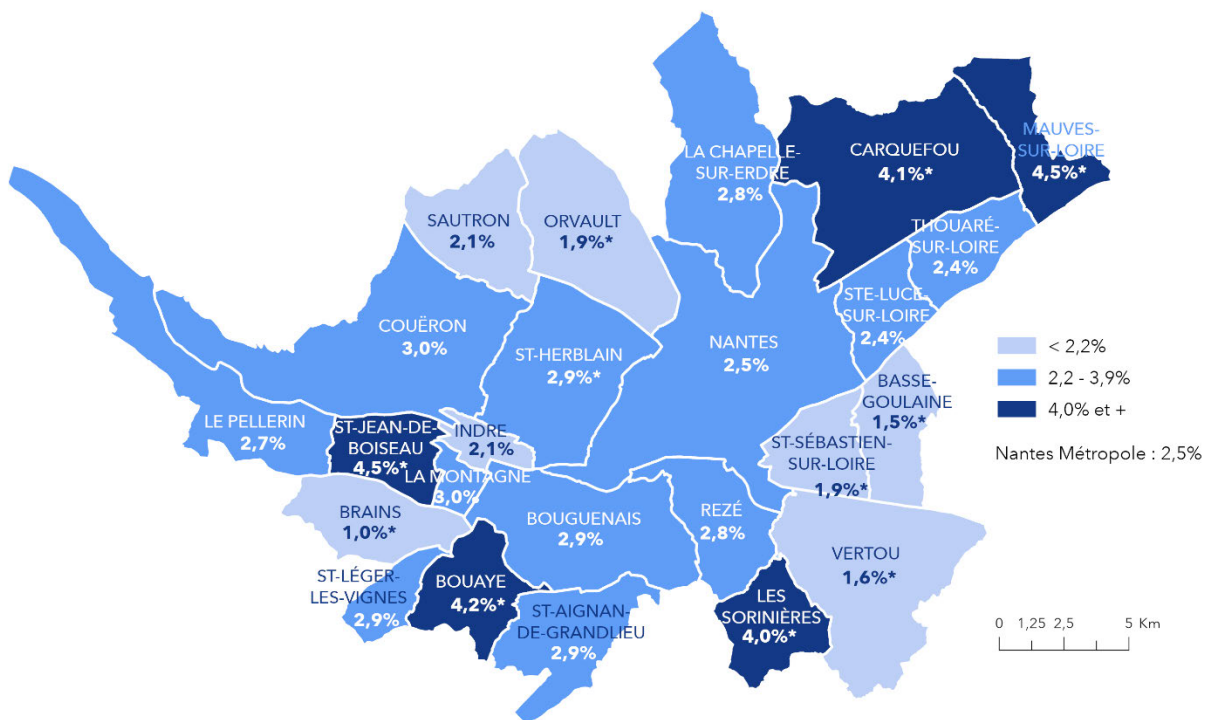
1. Proportion standardisée selon l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



- Le taux de personnes âgées de 65 ans et plus ayant bénéficié de soins d'hygiène, réalisés par un infirmier, varie aussi fortement selon les 24 communes de l'agglomération, de 1,0 à 4,5 % (à structure par âge comparable, Fig26). Ces écarts entre communes sont à rapprocher de l'offre existante en matière de Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad), services d'aide à domicile qui peuvent intervenir auprès des personnes âgées pour réaliser ces soins d'hygiène.

Fig26. Proportion¹ de personnes âgées de 65 ans et plus ayant bénéficié dans l'année de soins d'hygiène, réalisés par un infirmier (libéral ou salarié d'un centre de santé) selon les communes Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, hors résidents en Ehpad.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

7.3 Recours aux services d'urgences

Un passage aux urgences dans l'année pour plus d'une personne âgée sur 8

- 14 % des habitants de Nantes Métropole, âgés de 65 ans et plus, ont eu recours au moins une fois à un service d'accueil des urgences ou à un service de soins critiques¹⁶ au cours de l'année 2021. Ce taux intègre les recours aux services d'accueil des urgences ainsi que les hospitalisations directes dans un service de réanimation ou de soins intensifs.

Ce taux, comparable à celui observé dans le reste du département (14 %), est nettement inférieur à la moyenne nationale (18 %, à structure par âge comparable).

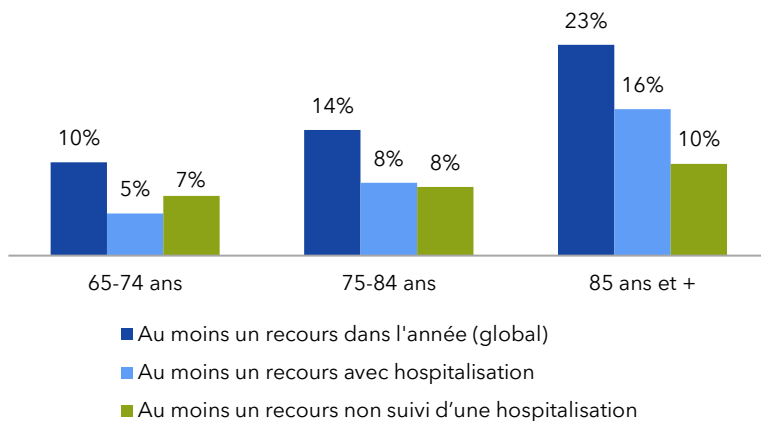
¹⁶ Hospitalisations directes dans un service de réanimation ou de soins intensifs.



- Une part importante de ces recours aux services d'urgences n'ont pas donné lieu à une hospitalisation ; seulement un peu plus de la moitié des personnes âgées ont été hospitalisées après leur passage aux services d'accueil des urgences. Au global, 7,6 % des personnes âgées de 65 ans ont eu dans l'année au moins un recours à un service d'accueil des urgences suivi d'une hospitalisation (9,4 % en France) et une proportion comparable (7,5 %) ont eu au moins un recours non suivi d'une hospitalisation (11,5 % en France).
- Le taux global de recours dans l'année à un service d'urgences augmente avec l'âge, il passe de 10 % chez les 65-74 ans, à 14 % chez les 75-84 ans pour atteindre 23 % chez les 85 ans et plus (Fig27). Cette progression avec l'âge, est plus marquée pour les recours avec hospitalisation (5 à 16 %) que ceux sans hospitalisation (7 à 10 %).

Fig27. Proportion de personnes âgées ayant eu recours au moins une fois dans l'année aux services d'accueil des urgences¹ selon l'âge

Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

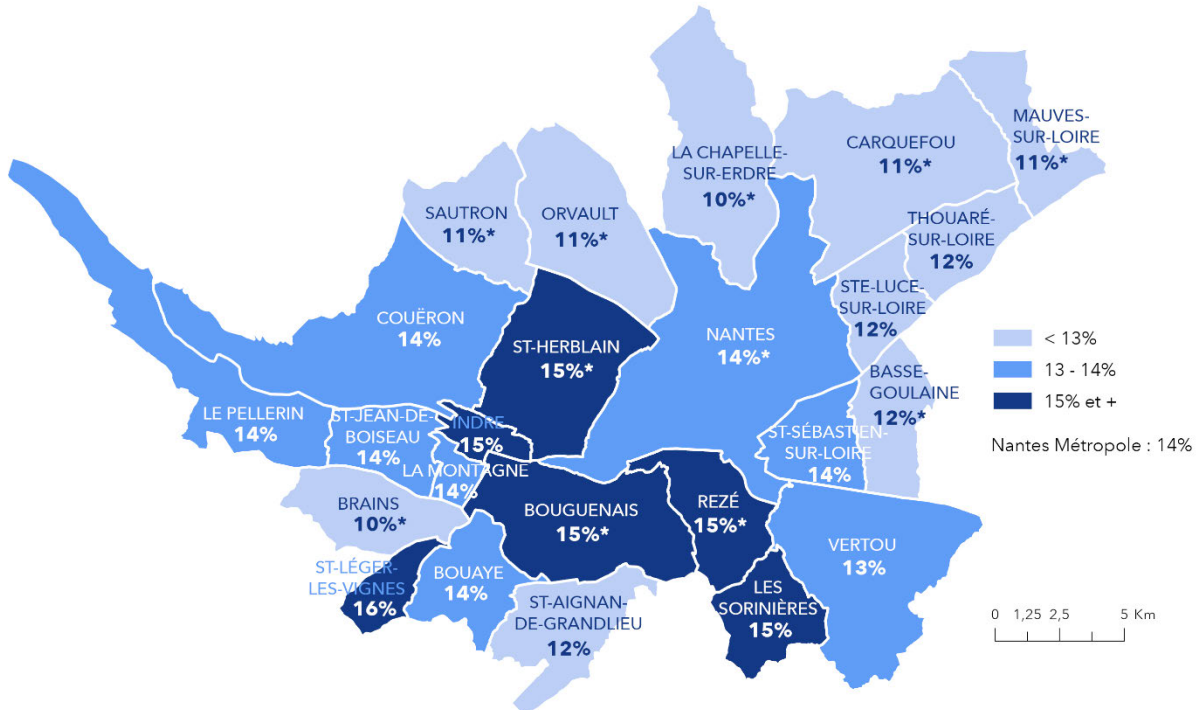
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, y compris résidents en Ehpad.

1. Ou de soins critiques.

Des disparités communales

- Le taux de personnes âgées de 65 ans et plus ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un service d'accueil des urgences (ou de soins critiques) varie de 10 à 16 % selon les communes de l'agglomération (à structure par âge comparable). Les communes de Saint-Léger-les-Vignes, Bouguenais, Rezé, Indre, Les Sorinières et Saint-Herblain présentent les taux les plus élevés, supérieurs à 15 % (Fig28).

Fig28. Proportion¹ de personnes âgées de 65 ans et plus ayant eu recours au moins une fois dans l'année aux services d'accueil des urgences² selon les communes
Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, y compris résidents en Ehpad.

1. Proportion standardisée selon l'âge.

2. Ou de soins critiques.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



7.4 Hospitalisations en services de médecine ou de chirurgie

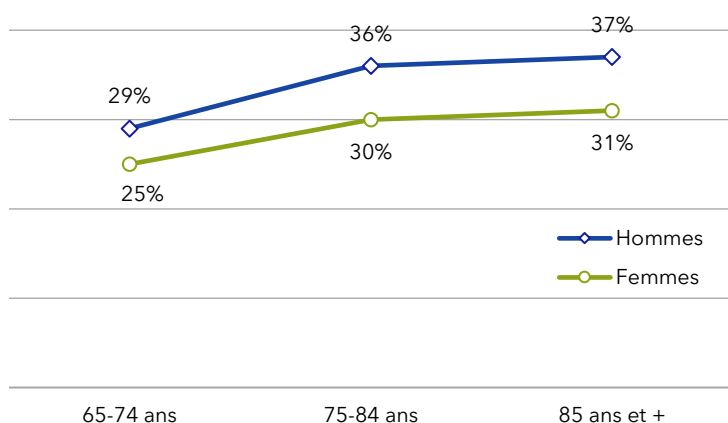
29 % des habitants de 65 ans et plus hospitalisés au moins une fois dans l'année en service de médecine ou de chirurgie

• La fréquence des hospitalisations est élevée au-delà de 65 ans. En 2021, 29 % des habitants de cette classe d'âge ont été hospitalisés au moins une fois dans l'année dans un service hospitalier de médecine ou de chirurgie (court séjour). Ce taux intègre l'ensemble des séjours hospitaliers programmés ou non programmés, ainsi que les hospitalisations en ambulatoire (de moins de 24 heures).

Comme au plan national, cette proportion est plus élevée chez les hommes (33 %) que chez les femmes (27 %, à structure par âge comparable. Elle augmente entre 65-74 ans (27 %) et 75-84 ans (32 %) pour se stabiliser à 33 % parmi les 85 ans et plus (Fig29).

Fig29. Proportion de personnes âgées hospitalisées au moins une fois dans l'année en service de médecine ou de chirurgie selon l'âge et le sexe

Nantes Métropole (2021)



Source : PMSI MCO - SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

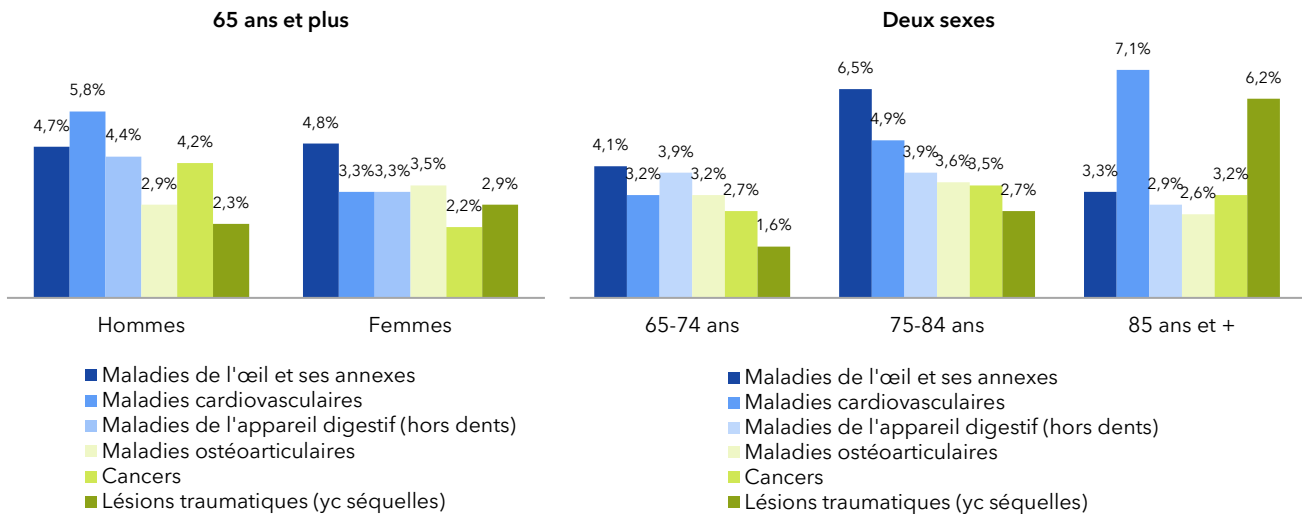
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, y compris résidents en Ehpad.

Maladies de l'œil et pathologies cardiovasculaires, les plus souvent à l'origine de ces hospitalisations

- Les principaux motifs d'hospitalisation chez les personnes âgées sont (Fig30) :
 - Les **maladies de l'œil et ses annexes**, dont principalement la cataracte, qui sont à l'origine de l'hospitalisation au cours de l'année de 4,7 % des habitants âgés de 65 ans et plus (4,7 % des hommes, 4,8 % des femmes, à structure par âge comparable). Ce taux atteint même 6,5 % parmi les 75-84 ans.
 - Les **maladies cardiovasculaires**, avec 4,4 % des habitants de cette classe d'âge concernés par une hospitalisation. Ce taux est nettement plus élevé chez les hommes (5,8 %) que chez les femmes (3,3 %, à structure par âge comparable).
 - Les **maladies de l'appareil digestif** (dont notamment les hernies, diverticuloses intestinales, gastrites duodénites, lithiases biliaires, occlusions), qui sont à l'origine de l'hospitalisation de 3,7 % des habitants de cette classe d'âge (4,4 % des hommes, 3,3 % des femmes).
 - Les **maladies ostéoarticulaires, des muscles, et du tissu conjonctif** (avec notamment les arthroses), qui causent l'hospitalisation de 3,2 % des personnes âgées, avec un recours un peu plus fréquent des femmes (3,5 % vs 2,9 % des hommes).
 - Les **cancers** (3,0 %), avec des hommes plus souvent concernés (4,2 % vs 2,2 % des femmes).
 - Et les **lésions traumatiques** (fractures, plaies...) à l'origine de l'hospitalisation de 2,7 %, dont plus fréquemment des femmes (2,9 % vs 2,3 % des hommes), et qui augmente avec l'âge. Cette proportion atteint 6,2 % parmi les 85 ans et plus.



Fig30. Proportion de personnes âgées hospitalisées au moins une fois dans l'année en service de médecine ou de chirurgie pour les principaux motifs d'hospitalisation selon le sexe et selon l'âge
Nantes Métropole (2021)



Source : PMSI MCO -SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, y compris résidents en Ehpad.

Un taux de personnes âgées hospitalisées dans l'année supérieur à la moyenne nationale

• Le taux de personnes hospitalisées dans l'année parmi les habitants de métropole nantaise âgés de 65 ans et plus (29 %) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (28 %, à structure par âge comparable). Ce résultat se retrouve chez les hommes et les femmes, les 65-74 ans et les 75-84 ans, mais pas chez les 85 ans et plus, qui présentent un taux légèrement inférieur (33 % vs 34 % en France).

Les personnes âgées de 65 ans et plus du territoire sont plus souvent hospitalisées qu'au plan national pour notamment les pathologies suivantes :

- tumeurs bénignes (+ 54 % par rapport à la moyenne nationale)
- maladies de l'œil et ses annexes (+ 17 %), dont la cataracte (+ 14 %)
- cancers (+ 19 %), dont notamment les cancers de la prostate (+ 80 %) et du sein chez la femme (+ 14 %)
- maladies ostéoarticulaires (+ 9 %)
- lésions traumatiques (+ 11 %).

À l'inverse, elles le sont moins fréquemment pour :

- maladies cardiovasculaires (- 15 %)
- maladies de l'appareil digestif (- 13 %)
- maladies respiratoires (- 14 %).

Ces écarts observés avec la moyenne nationale peuvent résulter d'une plus ou moins grande fréquence locale de certaines pathologies, mais aussi être liés à des différences en matière de pratiques de soins, de modalités de prise en charge ou encore de codage des diagnostics d'hospitalisation.



Encadré 11. Les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le vieillissement peut engendrer la perte d'autonomie ou la dépendance. A partir de 60 ans, une partie des dépenses relatives à la perte d'autonomie est prise en charge par le Département, principal financeur de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). L'APA varie selon le degré de dépendance de la personne âgée et l'évaluation de ses besoins. Cette allocation permet de financer une partie des aides nécessaires pour continuer à vivre à domicile ou pour résider en établissement spécialisé.

En 2021, plus de 9 800 habitants de Nantes Métropole ont perçu l'APA [18]. Rapporté à la population des 75 ans et plus, cela représente près d'une personne de cette classe d'âge sur cinq (19 % ; 21 % en France métropolitaine en 2020) [19].

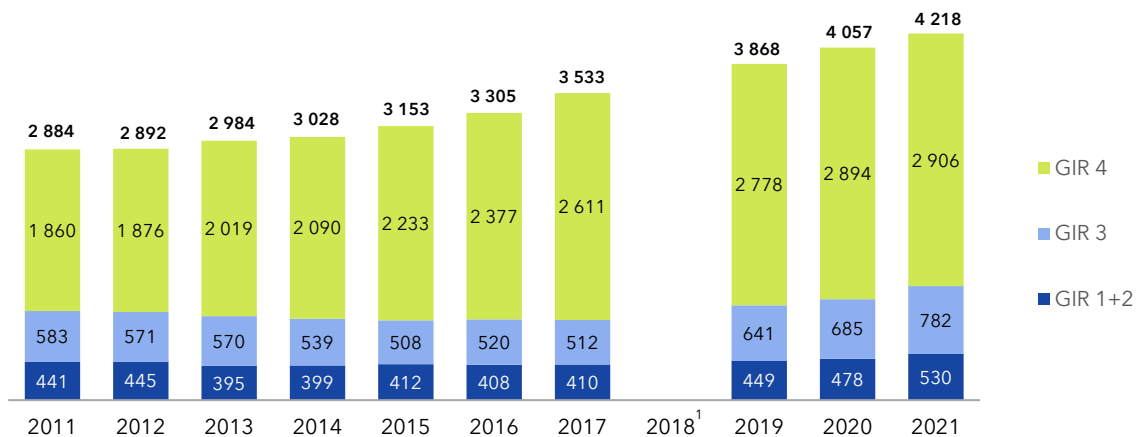
Dans l'agglomération comme à l'échelle du département et de la région, la majorité des bénéficiaires de l'APA vivent en établissement alors qu'au plan national, les bénéficiaires de l'APA vivent plus souvent à domicile. Ainsi à Nantes Métropole, 4 200 bénéficiaires de l'APA vivent à domicile, soit 43 % du nombre total de bénéficiaires contre 59 % en France métropolitaine. Ceci est lié au fort taux d'équipement en structures d'hébergement et de soins des personnes âgées dans la région.

Parmi les 4 200 bénéficiaires de l'APA vivant à domicile dans l'agglomération nantaise, 13 % sont en situation de forte dépendance (1 % relèvent du Gir 1 et 12 % du Gir 2). Ce pourcentage est proche de ceux observés à l'échelle du département (12 %) et de la région (14 %) mais inférieur à la moyenne nationale (20 %).

Au cours des dix dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile a fortement augmenté, il est passé de 2 884 à 4 218, soit une progression de 46 %, nettement plus marquée que celle observée au plan régional (+ 15 %) ou national (+ 9 % entre 2010 et 2020).

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA vivant à domicile

Nantes Métropole (2011-2021)



Source : Conseil départemental de Loire-Atlantique [18]

1. Données non disponibles en 2018.

2. On dénombre selon les années, entre 21 et 33 bénéficiaires en GIR1. Les GIR 2 sont majoritaires.



8. Focus sur le recours aux soins des jeunes

Une analyse des recours des jeunes à certains soins a été réalisée, à partir des données de remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie (« tous régimes »). Ont ainsi été étudiés le recours des jeunes de 16-25 ans à différents professionnels de santé (médecin généraliste, chirurgien-dentiste, ophtalmologiste, gynécologue et sage-femme), ainsi qu'aux services d'urgences.

Précisions méthodologiques

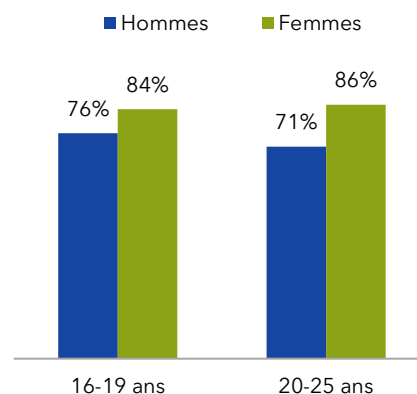
L'analyse a été réalisée sur au total 90 600 jeunes de 16-25 ans domiciliés à Nantes Métropole, selon l'adresse de domicile renseignée par les jeunes auprès de leur régime d'assurance maladie. Cet effectif ne prend notamment pas en compte les jeunes qui auraient conservé pendant leurs études l'adresse de domicile de leurs parents (située en dehors de la métropole), et il intègre à l'inverse des jeunes qui auraient quitté la métropole mais qui ont conservé l'adresse de domicile de leurs parents.

8.1 Recours à un médecin généraliste

Un recours au médecin généraliste des jeunes hommes nettement inférieur à celui des jeunes femmes

- 79 % des jeunes de 16-25 ans, domiciliés à Nantes Métropole pour l'Assurance maladie, ont eu recours au moins une fois à un médecin généraliste au cours de l'année 2021, les jeunes femmes plus souvent que les jeunes hommes (85 % vs 73 %). Cet écart entre les deux sexes augmente avec l'âge (+ 8 points chez les 16-19 ans, + 15 points chez les 20-25 ans) car le recours diminue chez les hommes entre 16-19 ans et 20-25 ans alors qu'il augmente chez les femmes (Fig31).
- Le taux de recours à un médecin généraliste parmi les jeunes de la métropole nantaise, est supérieur de 3 à 4 points à la moyenne nationale, chez les hommes et les femmes, ainsi que chez les 16-19 ans et les 20-25 ans.

Fig31. Proportion de jeunes ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un médecin généraliste selon l'âge et le sexe
Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

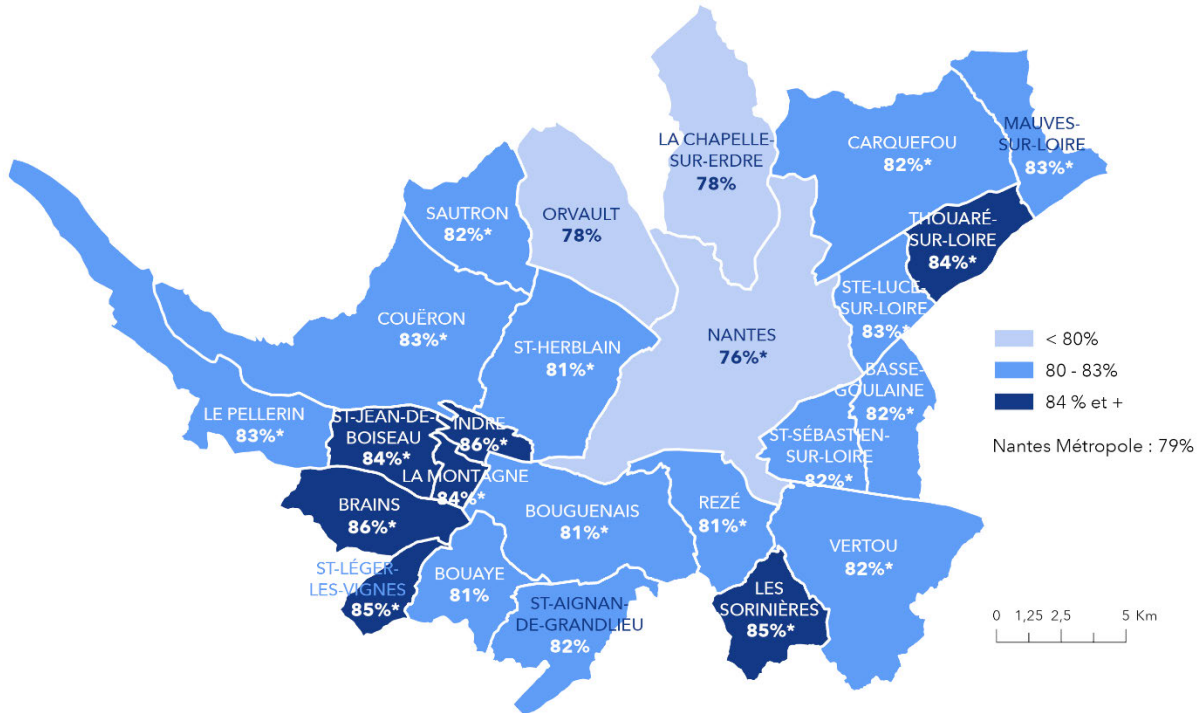


Des disparités communales

• La proportion de jeunes de 16-25 ans ayant consulté un médecin généraliste dans l'année varie de 76 à 86 % selon les communes de la métropole. Les communes de Nantes, La Chapelle-sur-Erdre et Orvault présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 80 %) et, à l'inverse, les communes de Brains, Indre, Saint-Léger-les-Vignes, Les Sorinières affichent les taux les plus élevés (supérieurs à 84 %) (Fig32).

Fig32. Proportion de jeunes de 16-25 ans ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un médecin généraliste selon les communes

Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

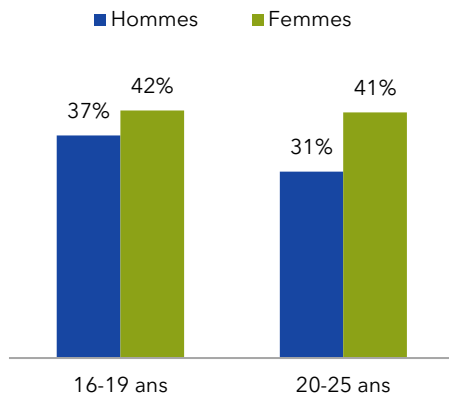
8.2 Recours à un chirurgien-dentiste

Un recours au chirurgien-dentiste également plus faible chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes

- 37 % des jeunes de 16-25 ans, domiciliés à Nantes Métropole, ont eu recours au moins une fois à un chirurgien-dentiste au cours de l'année 2021. Ce taux est nettement plus faible que celui observé chez les enfants (65 % parmi les 6-15 ans) ou dans les classes plus âgées (46 à 54 % chez les 40 ans et plus).
- Comme pour le recours au médecin généraliste, les jeunes hommes recourent moins souvent au chirurgien-dentiste que les jeunes femmes (34 % vs 42 %). L'écart entre les deux sexes augmente avec l'âge (+ 5 points chez les 16-19 ans, + 10 points chez les 20-25 ans) car le recours diminue chez les hommes entre 16-19 ans et 20-25 ans alors qu'il est stable chez les femmes (Fig33).
- Le taux de recours à un chirurgien-dentiste parmi les jeunes de la métropole nantaise, est supérieur de 2 points à la moyenne nationale, chez les hommes et femmes, ainsi que chez les 16-19 ans et 20-25 ans.



Fig33. Proportion de jeunes ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un chirurgien-dentiste selon l'âge et le sexe
Nantes Métropole (2021)



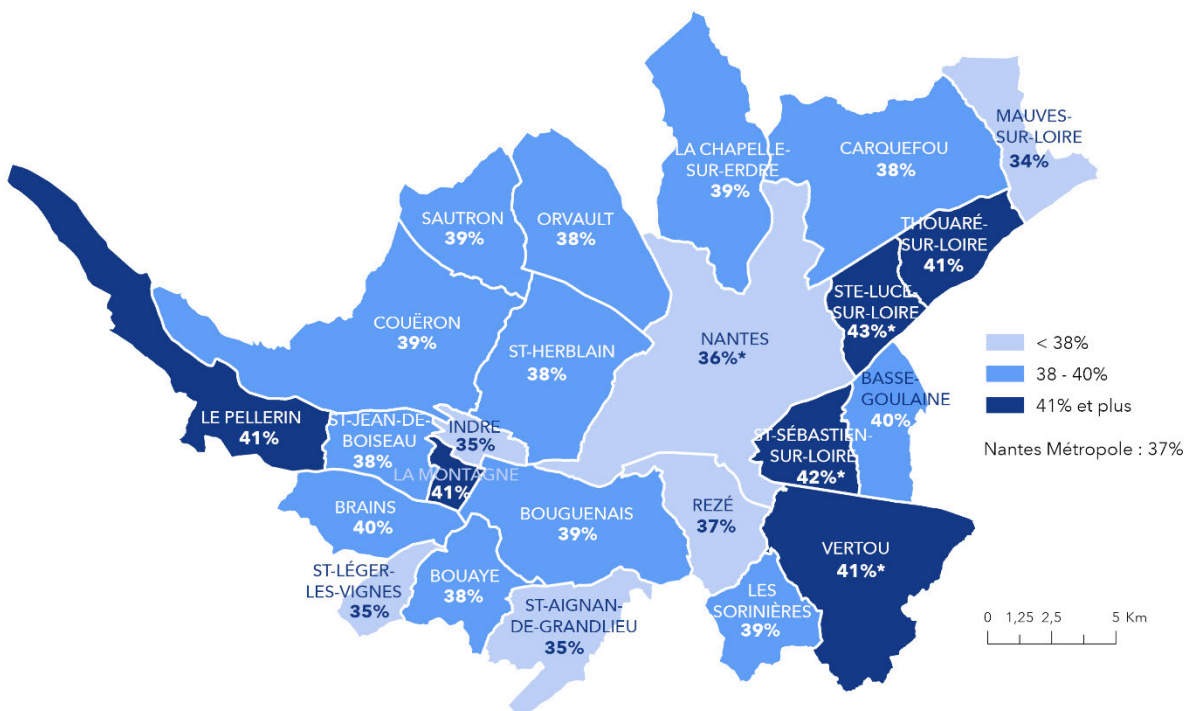
Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

Des disparités communales

- La proportion de jeunes de 16-25 ans ayant consulté un chirurgien-dentiste dans l'année varie de 34 à 43 % selon les 24 communes de la métropole.

Les communes de Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Léger-les Vignes et Indre présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 36 %) et, à l'inverse, les communes de Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Vertou, Le Pellerin, La Montagne affichent les taux les plus élevés (supérieurs à 40 %) (Fig34).

Fig34. Proportion de jeunes de 16-25 ans ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un chirurgien-dentiste selon les communes
Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



8.3 Recours à un ophtalmologiste

Un recours à l'ophtalmologiste qui diminue entre 16-19 ans et 20-25 ans, et plus faible chez les jeunes hommes

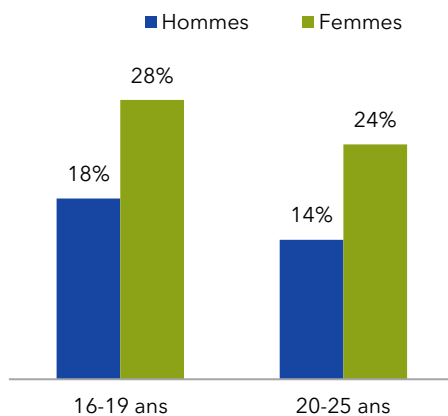
- 20 % des jeunes de 16-25 ans, domiciliés à Nantes Métropole, ont eu recours au moins une fois à un ophtalmologiste au cours de l'année 2021.

Les jeunes hommes recourent nettement moins souvent à un ophtalmologiste que les jeunes femmes (16 % vs 25 %). L'écart entre les deux sexes est plus marqué que ceux retrouvés pour les recours à un médecin généraliste et à chirurgien-dentiste.

Chez les jeunes hommes comme chez les jeunes femmes, le recours à un ophtalmologiste diminue entre 16-19 ans et 20-25 ans (Fig35).

- Le taux de recours à un ophtalmologiste dans l'année parmi les jeunes de la métropole nantaise est proche de la moyenne nationale, chez les hommes et les femmes, ainsi que chez les 16-19 ans et les 20-25 ans.

Fig35. Proportion de jeunes ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un ophtalmologiste selon l'âge et le sexe
Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

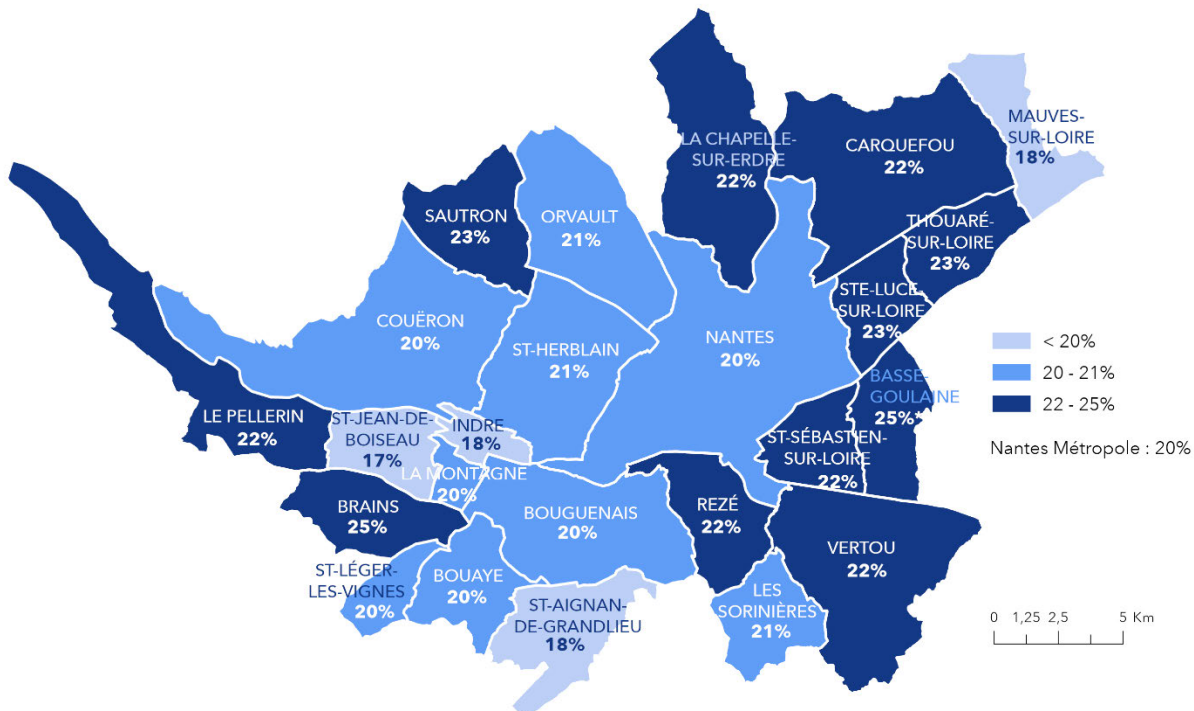
Des disparités communales

- La proportion de jeunes de 16-25 ans ayant consulté un ophtalmologiste dans l'année varie de 17 à 25 % selon les communes de la métropole. Les communes de Saint-Jean-de-Boiseau, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan de Grand Lieu et Indre présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 19 %) et, à l'inverse, les communes de Basse-Goulaine et Brains affichent les taux les plus élevés (supérieurs à 24 %) (Fig36).



Fig36. Proportion de jeunes de 16-25 ans ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un ophtalmologiste selon les communes

Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

8.4 Recours à un gynécologue ou à une sage-femme

Un moindre recours des jeunes femmes à un gynécologue ou à une sage-femme qu'au plan national

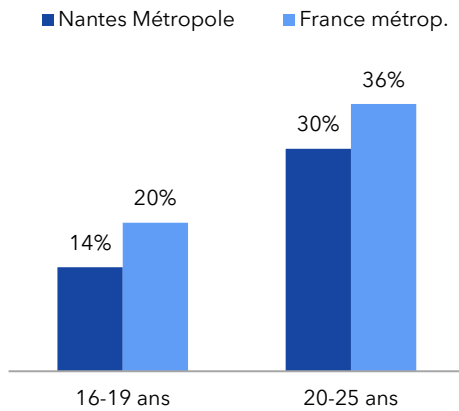
- 24 % des jeunes femmes de 16-25 ans, domiciliées à Nantes Métropole, ont eu recours au moins une fois à un gynécologue ou à une sage-femme au cours de l'année 2021.

Ce taux de recours augmente avec l'âge, passant de 14 % chez les 16-19 ans à 30 % chez les 20-25 ans (Fig37).

- Ces taux sont inférieurs de 6 points à la moyenne nationale. Ce constat est notamment lié à une densité de gynécologues plus faible sur le territoire qu'au plan national [5]. La prise en charge des soins gynécologiques peut être également réalisée par des médecins généralistes, ces derniers sont en moyenne plus souvent consultés au cours d'une année par les jeunes femmes de l'agglomération qu'au plan national (cf. partie 8.1 recours à un médecin généraliste).



Fig37. Proportion de jeunes femmes ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un gynécologue ou à une sage-femme selon l'âge Nantes Métropole (2021)



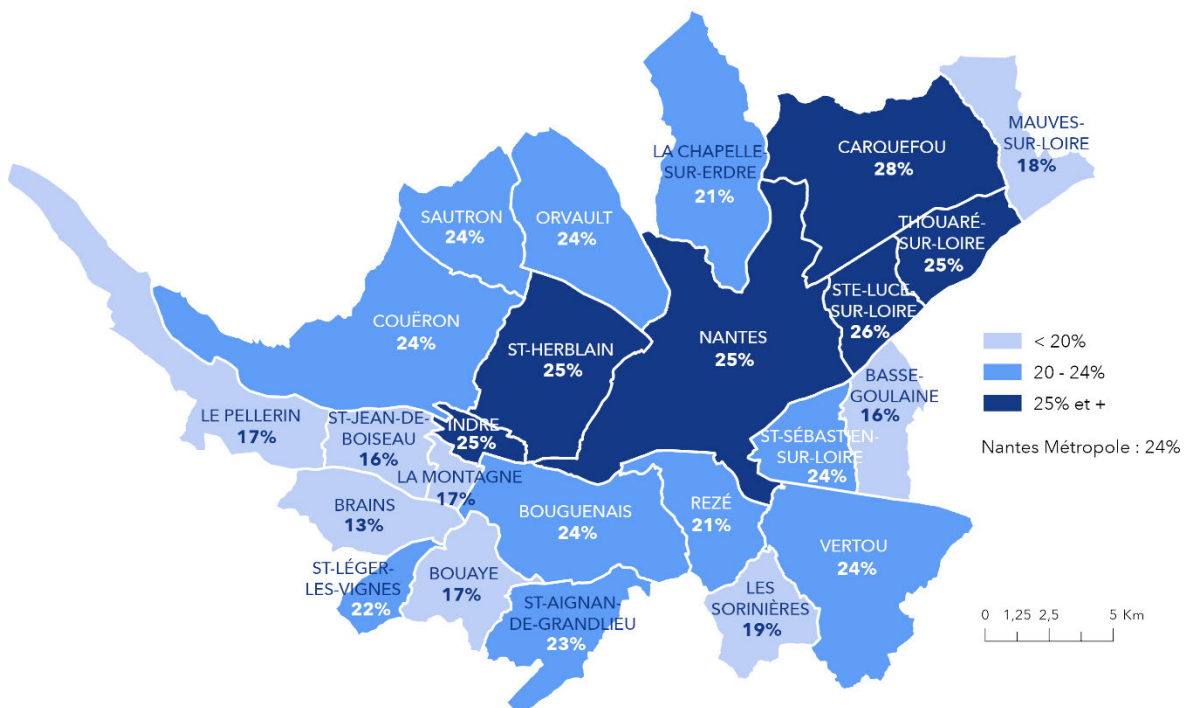
Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

Un recours qui varie selon les communes

• La proportion de jeunes femmes de 16-25 ans ayant consulté dans l'année un gynécologue ou une sage-femme varie de 13 à 28 % selon les 24 communes de la métropole. Les communes de Brains, Saint-Jean-de-Boiseau et Basse-Goulaine présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 17 %) et, à l'inverse, les communes de Carquefou et Sainte-Luce-sur-Loire affichent les taux les plus élevés (supérieurs à 25 %) (Fig38).

Ces résultats sont notamment à rapprocher de l'offre existante dans les communes [17] [5].

Fig38. Proportion de jeunes femmes de 16-25 ans ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un gynécologue ou à une sage-femme selon les communes Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie ; recours en cabinet de ville, centre de santé, centre mutualiste, consultations externes d'établissement hospitalier.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



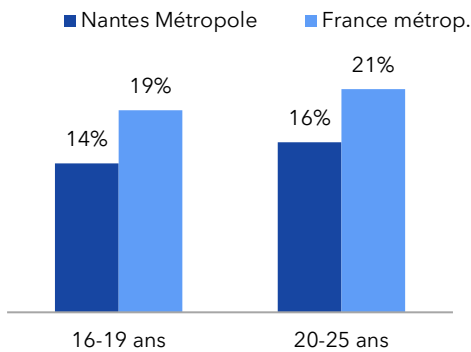
8.5 Recours aux services d'urgences

Plus d'un jeune sur 7 a eu recours à un service d'urgences dans l'année

15 % des jeunes de 16-25 ans, domiciliés à Nantes Métropole, ont eu recours au moins une fois à un service d'accueil des urgences ou à un service de soins critiques¹⁷ au cours de l'année 2021, sans différence entre les hommes et les femmes. Ce taux est un peu plus faible parmi les 16-19 ans (14 %) que parmi les 20-25 ans (16 %) (Fig39). Ces taux sont nettement inférieurs aux moyennes nationales, qui s'élèvent à 20 % pour l'ensemble des 16-25 ans, 19 % chez les 16-19 ans et 21 % chez les 20-25 ans.

Fig39. Proportion de jeunes ayant eu recours au moins une fois dans l'année à un service d'accueil des urgences¹ selon l'âge

Nantes Métropole, France métropole (2021)



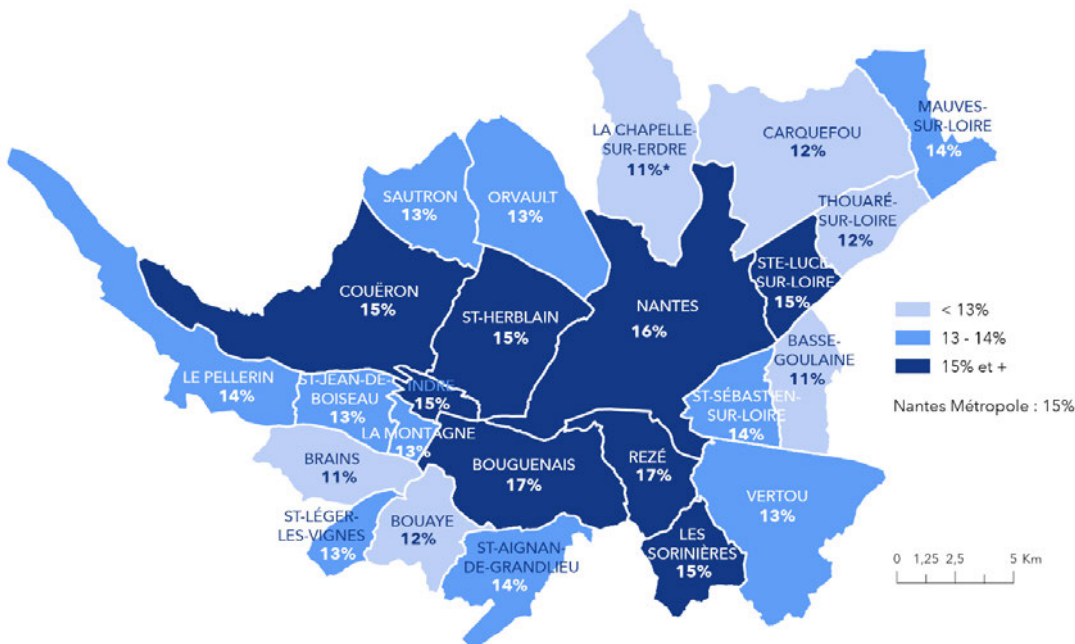
Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie.

1. Ou de soins critiques.

Un taux de recours qui varie selon les communes

La proportion de jeunes 16-25 ans ayant eu recours à un service d'urgences dans l'année varie de 11 à 17 % selon les 24 communes de la métropole. Les communes de La Chapelle-sur-Erdre, Basse-Goulaine et Brains présentent les taux les plus faibles (inférieurs à 12 %) et, à l'opposé, les communes de Bouguenais, Rezé et Nantes affichent les taux les plus élevés (supérieurs à 15 %) (Fig40).

Fig40. Proportion de jeunes de 16-25 ans ayant eu recours aux services d'accueil des urgences¹ au moins une fois dans l'année selon les communes - Nantes Métropole (2021)



Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de la Loire
Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie.

1. Ou de soins critiques. / * Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.

¹⁷ Hospitalisations directes dans un service de réanimation ou de soins intensifs.



Bibliographie

- [1] ORS Pays de la Loire. (2010). Observation de la santé des Nantais. 52 p.
- [2] ORS Pays de la Loire. (2014). Observation de la santé des Nantais. 160 p.
- [3] ORS Pays de la Loire. (2018). La santé des Nantais. 162 p.
- [4] Rojouan B. (2022). Rapport d'information fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable par la mission d'information sur les perspectives de la politique d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, sur le volet « renforcer l'accès territorial aux soins ». Sénat. 91 p. (Rapport n° 589).
- [5] ORS Pays de la Loire. (2022). Professions de santé à Nantes Métropole. Démographie des dermatologues, gynécologues, ophtalmologistes, pédiatres, psychiatres, psychologues, radiologues, rhumatologues. Mouvements chez les chirurgiens-dentistes. 84 p.
- [6] Cnam. (2022). Dépister le cancer du col de l'utérus. [Page web]. <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-col-uterus/frottis-hpv-depistage>.
- [7] INCa. (2021). Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. 128 p.
- [8] Santé publique France. (2022). Cancer du sein. [Page web]. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-sein>.
- [9] Santé publique France. (2023). Géodes. [Page web]. <https://geodes.santepubliquefrance.fr/#c=home>.
- [10] INCa. (2022). Cancers du côlon : les points clés. [Page web]. <https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Les-cancers/Cancer-du-colon/Les-points-cles>.
- [11] ORS Pays de la Loire. (2018). Profil santé 2018. Ville de Rezé. 24 p.
- [12] ORS Pays de la Loire, URPS Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire. (2018). Recours au cabinet dentaire des enfants et des adolescents. Situation en Pays de la Loire et en France à partir d'une analyse des données du SNDS. 76 p.
- [13] Ministère des solidarités et de la santé. (2022). Reste à charge zéro : 10 millions de Français ont pu bénéficier de l'offre 100 % santé et ont vu leurs lunettes, leurs soins dentaires et leurs audioprothèses totalement pris en charge. Communiqué de presse. [Page web]. <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/reste-a-charge-zero-10-millions-de-francais-ont-pu-beneficier-de-l-offre-100>.
- [14] Célant N, Rochereau T. (2017). L'Enquête santé européenne: enquête santé et protection sociale (EHIS-ESPS) 2014. Irdes. 282 p. (Rapport n° 566).
- [15] Cnam. (2022). Lunettes et lentilles : quelle prise en charge ? [Page web]. <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/remboursements/rembourse/soins-protheses-dentaires-optique-audition/lunettes-lentilles>.
- [16] Société française de pédiatrie, Ministère de la santé et des sports. (2009). Difficultés et troubles des apprentissages chez l'enfant à partir de 5 ans. 28 p.
- [17] ORS Pays de la Loire. (2021). Professions de santé de premier recours à Nantes Métropole. Démographie, activité et recours. 94 p.
- [18] Conseil départemental de Loire-Atlantique. Atlas de Loire-Atlantique. Indicateurs : cartes, données et graphiques. [Page web]. <https://atlas.loire-atlantique.fr/#c=indicator&i=apa.bepa024&s=2021&t=A01&view=map26>.
- [19] Drees. Data.Drees : Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale aux personnes âgées ou handicapées (APA, PCH, ASH, Aides ménagères...). [Page web]. <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-departementale-aux-personnes-agees-ou-handic/information/>.



Indicateurs, sources et limites

Données de recours aux soins de la CPAM de Loire-Atlantique

Champ des données

• Les données présentées dans les parties 1 à 6 de ce rapport (hormis celles concernant la participation au dépistage organisé du cancer du sein et du côlon-rectum) concernent les bénéficiaires (assurés et ayants droits) relevant du régime général domiciliés à Nantes Métropole au 31/12/2021, hors sections locales mutualistes (fonctionnaires...) et hors bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME).

Ces données excluent *in fine* les fonctionnaires, les bénéficiaires du régime agricole et des régimes spéciaux (Régime des Mines, militaires, SNCF, RATP, EDF-GDF, Sénat, Régime des Marins, Clercs de Notaire, Cultes...).

Il convient par ailleurs de noter qu'au cours de l'année 2020, les bénéficiaires du régime social des indépendants (au plus tard le 17 février) et les étudiants (au plus tard en septembre) ont intégré le régime général. Ces évolutions peuvent avoir un impact sur les quelques indicateurs calculés à partir de l'année 2019 (réalisation de frottis cervico-utérin), et dans une moindre mesure de l'année 2020 (recours à des soins dentaires, d'ophtalmologie, d'optique).

• Afin de mener des analyses à l'échelle infracommunale, les adresses des bénéficiaires ont fait l'objet d'une géolocalisation par le service géomatique de Nantes Métropole (après accord de la CNIL). Les bénéficiaires pour lesquels l'adresse était inconnue ou imprécise ont été exclus de l'analyse.

Les données brutes ont été mises à disposition par la CPAM à l'échelon de l'Iris ou à un échelon géographique supérieur (Triris, quartier ou commune) afin de garantir le secret statistique, ainsi que selon le zonage en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV, cf. rapport n° 3 « Inégalités sociales de santé »).

• Les données étudiées concernent au total près de 602 000 personnes, soit environ 90 % des habitants de Nantes Métropole.

Effectif de bénéficiaires du régime général (hors SLM et AME) selon la classe d'âge

Nantes Métropole (31/12/2021)

Deux sexes	
0-5 ans	41 012
6-10 ans	35 033
11-15 ans	34 506
16-19 ans	27 261
20-24 ans	43 626
25-39 ans	144 452
40-49 ans	80 184
50-64 ans	100 262
65-74 ans	50 842
75-84 ans	28 587
85 ans et +	16 143
Total	601 908

Source : CPAM Loire-Atlantique, exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

• Les données brutes mises à disposition par la CPAM sont des effectifs de bénéficiaires et des effectifs de recours.

Un recours correspond à l'exécution à une date donnée d'au moins un acte remboursé par la CPAM. Lorsque plusieurs actes sont réalisés auprès d'un patient par un même professionnel à une date donnée, un seul recours est comptabilisé.

Les données sont rapportées au lieu de domicile du bénéficiaire.



- Les données de recours aux soins prennent en compte les actes réalisés par un professionnel de santé libéral ou salarié, à l'exception des actes réalisés dans certaines structures de soins :
 - les actes et consultations externes en établissements de santé publics et Espic (pour certains indicateurs : recours à un médecin généraliste ou un pédiatre, recours à un gynécologue, recours à un ophtalmologiste),
 - les actes/soins réalisés lors d'une hospitalisation en établissement de santé public et en ESPIC,
 - les examens et actes réalisés dans les centres d'examen de santé,
 - les soins délivrés dans le cadre de la Permanence d'accès aux soins de santé (Pass),
 - les recours aux urgences sans hospitalisation,
 - les soins réalisés en EHPAD dans le cadre du forfait de soin (partiel ou global),
 - les soins réalisés dans les établissements ne facturant pas à l'Assurance maladie.

Analyses statistiques

Les indicateurs qui ont été calculés à partir de ces données brutes sont :

- des taux/proportions de bénéficiaires concernés,
- des moyennes de recours par bénéficiaire,

Ces indicateurs ont été étudiés selon différents critères :

- la classe d'âge du bénéficiaire,
- le sexe,
- le bénéficiaire ou non de la CSS (Complémentaire santé solidaire). Cette variable permet d'appréhender la situation des populations en précarité financière (cf. rapport n° 3 « Inégalités sociales de santé »),
- le lieu de résidence, qui permet d'analyser les disparités territoriales. Ces dernières ont été étudiées selon :
 - les 24 communes de Nantes Métropole,
 - le zonage en quartiers prioritaires de la politique de la ville QPV/non-QPV, à l'échelle de Nantes Métropole (cf. rapport n° 3 « Inégalités sociales de santé »),
 - pour la ville de Nantes, selon le zonage Triris ou micro-quartiers, qui correspond à un regroupement d'Iris (Annexe 1). Le zonage Triris a été privilégié au zonage plus fin de l'Iris car, pour un certain nombre d'indicateurs, les données brutes n'étaient pas disponibles à l'échelle de l'Iris en raison du respect du secret statistique. Ainsi, les données ont été étudiées selon les 28 Triris composant la ville de Nantes. Chaque Triris comporte entre 5 500 et 16 500 bénéficiaires du régime général.

Le recours aux soins varie notamment selon l'âge. Les indicateurs étudiés ont donc été standardisés sur l'âge, lorsque cela était possible et justifié, le plus souvent sur la base de classes d'âge assez larges : 0-5 ans, 6-10 ans, 11-15 ans, 16-39 ans, 40-64 ans, 65-74 ans, 75 ans et plus.

À défaut d'effectifs suffisants à l'échelle infracommunale, des classes d'âges de standardisation ont été regroupées pour certains indicateurs. Cette contrainte méthodologique est susceptible d'atténuer les écarts observés pour certains indicateurs, notamment ceux qui varient fortement avec l'âge.

Les comparaisons des proportions ont été réalisées à l'aide du test Chi2 avec un seuil de significativité fixé à 5 %.

Données de recours à certains soins pour les personnes âgées et pour les jeunes

S'agissant des données détaillées dans les parties 7 et 8, concernant le recours à certains soins des personnes âgées de 65 ans et plus et des jeunes de 16-25 ans, elles ont été extraites du Système national des données de santé (SNDS). Ces données concernent les bénéficiaires (assurés et ayants-droits) de l'ensemble des régimes d'assurance maladie. Elles sont rapportées au lieu de domicile du bénéficiaire.

Pour certains indicateurs de recours concernant les personnes âgées (visite à domicile d'un médecin généraliste, recours à un infirmier), les personnes résidant en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont exclues de l'analyse.

S'agissant des données d'hospitalisations en service de médecine ou de chirurgie (partie 7.4), celles-ci sont issues du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), dont les données sont disponibles via le SNDS. Le PMSI, dont l'objectif est médico-économique, repose sur l'enregistrement lors de chaque séjour dans un établissement de santé, d'un certain nombre d'informations administratives et médicales.

Les statistiques présentées concernent les habitants de Nantes Métropole, quel que soit le lieu de leur hospitalisation. Elles ont été établies à partir du diagnostic principal renseigné à la fin du séjour hospitalier.



De façon générale, il convient de noter que les écarts observés en matière d'hospitalisation entre territoire (après ajustement sur l'âge) peuvent être liés à la morbidité. Mais ils peuvent aussi résulter de différences en matière de pratiques de soins ou de modalités de prise en charge, qui peuvent elles-mêmes être influencées par de multiples facteurs (pratiques professionnelles, offre de soins de ville et en établissement de santé, importance de l'offre d'hébergement pour personnes âgées...). Enfin, des différences dans les modalités de codage des diagnostics d'hospitalisation existent également.

Participation au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du côlon-rectum

Les données de participation au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du côlon-rectum ont été mises à disposition par le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) des Pays de la Loire. Elles concernent les habitants de Nantes Métropole, quelque que soit leur régime d'assurance maladie.

Pour le cancer du sein, le taux de participation est le rapport entre le nombre de femmes de 50-74 ans ayant réalisé une mammographie de dépistage sur une période de deux ans et le nombre de femmes de 50-74 ans invitées par le CRCDC lors de cette période.

Pour le cancer du côlon-rectum, le taux de participation est le rapport entre le nombre de personnes de 50-74 ans dépistées sur une période de deux ans et le nombre de personnes de 50-74 ans invitées par la CRCDC lors de cette période (après exclusion des personnes ayant un suivi spécifique pour raisons médicales).

Indicateurs

Taux/Proportion standardisé(e) sur l'âge : permet de comparer la situation de deux territoires ou deux périodes en éliminant les effets liés aux différences de structure par âge. Il correspond au taux que l'on observerait dans le territoire étudié (ex : Nantes Métropole...) s'il avait la même structure par âge que la population de référence (population France métropolitaine). Son calcul est réalisé selon la méthode de standardisation dite directe.



Annexes

Annexe 1. Composition des 28 micro-quartiers de Nantes (correspondant au zonage des 28 triris de l'Insee)





Triris	N° Iris	Libellé Iris	Triris	N° Iris	Libellé Iris
	0906	Beaujoire-Halvêque		0601	ZA Sainte-Anne-Zone Portuaire
Beaujoire/ Saint-Joseph	0908	ZA Chantrerie-Gachet	Ile de Nantes	0602	République-Les Ponts
	0909	Saint-Joseph-Erdre		0603	Beaulieu-Mangin
	0910	Saint-Joseph-Bourg		0604	Ile Beaulieu
Beauséjour/ Gaudinière	0705	Beauséjour		Jules Verne/ Landreau	1002
	0706	Gaudinière	1003		Boulevard des Poilus
	0707	Barberie	1005		Jules Verne
Bellevue/ Bourderies	0202	Mendès France		0102	Gloriette-Feydeau
	0203	Lauriers	Madeleine/ Champ de Mars	0105	Bretagne
	0204	Croix Bonneau-Bourderies		0106	Decré-Cathédrale
Bottière/ Pin Sec	1006	La Bottière		0108	Madeleine
	1007	Pilotière	0109	Champ de Mars	
	1008	Pin Sec	Malakoff/ Jardin des Plantes/ Dalby	0504	Dalby
Bout des Landes/ Bout des Pavés	0803	Bout des Pavés-Chêne des Anglais		0505	Coulmiers-Jardin des Plantes
	0804	Bout des Landes		0506	Malakoff
	0805	ZA Hauts de Gesvre		0507	Vieux Malakoff
Canclaux/ Mellinet	0307	Petit Bois	0508	Richebourg-Saint-Clément	
	0308	Canclaux	Pont du Cens/ Petit Port/ Jonelière	0801	Pont du Cens-Côte d'Or
	0309	Mellinet		0808	Bourgeoinière-Petit Port
	0311	Gare Maritime		0809	Jonelière-Université
	0312	Bouhier	Port Boyer/ Tortière/ Ranzay	0901	Plessis Tison
Carcouet/ Route de Vannes	0701	Carcouet		0902	Tortière
	0702	Breil-Malville		0903	Port Boyer
	0703	Route de Vannes		0904	Eraudière-Renaudière
Chantenay	0201	Plessis Cellier-Roche Maurice		0905	Ranzay-Grand Clos
	0205	Mairie de Chantenay	Procé/ Monselet	0401	Procé
	0208	Boucardière-Mallève		0402	Monselet
1101	Grêneraie-Clos Toreau	0406		Vannes-Saint-Pasquier	
Clos Toreau/ Saint-Jacques	1102	Saint-Jacques-Pirmil	Saint-Félix/ Michelet	0407	Rennes-Bellamy
	1103	Saint-Jacques-Ripossière		0409	Saint-Félix
	1104	Sèvre		0410	Université-Michelet
	1105	Lion d'Or-Gilarderie	Santos Dumont/ Chauvinière	0802	Chauvinière
Commerce/ Guist'hau	0101	Dobrée-Bon Port		0806	Santos Dumont
	0103	Graslin-Commerce		0807	Boissière
	0104	Guist'hau	Schuman/ Perverie	0708	Schuman
Dervallières/ Contrie	0302	Contrie		0709	Rond Point de Rennes
	0303	Dervallières-Chézine		0710	Perverie
	0304	Joncours-Procé	Saint-Donatien/ Waldeck	0509	Waldeck-Sully
Doulon	1001	Mairie de Doulon		0510	Saint-Donatien
	1011	Le Vieux Doulon		0511	Coudray
	1013	ZA Les Mauves	Sainte-Anne/ Jean Macé	0206	Salorges-Sainte-Anne
Durantière/ Zola	0301	Durantière		0207	Jean Macé
	0305	Grillaud-Procé		0209	ZA Cheviré-Zone Portuaire
	0306	Zola	Toutes Aides/ Caserne Mellinet	0501	Caserne Mellinet
Haluchère/ Sainte-Luce	1009	Haluchère-Perray		0502	Agenêts
	1010	Route de Sainte-Luce		0503	Toutes-Aides
	1012	ZA Le Bois Briand			
Hauts Pavés/ Talensac	0403	Viarme			
	0404	Talensac-Pont Morand			
	0405	Hauts Pavés			
	0408	Bellamy-Barbin			

**Annexe 2a. Résultats détaillés par commune :
médecin traitant / médecin généraliste (ou pédiatre) / médecin généraliste la nuit**

Nantes Métropole (2021)

	Médecin traitant ¹ (16 ans et plus)	Recours dans l'année à un médecin généraliste (ou pédiatre) ¹	Nombre annuel moyen de recours à un médecin généraliste (ou pédiatre) ¹	Recours dans l'année à un médecin généraliste la nuit ¹ (entre 20h et 8h)	Recours dans l'année à un médecin généraliste la nuit ² (moins de 16 ans)
Basse-Goulaine	92%*	84%*	3,5	3,7%*	5,9%*
Bouaye	92%*	85%	3,9	2,3%*	4,7%*
Bouguenais	91%*	84%*	4,0	5,1%*	8,8%
Brains	94%*	86%	3,8	1,4%*	3,5%*
Carquefou	90%*	83%*	3,7	4,5%*	7,3%*
La Chapelle-sur-Erdre	90%*	84%*	3,6	4,7%*	7,9%*
Couëron	89%*	85%	3,9	1,8%*	3,6%*
Indre	85%*	86%	4,3	3,7%*	6,1%*
Mauves-sur-Loire	90%*	83%*	3,3	1,2%*	1,9%*
La Montagne	94%*	85%	4,2	2,3%*	3,8%*
Nantes	85%*	77%*	3,5	6,5%*	11,1%*
Orvault	89%*	82%*	3,6	5,2%	9,1%
Le Pellerin	91%*	84%	4,0	1,9%*	3,3%*
Rezé	89%*	83%*	3,8	6,3%*	11,6%*
Saint-Aignan de Grand Lieu	92%*	86%	4,1	1,8%*	3,9%*
Saint-Herblain	89%*	82%*	3,9	6,5%*	11,3%*
Saint-Jean-de-Boiseau	94%*	86%*	4,2	1,6%*	2,9%*
Saint-Léger-les-Vignes	93%*	85%	3,8	2,1%*	3,8%*
Sainte-Luce-sur-Loire	90%*	85%	4,0	6%*	9,6%
Saint-Sébastien-sur-Loire	90%*	84%*	3,8	4,7%*	7,5%*
Sautron	91%*	83%*	3,9	3,9%*	6,6%*
Les Sorinières	94%*	87%*	4,3	5,1%	9,7%
Thouaré-sur-Loire	92%*	86%*	3,9	4,7%*	7,7%*
Vertou	91%*	84%*	3,6	3,9%*	6,9%*
Nantes Métropole	88%	81%	3,7	5,5%	9,4%

Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée sur l'âge.

2. Proportion brute.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



Annexe 2b. Résultats détaillés par commune : gynécologue / frottis cervico-utérin / dépistage organisé du cancer du sein / dépistage organisé du cancer du côlon-rectum / vaccination contre la grippe / chirurgien-dentiste

Nantes Métropole

	Recours dans l'année à un gynécologue en secteur libéral ¹ (16 ans et plus)	Frottis cervico-utérin au cours des 36 derniers mois ¹ (25-64 ans)	Dépistage organisé du cancer du sein ² (50-74 ans)	Dépistage organisé du cancer du côlon-rectum ² (50-74 ans)	Vaccination contre la grippe saisonnière ¹ (hiver 2020-21) (65 ans et plus)	Recours dans l'année à un chirurgien-dentiste ¹
Basse-Goulaine	24%*	59%*	66%	50%	68%*	51%*
Bouaye	21%*	60%*	62%	45%	60%*	48%*
Bouguenais	20%*	54%*	56%	41%	65%*	48%*
Brains	18%*	59%*	68%	52%	65%	47%
Carquefou	31%*	57%*	66%	47%	66%*	49%*
La Chapelle-sur-Erdre	29%*	59%*	64%	49%	67%*	50%*
Couëron	27%	54%*	56%	44%	65%*	48%*
Indre	27%	54%	52%	41%	63%	48%
Mauves-sur-Loire	23%*	57%*	58%	45%	61%	44%*
La Montagne	18%*	55%*	58%	42%	60%	47%
Nantes	23%*	47%*	50%	38%	62%*	45%*
Orvault	28%	54%*	59%	47%	68%*	48%*
Le Pellerin	17%*	53%	51%	35%	63%	47%
Rezé	19%*	52%	56%	43%	59%*	47%
Saint-Aignan de Grand Lieu	21%*	54%	62%	37%	58%*	48%*
Saint-Herblain	26%*	50%*	52%	42%	59%*	45%*
Saint-Jean-de-Boiseau	17%*	56%*	60%	45%	61%	49%*
Saint-Léger-les-Vignes	23%*	56%*	54%	48%	52%*	47%
Sainte-Luce-sur-Loire	27%	57%*	66%	48%	70%*	51%*
Saint-Sébastien-sur-Loire	22%*	53%*	63%	48%	67%*	51%*
Sautron	30%*	55%*	62%	47%	59%*	49%*
Les Sorinières	18%*	56%*	64%	44%	61%	50%*
Thouaré-sur-Loire	25%*	60%*	64%	48%	64%	50%*
Vertou	23%*	57%*	64%	48%	65%*	51%*
Nantes Métropole	24%	51%	56%	42%	63%	47%

Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion standardisée sur l'âge.

2. Proportion brute (Source : CRCDC Pays de la Loire).

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



Annexe 2c. Résultats détaillés par commune : chirurgien-dentiste / prothèses dentaires / orthodontie / ophtalmologiste / lunettes ou lentilles / orthophoniste

Nantes Métropole

	Recours dans l'année à un chirurgien-dentiste ¹ (6-15 ans)	Remboursement d'actes de prothèses dentaires au cours des 24 derniers mois ² (16 ans et plus)	Soins d'orthodontie au cours des 24 derniers mois ¹ (6-15 ans)	Recours à un ophtalmologiste au cours des 24 derniers mois ²	Remboursement de lunettes ou de lentilles au cours des 24 derniers mois ²	Recours dans l'année à un orthophoniste ¹ (6-10 ans)
Basse-Goulaine	76%*	14%	41%*	50%*	41%*	18%
Bouaye	69%*	12%*	31%*	46%*	39%*	16%
Bouguenais	67%	12%*	29%	45%*	38%*	21%*
Brains	69%	12%	32%	47%*	41%*	22%
Carquefou	68%*	12%*	30%*	46%*	36%*	18%
La Chapelle-sur-Erdre	72%*	14%	30%	48%*	38%*	17%
Couëron	66%	14%	24%*	46%*	37%*	19%
Indre	68%	12%*	30%	46%*	39%*	14%
Mauves-sur-Loire	67%	12%*	33%	43%	36%	18%
La Montagne	68%*	12%*	29%	43%	38%*	22%*
Nantes	62%*	14%*	26%*	40%*	33%*	17%
Orvault	66%	15%*	31%*	44%*	35%	15%*
Le Pellerin	66%	11%*	28%	43%	37%*	20%
Rezé	64%	13%*	29%	44%*	36%*	17%
Saint-Aignan de Grand Lieu	68%	13%	34%*	47%*	39%*	16%
Saint-Herblain	61%*	14%*	25%*	44%*	35%	20%*
Saint-Jean-de-Boiseau	68%	12%*	32%	47%*	40%*	18%
Saint-Léger-les-Vignes	69%	15%	33%	46%*	38%*	17%
Sainte-Luce-sur-Loire	71%*	15%*	27%	48%*	40%*	15%
Saint-Sébastien-sur-Loire	71%*	15%*	36%*	45%*	39%*	18%
Sautron	66%	14%	31%	46%*	38%*	17%
Les Sorinières	71%*	13%	36%*	49%*	42%*	15%
Thouaré-sur-Loire	71%*	14%	31%*	48%*	39%*	15%
Vertou	73%*	16%*	38%*	48%*	40%*	17%
Nantes Métropole	65%	14%	29%	43%	35%	17%

Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Proportion brute.

2. Proportion standardisée sur l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



Annexe 2d. Résultats détaillés par commune, chez les 65 ans et plus : visite à domicile d'un médecin généraliste / infirmier / soins d'hygiène / passages aux urgences

Nantes Métropole (2021)

	Visite dans l'année à domicile d'un médecin généraliste libéral ¹	Recours dans l'année à un infirmier (libéral ou salarié d'un centre de santé) ¹	Soins d'hygiène dans l'année réalisés par un infirmier (libéral ou salarié d'un centre de santé) ¹	Recours dans l'année aux services d'accueil des urgences ¹
Basse-Goulaine	13%*	56%*	1,5%*	12%*
Bouaye	15%*	48%*	4,2%*	14%
Bouguenais	16%	43%	2,9%	15%*
Brains	11%*	52%*	1,0%*	10%*
Carquefou	18%	46%*	4,1%*	11%*
La Chapelle-sur-Erdre	13%*	38%*	2,8%	10%*
Couëron	15%*	46%*	3,0%	14%
Indre	19%	47%*	2,1%	15%
Mauves-sur-Loire	11%*	67%*	4,5%*	11%*
La Montagne	15%	45%	3,0%	14%
Nantes	19%*	41%*	2,5%	14%*
Orvault	14%*	39%*	1,9%*	11%*
Le Pellerin	15%	58%*	2,7%	14%
Rezé	17%	47%*	2,8%	15%*
Saint-Aignan de Grand Lieu	10%*	45%	2,9%	12%
Saint-Herblain	19%*	39%*	2,9%*	15%*
Saint-Jean-de-Boiseau	15%	56%*	4,5%*	14%
Saint-Léger-les-Vignes	11%*	53%*	2,9%	16%
Sainte-Luce-sur-Loire	15%*	39%*	2,4%	12%
Saint-Sébastien-sur-Loire	15%*	45%*	1,9%*	14%
Sautron	13%*	53%*	2,1%	11%*
Les Sorinières	15%	43%	4,0%*	15%
Thouaré-sur-Loire	16%	44%	2,4%	12%
Vertou	11%*	45%*	1,6%*	13%
Nantes Métropole	17%	43%	2,5%	14%

Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie.

1. Proportion standardisée sur l'âge.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



Annexe 2e. Résultats détaillés par commune, chez les jeunes de 16-25 ans : médecin généraliste / chirurgien-dentiste / ophtalmologiste / gynécologue ou sage-femme / passages aux urgences

Nantes Métropole (2021)

	Recours dans l'année à un médecin généraliste ¹	Recours dans l'année à un chirurgien-dentiste ¹	Recours dans l'année à un ophtalmologiste ¹	Recours dans l'année à un gynécologue ou à une sage-femme ¹	Recours dans l'année aux services d'accueil des urgences ¹
Basse-Goulaine	82%*	40%	25%*	16%	11%
Bouaye	81%	38%	20%	17%	12%
Bouguenais	81%*	39%	20%	24%	17%
Brains	86%*	40%	25%	13%	11%
Carquefou	82%*	38%	22%	28%	12%
La Chapelle-sur-Erdre	78%	39%	22%	21%	11%*
Couëron	83%*	39%	20%	24%	15%
Indre	86%*	35%	18%	25%	15%
Mauves-sur-Loire	83%*	34%	18%	18%	14%
La Montagne	84%*	41%	20%	17%	13%
Nantes	76%*	36%*	20%	25%	16%
Orvault	78%	38%	21%	24%	13%
Le Pellerin	83%*	41%	22%	17%	14%
Rezé	81%*	37%	22%	21%	17%
Saint-Aignan de Grand Lieu	82%	35%	18%	23%	14%
Saint-Herblain	81%*	38%	21%	25%	15%
Saint-Jean-de-Boiseau	84%*	38%	17%	16%	13%
Saint-Léger-les-Vignes	85%*	35%	20%	22%	13%
Sainte-Luce-sur-Loire	83%*	43%*	23%	26%	15%
Saint-Sébastien-sur-Loire	82%*	42%*	22%	24%	14%
Sautron	82%*	39%	23%	24%	13%
Les Sorinières	85%*	39%	21%	19%	15%
Thouaré-sur-Loire	84%*	41%	23%	25%	12%
Vertou	82%*	41%*	22%	24%	13%
Nantes Métropole	79%	37%	20%	24%	15%

Source : DCIR-SNDS - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Bénéficiaires de l'ensemble des régimes d'assurance maladie.

1. Proportion brute.

* Écart avec la moyenne Nantes Métropole statistiquement significatif au seuil de 5 %.



Annexe 3a. Résultats détaillés par micro-quartier¹ : médecin traitant / médecin généraliste (ou pédiatre) / médecin généraliste la nuit

Nantes (2021)

Triris	Médecin traitant ² (16 ans et plus)	Recours dans l'année à un médecin généraliste (ou pédiatre) ²	Nombre annuel moyen de recours à un médecin généraliste (ou pédiatre) ²	Recours dans l'année à un médecin généraliste la nuit ² (entre 20h et 8h)	Recours dans l'année à un médecin généraliste la nuit ³ (moins de 16 ans)
Beaujoire/Saint-Joseph	88%*	82%	3,8	7,4%*	13,7%*
Beauséjour/Gaudinière	86%*	78%*	3,4	5,9%	12%
Bellevue/Bourderies	85%	80%*	4,0	8,7%*	13,4%*
Bottière/Pin Sec	84%	79%*	3,9	10,7%*	16,9%*
Bout des Landes/Bout des Pavés	83%*	77%*	3,9	11,1%*	20,2%*
Canclaux/Mellinet	80%*	72%*	3,0	4,4%*	8,2%*
Carcouet/Route Vannes	87%*	80%*	3,7	7,1%*	11,8%
Chantenay	89%*	81%	3,7	6,3%	10,2%
Clos Toreau/Saint-Jacques	87%*	80%*	3,7	5,2%	7,3%*
Commerce/Guist'hau	83%*	73%*	3,0	4,7%*	7,8%*
Dervallières/Contrie	84%*	81%*	4,1	8,8%*	13,1%*
Doulon	87%*	82%	3,6	8,9%*	14,6%*
Durantière/Zola	88%*	80%*	3,6	5,5%*	8,8%*
Haluchère/Sainte-Luce	87%*	81%*	3,7	7,5%*	12,3%
Hauts Pavés/Talensac	86%*	76%*	3,3	5,4%*	9,4%
Ile de Nantes	87%*	77%*	3,6	6,2%	10,7%
Jules Verne/Landreau	87%*	80%*	3,6	6,6%	10,3%
Madeleine/Champ de Mars	80%*	69%*	3,0	5%*	8,2%*
Malakoff/Jardin des Plantes/Dalby	86%*	77%*	3,5	7,3%*	12,5%*
Pont du Cens/Petit Port/Jonelière	80%*	72%*	3,2	6,2%	12,4%
Port Boyer/Tortière/Ranzay	83%*	79%*	3,7	7,7%*	12,1%
Procé/Monselet	86%*	77%*	3,1	4,4%*	6,6%*
Sainte-Anne/Jean Macé	88%*	79%*	3,6	4,5%*	6,3%*
Saint-Félix/Michelet	84%	76%*	3,1	5,4%*	8,8%*
Santos Dumont/Chauvinière	82%*	76%*	3,5	8,3%*	13,6%*
Schuman/Perverie	85%	77%*	3,1	4,4%*	6,6%*
Saint-Donatien/Waldeck	84%*	75%*	3,1	5,5%*	10,1%
Toutes Aides/Mellinet	88%*	79%*	3,3	5%*	8,9%*
NANTES	85%	77%	3,5	6,5%	11,1%
Nantes Métropole	88%	81%	3,7	5,5%	9,4%

Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Zonage Triris.

2. Proportion standardisée selon l'âge.

3. Proportion brute.

* Écart statistiquement significative avec la moyenne nantaise.



Annexe 3b. Résultats détaillés par micro-quartier¹ :
gynécologue / frottis cervico-utérin / mammographie / vaccination contre la grippe / chirurgien-dentiste
 Nantes

Triris	Recours dans l'année à un gynécologue en secteur libéral ² (16 ans et plus)	Frottis cervico-utérin au cours des 36 derniers mois ² (25-64 ans)	Mammographie au cours des 24 derniers mois ³ (50-74 ans)	Vaccination contre la grippe saisonnière ² (hiver 2020-21) (65 ans et plus)	Recours dans l'année à un chirurgien-dentiste ²	Recours dans l'année à un chirurgien-dentiste ³ (6-15 ans)
Beaujoire/Saint-Joseph	21%*	49%*	59%	56%*	44%	60%
Beauséjour/Gaudinière	25%*	46%	63%*	66%*	47%*	65%
Bellevue/Bourderies	15%*	40%*	42%*	55%*	39%*	52%*
Bottière/Pin Sec	16%*	43%*	48%*	53%*	38%*	51%*
Bout des Landes/Bout des Pavés	16%*	40%*	46%*	60%	36%*	49%*
Canclaux/Mellinet	29%*	51%*	62%*	65%*	46%	67%*
Carcouet/Route Vannes	24%*	47%	54%	63%	47%*	63%
Chantenay	26%	52%*	58%	62%	48%*	69%*
Clos Toreau/Saint-Jacques	19%*	48%	58%	61%	46%*	61%
Commerce/Guist'hau	29%*	46%	61%*	64%	47%*	65%*
Dervallières/Contrie	21%*	42%*	46%*	57%*	41%*	53%*
Doulon	25%*	52%*	60%	68%*	47%*	65%*
Durantière/Zola	28%*	51%*	59%*	64%	48%*	70%*
Haluchère/Sainte-Luce	23%*	52%*	60%*	63%	46%	61%
Hauts Pavés/Talensac	26%	46%	58%	61%	46%*	66%*
Ile de Nantes	18%*	45%*	51%*	56%*	44%*	60%
Jules Verne/Landreau	25%	52%*	64%*	67%*	48%*	70%*
Madeleine/Champ de Mars	21%*	42%*	53%*	61%	42%*	55%*
Malakoff/Jardin des Plantes/Dalby	20%*	45%*	50%*	57%*	43%*	58%*
Pont du Cens/Petit Port/Jonelière	22%*	43%*	62%*	67%*	42%*	59%
Port Boyer/Tortière/Ranzay	22%*	48%	59%	59%*	44%	59%*
Procé/Monselet	31%*	51%*	63%*	68%*	50%*	67%*
Sainte-Anne/Jean Macé	26%	53%*	57%	67%*	47%*	66%*
Saint-Félix/Michelet	25%*	50%*	62%*	65%*	48%*	69%*
Santos Dumont/Chauvinière	19%*	41%*	49%*	62%	37%*	53%*
Schuman/Perverie	29%*	54%*	64%*	62%	50%*	71%*
Saint-Donatien/Waldeck	26%	49%	62%*	64%	48%*	69%*
Toutes Aides/Mellinet	26%	52%*	60%	66%*	49%*	70%*
NANTES	23%	47%	57%	62%	45%	62%
Nantes Métropole	24%	51%	61%	63%	47%	65%

Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire
 Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Zonage Triris.

2. Proportion standardisée selon l'âge.

3. Proportion brute.

* Écart statistiquement significative avec la moyenne nantaise.



Annexe 3c. Résultats détaillés par micro-quartier¹ : prothèses dentaires / orthodontie / ophtalmologiste / lunettes ou lentilles / orthophoniste

Nantes

Triris	Remboursement d'actes de prothèses dentaires au cours des 24 derniers mois ² (16 ans et plus)	Soins d'orthodontie au cours des 24 derniers mois ³ (6-15 ans)	Recours à un ophtalmologiste au cours des 24 derniers mois ²	Remboursement de lunettes ou de lentilles au cours des 24 derniers mois ²	Recours dans l'année à un orthophoniste ³ (6-10 ans)
Beaujoire/Saint-Joseph	13%*	25%	42%*	36%*	17%
Beauséjour/Gaudinière	14%	29%	43%*	35%*	21%
Bellevue/Bourderies	15%*	22%*	37%*	31%*	21%*
Bottière/Pin Sec	12%*	19%*	38%*	31%*	23%*
Bout des Landes/Bout des Pavés	14%	19%*	36%*	31%*	14%
Canclaux/Mellinet	13%*	29%*	38%*	30%*	13%*
Carcouet/Route Vannes	14%	24%	43%*	34%*	16%
Chantenay	14%	29%*	41%*	33%	18%
Clos Toreau/Saint-Jacques	14%	25%	38%*	34%*	17%
Commerce/Guist'hau	13%*	32%*	41%	31%*	18%
Dervallières/Contrie	15%*	18%*	38%*	31%*	18%
Doulon	14%	29%*	42%*	36%*	20%
Durantière/Zola	13%	33%*	42%*	33%	15%
Haluchère/Sainte-Luce	13%	24%	43%*	36%*	14%
Hauts Pavés/Talensac	13%	27%	41%*	32%*	14%
Ile de Nantes	13%	22%*	34%*	32%*	21%*
Jules Verne/Landreau	14%	29%	45%*	37%*	22%*
Madeleine/Champ de Mars	12%*	22%*	33%*	28%*	12%*
Malakoff/Jardin des Plantes/Dalby	13%	21%*	35%*	32%*	19%
Pont du Cens/Petit Port/Jonelière	13%	29%	39%	32%	17%
Port Boyer/Tortière/Ranzay	14%	26%	42%*	34%*	17%
Procé/Monselet	14%	32%*	45%*	35%*	14%*
Sainte-Anne/Jean Macé	14%	30%*	39%	32%	14%
Saint-Félix/Michelet	14%	32%*	43%*	34%*	16%
Santos Dumont/Chauvinière	13%	22%*	35%*	29%*	18%
Schuman/Perverie	15%*	36%*	44%*	35%*	10%*
Saint-Donatien/Waldeck	14%	32%*	41%*	33%	12%*
Toutes Aides/Mellinet	14%	31%*	42%*	34%*	20%
NANTES	14%	26%	40%	33%	17%
Nantes Métropole	14%	29%	43%	35%	17%

Source : CPAM Loire-Atlantique - exploitation ORS Pays de La Loire

Champ : Régime général, hors sections locales mutualistes et aide médicale d'État.

1. Zonage Triris.

2. Proportion standardisée selon l'âge.

3. Proportion brute.

* Écart statistiquement significative avec la moyenne nantaise





LA SANTÉ DES HABITANTS DE NANTES MÉTROPOLE

Recours aux soins et à la prévention

Ce deuxième rapport d'une série de trois publications sur la santé des habitants de Nantes Métropole, décrit leurs pratiques en matière de recours aux soins et à la prévention, à partir de l'analyse de plusieurs sources de données.

Y sont plus particulièrement étudiés les recours aux soins en médecine générale, gynécologie, chirurgie-dentaire, ophtalmologie, orthophonie, aux dépistages des cancers et à la vaccination contre la grippe. Sont également présentés dans ce rapport des focus sur les recours aux soins des personnes âgées et des jeunes.

Illustré de nombreuses cartographies, il offre un regard sur les inégalités territoriales de recours entre les 24 communes de la métropole, ainsi qu'entre les quartiers de la ville de Nantes.

Deux autres rapports viennent le compléter, l'un sur l'état de santé des habitants, et l'autre sur les inégalités sociales de santé.

